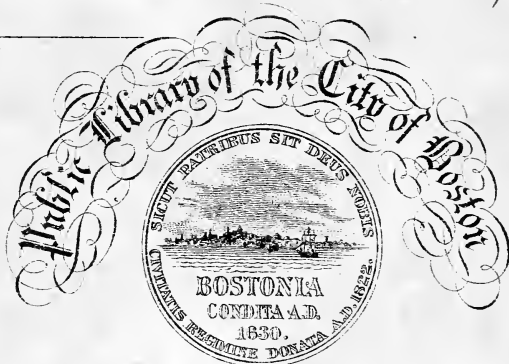


**Research  
Library**

Accessions

PROPERTY OF THE

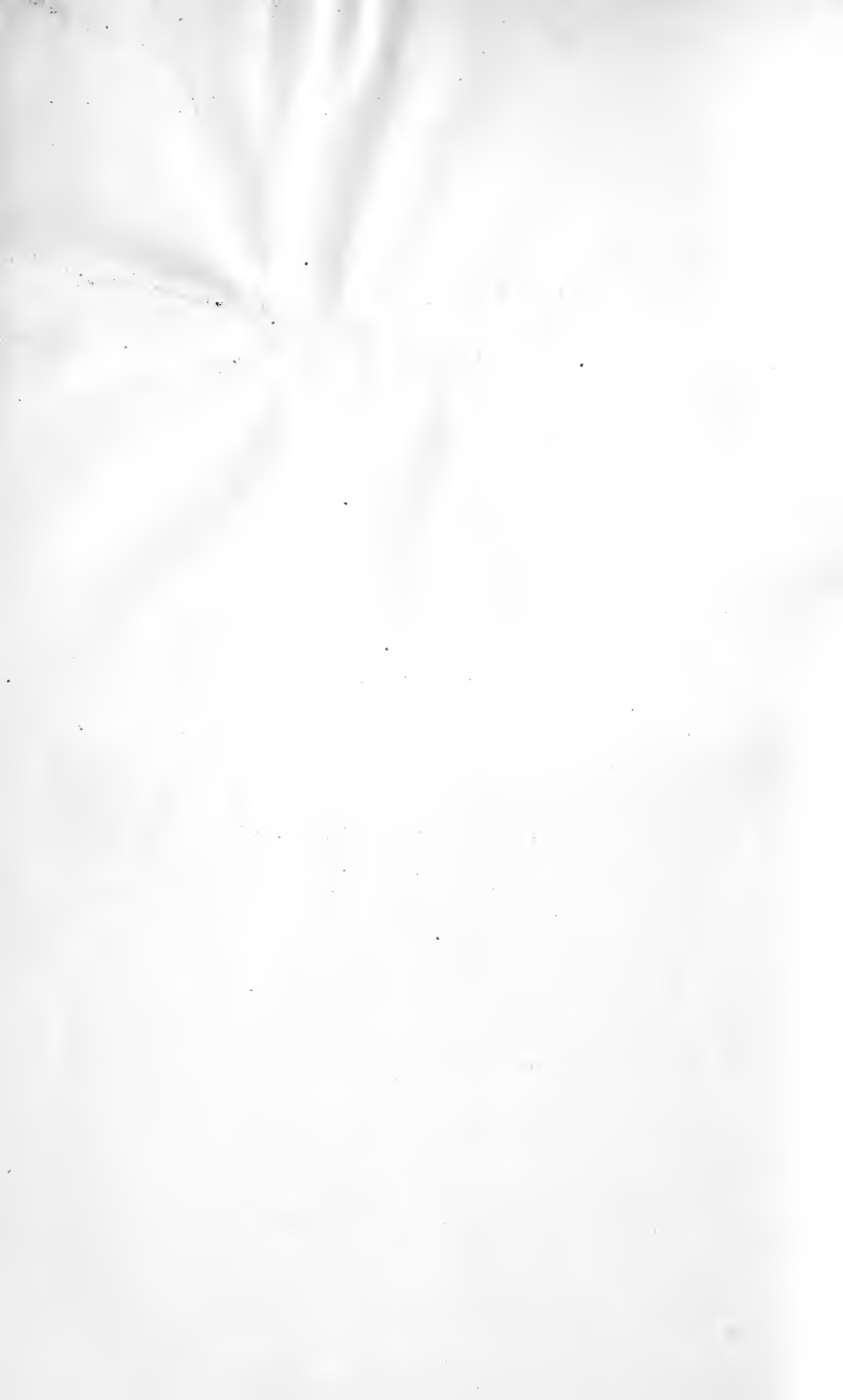
2112.24




*From the Bates Fund.*  
*Added*

NOV 15 A

JAN 22







Digitized by the Internet Archive  
in 2011 with funding from  
Boston Public Library

**HISTOIRE**

**DE LA**

**STÉNOGRAPHIE.**

*Fautes importantes à corriger.*

Page 7, lig. 6, en remontant, ses inspirations : *lisez* ces inspirations

Page 27, lig. 21, à cause de : *lisez* pour remédier à

Page 76, lig. 29, le moins : *lisez* la moins

Page 79, lig. 18, à la fin, rr : *lisez* vr

Page 84, lig. 4, le premier signe doit être une ligne verticale

Page 102, lig. 23, prises : *lisez* pris

Page 124, lig. 14, le premier signe doit être une ligne verticale

Page 132, lig. 1<sup>re</sup>, le signe » doit être «

*Ibid.* lig. 9, le signe « doit être »

Page 156, lig. 3, por bls : *lisez* por blsr



HISTOIRE  
DE LA  
**STÉNOGRAPHIE**

DEPUIS LES TEMPS ANCIENS JUSQU'A NOS JOURS

OU

**PRÉCIS HISTORIQUE ET CRITIQUE**

DES DIVERS MOYENS QUI ONT ÉTÉ PROPOSÉS OU EMPLOYÉS POUR RENDRE  
L'ÉCRITURE AUSSI RAPIDE QUE LA PAROLE

CONTENANT

L'ANALYSE DE TOUS LES SYSTÈMES ABRÉVIATIFS FRANÇAIS

suivie du

PROGRAMME D'UNE STÉNOGRAPHIE EN CARACTÈRES USUELS

PAR

**SCOTT DE MARTINVILLE**

Membre de la Société des Méthodes d'enseignement, Membre de la Société  
philosophique, etc.

ÉDITÉ PAR **CH. TONDEUR**, STÉNOGRAPHE.



**PARIS,**  
CHEZ CHARLES TONDEUR,  
20, RUE DE SEINE.

—  
1849

AVIS.

Tout exemplaire qui ne porterait pas comme ci-dessous la signature de l'auteur et celle de l'éditeur, sera réputé contrefait, et poursuivi conformément aux lois.

50770

Ed. H. Junc 4, 1867

2112.24

# TABLE DES MATIÈRES.

---

	Pages.
AVANT-PROPOS. ....	7
Table chronologique des auteurs qui ont écrit sur l'art abrégé viateur. ....	15
Table des ouvrages consultés en dehors de ceux qui sont ana- lysés dans cette Histoire. ....	16
ART ABRÉVIATIF CHEZ LES ANCIENS. ....	17
ART ABRÉVIATIF CHEZ LES MODERNES. ....	31
— Sur les conditions nécessaires pour constituer un bon sys- tème d'écriture rapide. ....	<i>ib.</i>
EXAMEN DES DIVERSES MÉTHODES STÉNOGRAPHIQUES publiées en France. ....	39
Méthode pour écrire aussi vite qu'on parle, par J. Cossard. Paris, 1651. ....	<i>ib.</i>
Tachéographie ou l'art d'écrire aussi vite qu'on parle, par Ram- say. Paris, 1681. ....	42
Tachygraphie, par Coulon-Thévenot. Paris, 1788. ....	46
Système universel et complet de Sténographie, par Bertin. Paris, 1803. ....	49
Écriture tachygraphique et cryptographique, par Briggett. La Haye, 1800. ....	52
Okygraphie, par H. Blanc, 1801. ....	55
Phonographie, par Ch. Lue, 1809. ....	<i>ib.</i>
Lacographie, par M. Zalkend-Hourwitz. ....	57
Sténographie, par M. Conen de Prépéan. ....	58
Tachologie, par A. Boisduval et H. Lecoq. ....	66
Nouveau système de Sténographie, par H. Prévost. ....	67
Phonographie sténographique, par Desmanest. ....	72
Cours théorique et pratique de Sténographie, par A. Fossé. ....	77

	Pages.
La Sténographie simplifiée, par Cadrés-Marmet.....	81
Traité de Sténographie, par A. Grosselin.....	88
Nouvelle Sténographie d'Astier.....	89
Sténographie rationnelle, par le même.....	93
Tachygraphie Barbier.....	94
Typophonie, par J. Painparé et F. Lupin.....	96
Nouvelle écriture et Sténographie, par L.-F. Fayet.....	99
Nouveau système de Sténographie, par M. Chauvin.....	102
Leçons de Sténographie d'un précepteur à son élève, par M. Boutin.....	107
Sténographie des Sténographies, par Poudra.....	110
Système complet de Sténographie, par M. Sénocq.....	<i>ib.</i>
Système complet de Sténographie typographique, par le même..	116
Traité élémentaire de Sténographie, par M. A. Gossart.....	118
Méthode classique de Sténographie, par M. Potel de Dieppe. ...	122
Nouvelle Sténographie universelle, système Plantier.....	127
Programme avec alphabet-clé de la Sténographie Plantier.....	133
La Sténographie des gens du monde apprise sans maître, par M. Pottier-Gruson.....	135
Méthode populaire de Sténographie, par Toussaint Michel.....	<i>ib.</i>
Sténographie perfectionnée, par M. Pillon.....	136
Méthode éclectique de Sténographie, par Ch. Tondeur .....	137
Sténographie verticale, par M. E.-T.-T. Vidal.....	139
Résumé et programme d'un système abrégatif.....	145

## AVANT-PROPOS.



Les systèmes d'écriture destinés à suivre la parole ont eu, dans tous les temps, le privilège d'exciter la curiosité de la jeunesse studieuse et d'attirer l'attention des personnes qui se livrent aux travaux de l'esprit. Quelle plus belle satisfaction pourrait en effet être offerte au savant, à l'homme de lettres, que celle qu'il recevrait d'un moyen de recueillir instantanément ce qui le frappe dans un discours, dans une improvisation, dans une représentation scénique? d'un moyen qui permettrait au poëte, au dramatisle, au romancier, de fixer à volonté ses inspirations brillantes, mais toujours si fugitives, qui parfois viennent illuminer son esprit, et qu'il a le regret de ne pouvoir retrouver dans ses souvenirs sous leur couleur première. Fixer ses pensées aussi vite qu'elles se présentent, serait pour lui un moyen de s'en

rendre maître et d'accroître l'activité de son imagination. Si l'on ajoute à cela que les écritures sténographiques occupent peu d'espace et ont l'avantage de pouvoir servir d'écriture secrète, on concevra que la création d'un instrument si précieux ait pu faire l'objet des méditations de savants d'un haut mérite, tels que Leibnitz, Porta, Condorcet, etc., soutenus peut-être par l'espoir de ressusciter un art jadis si florissant.

Beaucoup de tentatives ont été faites chez nous à différentes époques pour constituer une écriture rapide, elles ont plus ou moins approché du but, mais aucun système n'a vu se réaliser ses espérances ni pu satisfaire à ses promesses. L'examen sérieux que j'ai fait de cette question m'a fourni le moyen d'en signaler les causes, et je le fais dans le cours de cet ouvrage avec tous les développements que le sujet réclame. Mais je dois dire d'abord un mot des circonstances qui m'ont conduit à cette recherche.

Le rétablissement en France, en 1814, d'un gouvernement parlementaire dont les discussions orales furent avidement recueillies par quelques journaux; bientôt après l'impulsion donnée à

l'étude des sciences et des lettres par l'espoir d'une longue paix et sous l'action de nombreux cours publics ou particuliers, firent sentir le besoin de retrouver ou de créer une écriture propre à suivre la parole. Des hommes fort capables se mirent à l'œuvre ; et de 1816 à 1832, l'art sténographique eut assez de retentissement pour appeler l'attention des personnes qui, écrivant beaucoup, ont besoin d'écrire rapidement. Séduit, comme plusieurs d'elles, par ses brillantes promesses, j'étudiai, sous la direction de l'auteur, une des méthodes alors en réputation, et je parvins avec facilité, par les moyens qu'elle emploie, à écrire deux ou trois fois plus vite qu'avec l'écriture usuelle ; mais lorsque je voulus suivre l'orateur le moins volubile ou même la déclamation théâtrale, j'échouai complètement.

Ayant eu par la suite occasion de faire cette pénible confidence à des personnes qui avaient étudié l'art abrégatif dans d'autres méthodes que celle que j'avais suivie, elles m'avouèrent que mon résultat était à peu près le leur. Toutefois la capacité supérieure et bien constatée de ces personnes ne me permettant guère d'attribuer leur

peu de succès aux causes qui m'avaient fait échouer, je fus naturellement conduit à rechercher si l'insuccès ne proviendrait pas plutôt de l'insuffisance des moyens que de l'inaptitude des personnes.

Il est assez difficile, même à Paris, de se procurer les ouvrages qui traitent de cette matière, parce qu'ils sont en général tirés à petit nombre, et quelquefois uniquement pour les besoins du professeur, d'où il résulte que peu d'exemplaires entrent dans le commerce; et puis d'ailleurs étant presque tous sous forme de brochures très minces, ils disparaissent facilement: aussi m'a-t-il fallu plusieurs années pour réunir seulement les traités qui avaient fait quelque sensation.

Lorsque j'en étudiai les principes avec attention, je vis la matière s'étendre devant moi, et je conçus dès lors un vif désir de remonter à l'origine d'un art dont on avait senti depuis longtemps la haute importance, d'un art qui avait produit jadis, au dire des historiens, de si merveilleux résultats et qui, chez nous, ne semblait encore en donner que la promesse.

Mais ici le terrain me manqua tout à coup sous



les pieds ; car les bibliothèques publiques ou particulières que j'eus occasion de fouiller ne m'offrirent aucun document assez positif pour en conclure les moyens qui constituaient matériellement l'art abrégatif chez les anciens. Les seuls monuments considérés comme authentiques qu'on en peut rencontrer maintenant sont les *Notes tironiennes*, données par Carpentier, dans son *Alphabetum tironianum*, et quelques manuscrits de la Bibliothèque nationale, dans lesquels on ne retrouve aucun des caractères propres à constituer cette rapidité merveilleuse que les anciens attribuaient à leur écriture tachygraphique. Je ne puis donc rapporter sur ces systèmes tant vantés, que ce qu'en ont dit les poètes et les historiens de cette époque, jusqu'à ce que des circonstances plus favorables me permettent d'en compléter l'histoire.

Quant aux traités écrits en français que j'ai pu me procurer (\*) et dont un remonte proba-

---

(\*) La Bibliothèque nationale devrait, d'après les obligations de dépôt imposées à la librairie et à l'imprimerie, posséder au moins un exemplaire de chacun des ouvrages publiés sur cette matière ; mais les instances les plus vives n'ont jamais pu me faire obtenir la communi-

blement à leur origine, celui de *J. Cossard*, qui date de 1651, jusqu'à celui que M. Vidal a publié en 1849, ce qui embrasse par conséquent un espace de deux siècles, j'en donne une analyse critique et raisonnée, j'en discute les points historiques, les moyens pratiques, et je rapporte leur alphabet ainsi que leurs principaux signes d'abréviation, afin qu'on puisse comparer les systèmes et faire avec impartialité à chaque auteur la part d'invention à laquelle il peut avoir droit; car il en est plusieurs pour qui, malgré leurs prétentions, elle se réduit à fort peu de chose.

N'ayant aucun titre pour porter des jugements, je ne présente mes décisions que comme des appréciations; mais j'ai tâché de les fonder sur des motifs assez évidents, pour leur donner une force qu'elles ne pourraient recevoir de ma seule autorité.

Si j'arrive à une conclusion peu favorable quant à la plupart des systèmes notographiques français, c'est que l'oubli dans lequel ils sont tombés

---

cation d'un seul de ces ouvrages qui ne se trouvent pas dans le commerce, et cela par l'excellente raison, me disait-on à l'oreille, qu'ils ne sont encore ni classés, ni même catalogués (1847).

semble avoir sanctionné depuis longtemps ma décision.

La Sténographie, il faut le dire franchement, n'est pas une chose d'à peu près. On peut être plus ou moins peintre, poète, musicien ; mais on est sténographe ou on ne l'est pas du tout ; c'est-à-dire on suit exactement la parole, ou l'on ne possède qu'un instrument inutile. Si jusqu'ici aucun traité, aucun professeur n'a pu rendre cet art populaire, je suis loin d'en conclure qu'il faille y renoncer comme chose impossible ; mais il s'agit de le constituer sur une meilleure base ; et cela est d'autant plus important, que non-seulement il semble appelé à fournir désormais une profession honorable et lucrative (\*), mais, qu'au point de vue de la science il peut être considéré comme un des moyens les plus propres à contribuer aux progrès de l'esprit humain ; et je verrais même avec une grande satisfaction les

---

(\*) Les sténographes accrédités près les Chambres législatives ont été élevés à la hauteur de fonctionnaires publics, et jouissent d'un traitement annuel de 4,800 fr. à 8,000 fr. ; ceux qui sont attachés à des journaux particuliers n'ont jamais un traitement inférieur à 3,000 fr. (Voir aussi la note de la p. 146.)

Gouvernements et les Académies fonder des prix importants pour récompenser l'auteur d'un système vraiment propre à suivre la parole en même temps que praticable à toute personne qui a fait ses premières études.

C'est dans cette intime conviction que je me suis efforcé d'éclaircir la question sur tous ses points importants; et après avoir signalé les écueils contre lesquels sont venues échouer presque toutes les méthodes, je cherche dans les débris qui ont échappé au naufrage les matériaux propres à constituer un système qui réunisse les avantages qu'offrent les uns, et évite les inconvénients que présentent les autres. Comme tous ceux qui m'ont précédé, j'espère avoir atteint le but, parce que des calculs rigoureux sembleraient le prouver; mais je n'ai point reçu la sanction de l'expérience, qui seule a droit de juger en dernier ressort, et je dois attendre sa décision.

---

# TABLE CHRONOLOGIQUE

DES AUTEURS QUI ONT ÉCRIT EN FRANÇAIS SUR L'ART ABRÉVIATIF.

*Nota.* On a marqué d'un astérisque les ouvrages qui sont analysés dans cette Histoire.

- \* Cossard (Jacques). Méthode pour écrire aussi vite qu'on parle, etc. Paris, 1651, vol. in-18 (*fort rare*).
- \* Ramsay (Charles). Tachéographie, ou l'art d'écrire aussi vite qu'on parle, etc. Paris, 1678, 1681, vol. in-18 (*fort rare*).
- \* Coulon-Thévenot. Tachygraphie, ou l'art d'écrire aussi vite qu'on parle. Paris, 1778, 1788, vol. in-8°.
- Curé (le) de Saint-Laurent. Le parfait alphabet du curé de Saint-Laurent. Paris, 1787.
- \* Bertin (Pierre). Système universel et complet de Sténographie, etc. Paris, 1792, 1795, 1796, 1803, vol. in-8°.
- Pront (Adrien). Système d'écriture, 1797, in-12.
- Montigny. Sténographie méthodique. Paris, 1799, in-4°.
- Clément. Sténographie. 1800, in 8°.
- \* Briggett (Josua). Écriture tachygraphique et cryptographique. La Haye, 1800, vol. in-12 (*fort rare*).
- \* Blanc (Honoré). Okygraphie. Paris, 1801, 1818, 1819, in-8°.
- \* Luc (Ch.). Phonographie. Paris, 1809, in-8° (*fort rare*).
- Zalkend-Hourwitz. Lacographie. Paris, 1811, in-8°.
- Hue de Caen. Traité de la Tachygraphie. In-12.
- Thouard (F.) Nouvelle méthode de Sténographie. Marseille, 1804, in-8°.
- Anonyme. Abrégé de l'Alphabet universel adapté à l'art typographique, etc. Paris, 1807, in-4°.
- Main (T.-H.) Échographie universelle. 1812, in-plano.
- Astier (F.-J.). Graphodromie. Paris, 1815, 1816, in-8°.
- Guégan (Henri). Analyse de la Tachygraphie française. 1817, in-8°.
- Tachygraphie. 1818, in-8°.
- Mahié (J.-M.). La Clef du sténographe. 1818, in-8°.
- Patet. Tachéographie. 1818, in-8°.
- Vidal (E.). Notographie. Paris, 1819, in-4°.
- Aimé-Paris. Exposé des principes de la nouvelle méthode de Sténographie. Paris, 1822, in-12.
- \* Grosselin (A.). Système de Sténographie. Paris, 1822, in-8°.
- Vocabulaire de Sténographie. Paris, 1824, in-8°.
- Caen (E.-L.). Brachygraphie. 1825.
- \* Boisduval et Lecoq. Tachologie, etc. Paris, 1826, 2<sup>e</sup> édition, in-8°.
- \* Prévost (Hippolyte). Nouveau système de Sténographie, etc. Paris, 1826, 1828, in-12.
- Nouveau manuel de Sténographie, etc. Paris, 1834, 1840, vol. in-18.
- \* Astier (F.-J.). Sténographie. Paris, 1826, in-8°.
- \* — Nouvelle Sténographie. Paris, 1831, in-8°.
- Anonyme. Nouveau système de Phonégraphie. Saint-Quentin, 1826, in-8°.
- Petit-Poisson. Sténographie. 1826, in-8°.
- Anonyme. La Sténographie enseignée en une seule leçon. Marseille, 1827, in-8°.

- \* Coulon de Thévenot (M<sup>lle</sup>). Abrégé de la Tachygraphie. Paris, 1827, in-12.
- \* Desmanest (A.-T.). Phonographie sténographique. Paris, 1827, in-12, lithographiée (*très-rare.*).
- \* Fossé. Cours théorique et pratique de Sténographie, etc. Paris, 1829, in-8°.
- Dutertre (B.). Sténographie mise à la portée de tout le monde. Paris, 1829, in-8°.
- \* Barbier (Ch.). Tachygraphie typographique. Paris, 1830, in-12 (*très-rare.*).
- \* Fayet. Nouvelle écriture et Sténographie. Paris, 1832, in-8°.
- \* Painparé et Lupin. Instruction sur la Typophonie, etc. 2<sup>e</sup> édit. Paris, 1832, in-8°.
- \* Chauvin. Traité de Sténographie. Paris, 1836, in-8°.
- \* Boutin. Leçons de Sténographie d'un précepteur à son élève. Toulouse, 1840, in-12.
- Bully. Sténographie. 1840.
- Poudra. Sténographie des Sténographies. 1841.
- \* Sénocq. Système complet de Sténographie, etc. 7<sup>e</sup> édit. Paris, 1842, in-8°, lithographié.
- \* — Système complet de Sténographie typographique. 3<sup>e</sup> édit. Paris, 1844, in-plano, lithog.
- \* Gossart. Traité élémentaire de Sténographie, etc. Paris, 1842, in-12.
- \* Potel (de Dieppe). Méthode classique de Sténographie, etc. Paris, 1842, in-8°.
- Plantier. Nouvelle Sténographie universelle, etc. Paris, 1845, in-plano.
- \* — Alphabet-Clef de la Sténographie. Paris, 1847, in-plano.
- \* Pottier-Gruson. Sténographie des gens du monde. Paris, 1846, in-12.
- \* Michel (Toussaint). Méthode populaire de Sténographie, etc. Paris, 1847, in-18.
- \* Pillon. Sténographie perfectionnée, etc. Paris, 1847, in-4°, lithographiée.
- \* Tondeur (Ch.) Méthode éclectique de Sténographie, etc. Paris, 1849, in-12, lithographiée.
- \* Vidal (E.-T.-T.). Sténographie verticale, etc. Marseille (*sans date*), in-8°.

---

OUVRAGES CONSULTÉS EN DEHORS DES TRAITÉS DONT L'ANALYSE  
EST DONNÉE DANS CETTE HISTOIRE.

- Alphabetum Tironianum, etc. Paris, 1747, in-f°.
- De prima scribendi origine, etc., par Herman Hugo. Anvers, 1617, in-8°.
- Encyclopédie méthodique, etc. Paris, 1782, in-4°.
- Polygraphie et universelle escritura cabalistique de Trithème, trad. par G. de Collange. Paris, 1561, in-4°.
- Schola steganographica, par Gaspard Schott. Nürimberg, 1665, in-4°.
- Solvique et Phonique, ou le mécanisme de la parole dévoilé et écriture universelle, par le baron de Mecklinbourg. Paris, 1829, in-12.
- Steganographia vindicata Trithemii, etc., par J. Caramuel. Nürimberg, 1721, in-4°.
- Technica curiosa, par G. Schott. Nürimberg, 1664, in-4°.

# HISTOIRE

DE LA

# STÉNOGRAPHIE

DEPUIS LES TEMPS ANCIENS JUSQU'À NOS JOURS,

OU

Précis historique et critique des divers moyens qui ont été proposés  
ou employés pour rendre l'écriture aussi rapide que la parole.

*Nihil sub sole novum.*

---

## ART ABRÉVIATIF CHEZ LES ANCIENS.

L'attribut le plus précieux dont l'homme a été doté par le Créateur, celui qui le place à la tête de tous les êtres intelligents, c'est assurément le pouvoir de donner à ses idées un signe extérieur, qui lui permet de les communiquer à ses semblables, d'en faire avec eux un échange continu, et, par de nouvelles combinaisons, d'en augmenter successivement le nombre.

La parole a donc été un des premiers moyens de civilisation, et partout celui qui s'en servait avec le plus de talent, devint l'oracle, le chef ou le législateur de sa peuplade.

Mais bientôt on s'aperçut que la parole est fugitive, qu'elle s'altère, qu'elle se perd même ; qu'elle ne peut servir que pour une communication directe, devient impossible à dis-

tance sans un intermédiaire plus ou moins sûr (\*), et ne peut transmettre d'une manière invariable aux générations suivantes ce que les peuples avaient intérêt à conserver.

Le besoin rend ingénieux, et l'homme créa l'écriture, qui, en donnant aux signes vocaux une existence en quelque sorte matérielle, préserva le langage oral d'une destruction à laquelle il ne pouvait guère échapper que par elle.

L'écriture ne fut d'abord qu'une peinture grotesque ou une délinéation grossière destinée à rappeler les objets par leur contour apparent : un cercle pour le soleil, un croissant pour la lune, un poisson pour signifier l'eau, etc. ; et il s'écoula sans doute un bien long temps avant que les peuples les plus intelligents en soient arrivés à décomposer la parole en articulations vocales, et à donner à celles-ci des signes spéciaux.

Cependant, lorsque les progrès de la civilisation eurent fait de la parole un puissant moyen d'action, on reconnut que le langage écrit qui semblait devoir suppléer au besoin le langage parlé et marcher sur une ligne parallèle, laissait beaucoup à désirer quant à la rapidité.

En effet, dans les anciennes Républiques, où l'éloquence était un levier puissant pour agir sur les masses populaires, l'écriture, quelque simple et facile qu'on l'eût rendue alors, ne pouvait suffire à la reproduction instantanée des discours qui avaient frappé le peuple, soit parce qu'ils flattaient ses passions, soit à cause qu'ils touchaient à ses intérêts les plus chers. Les souvenirs des scribes pouvaient être infidèles ou malveillants ; il fallait donc pouvoir fixer d'une manière certaine les discours prononcés en public pour qu'ainsi revêtus d'un caractère d'authenticité, on pût, selon l'occasion, les combattre ou s'en faire un appui. De là sortit la nécessité

---

(\*) On voit dans ce qui nous est parvenu des plus anciens poètes ou historiens, que les personnes chargées d'un message verbal important, le transmettaient en quelque sorte syllabe pour syllabe, de crainte d'altération. Les poèmes d'Homère offrent particulièrement plusieurs exemples de cette sage précaution.



de créer une écriture aussi rapide que la parole ; mais l'on ne put sans doute l'obtenir qu'après beaucoup d'essais, et par un système de signes plus propres à remplir ce but que ceux qui servaient à l'écriture usuelle ; et déjà l'on pouvait dire d'une manière générale que partout où s'ouvrit une tribune libre, on vit fleurir l'éloquence et naître spontanément l'art abrégatif, qui toujours s'éteignirent étouffés sous l'oppression de la pensée.

Si nous remontons aux temps les plus reculés, nous voyons que la première idée, la première intention de l'emploi des caractères abrégatifs se montre dans ceux dont les Egyptiens firent usage pour leur écriture *sacerdotale*. Ils les nommaient *hiérogammes* et les employaient pour abrégger les caractères *hiéroglyphiques*, en ne représentant ces derniers que par leur portion la plus saillante ou la plus caractéristique, comme on peut le voir sur les bordures qui entourent la *Table d'Isis*, où ces caractères répètent en abrégé les vases, les instruments, les symboles représentés en entier dans le corps de la table : ce n'était toutefois qu'un moyen plus ou moins favorable pour simplifier leur écriture, mais qui ne constituait pas un système abrégatif proprement dit.

« Herman Hugo, dans son traité *De primâ scribendi origine*, 1738 ( *de l'origine de l'écriture* ) en fait honneur aux Hébreux, se fondant sans doute sur ce passage du psaume 44 de David : *Lingua mea calamus scribæ velociter scribentis*, qui n'était peut-être qu'une expression allégorique, car de savants critiques ont prétendu que les abréviations dont se servaient les Hébreux sont postérieures de beaucoup et introduites par les rabbins longtemps après la destruction de Jérusalem ; il y en a même qui les placent dans le vi<sup>e</sup> siècle, et qui prétendent que les Juifs les avaient prises des Arabes. »

Mettrons-nous au rang des moyens abrégatifs celui indiqué par le *Notariacon* des rabbins, qui consiste à n'écrire qu'une lettre de chaque mot ou tout au plus deux à trois ? Ce

moyen singulier se divisait, dit-on, en deux systèmes : celui qui n'employait que la lettre initiale, et qui serait alors tout-à-fait analogue à ce qu'on a depuis appelé les *Sigla*, et l'autre qui n'exprimait que la dernière lettre du mot. Comment une pareille notation aurait-elle pu laisser des traces suffisantes pour retrouver les mots ou seulement le sens quelques jours après qu'on en aurait fait usage ? Cependant, plus tard, on voit par ce que nous rapporte Valérius Probus, que « Chez les Romains, lorsque les *notes* n'étaient pas encore en usage, ceux qui étaient chargés de recueillir les discours, notamment dans le sénat, ne prenaient que les premières lettres des mots et des noms. On retrouvait aisément le sens de ces *lettres singulières* (*singulæ litteræ*), généralement adoptées à cette époque pour rendre l'écriture plus rapide. » (*Fossé*, p. 50.) Il ajoute, p. 53 : « Ce qu'il y a de certain, c'est que les *Sigles* furent longtemps en grand usage à Rome. » Si le fait est constant, la perspicacité des abrégiateurs anciens dépassait de beaucoup celle de nos sténographes. Si l'art de suivre la parole n'impliquait pas d'autres conditions, il serait depuis longtemps fixé chez nous, et n'aurait pas eu besoin, chez les Romains, des *notes* tironiennes.

« Diogène-Laërce, qui vivait dans le II<sup>e</sup> siècle, nous apprend que Xénophon (\*) se servit d'une écriture rapide pour recueillir les leçons de son maître Socrate. Il dit aussi que les Grecs avaient, sous le nom de *tachéographes* (écrivain vite) et de *séméiographes* (écrivain par signes), des scribes qui pratiquaient l'art d'écrire aussi vite que la parole (\*\*); mais, comme ils employaient des caractères particuliers, on les confondait assez généralement avec les *crypt-*

(\*) Xénophon, suivant Diogène-Laërce, est auteur d'un système tachygraphique dont les figures sont décrites dans Plutarque. Je n'ai rien pu trouver qui ait rapport à cela dans le Plutarque d'Amyot.

(\*\*) La Séméiographie et la Tachéographie ayant le même but, celui d'abrégier l'écriture, j'ai cru pouvoir les réunir sous le nom de Tachygraphie, plus connu chez nous.

*tographes*, c'est-à-dire avec les hommes qui se servaient d'une écriture mystérieuse. Il est vrai que la *Tachéographie* et la *Séméiographie* pouvaient également servir à ces deux usages.

« Les Romains, en transportant en Italie les dépouilles de la Grèce, y introduisirent les méthodes d'écritures rapides ; et c'est sous le consulat de Cicéron qu'on en voit les premières traces. TIRON, un des affranchis de ce consul, recueillit mot à mot la harangue que Caton prononça contre César, et que Salluste a insérée dans son Histoire de Catilina : c'est la seule pièce d'éloquence qui nous soit restée de ce grand homme (\*).

« Ceux qui, chez les Grecs, faisaient de cet art une profession spéciale, s'appelaient *ταχαιογραφοι*, et chez les Romains *cursores*, d'où nous avons peut-être tiré le nom de *cursive*, donné à l'écriture qu'on regardait autrefois comme la plus expéditive.

« Il y avait peu de personnes chez les Romains qui n'eussent à leur service un esclave ou quelque affranchi exercé à cet art. Pline-le-Jeune en menait toujours un avec lui dans ses voyages, pour recueillir les harangues qui se prononçaient en public. »

On voit par les citations ci-dessus que les historiens qui nous ont transmis quelques renseignements sur les systèmes d'écriture abrégée pratiqués chez les Romains, n'ont donné aucunes notions précises sur les signes dont ils faisaient usage. PAUL DIACRE dit seulement que l'invention des onze cents premiers caractères doit être attribuée à ENNIUS,

---

(\*) On lit dans la vie de Caton d'Utique, par Plutarque, que Cicéron avait pu recueillir une de ses harangues, parce que ce jour là il avait eu la précaution de placer en divers endroits de la salle du sénat, des clerks qui avaient la main fort légère, et auxquels il avait particulièrement enseigné à faire certaines notes et abréviations qui en peu de traits valaient et représentaient beaucoup de lettres ; car alors on ne se servait pas encore de séméiographes, c'est-à-dire d'écrivains qui, par notes de lettres abrégées, figurent toute une sentence ou tout un mot.

et que TIRON ne fit qu'étendre et perfectionner cet art. Toutefois, ajoute-t-il, les signes de cette écriture n'avaient aucun rapport avec ceux de l'écriture usuelle ; chacun d'eux exprimait une syllabe ou plutôt un mot tout entier, comme dans l'écriture chinoise (\*).

Une si grande quantité de caractères qui déjà devait être un lourd fardeau pour la mémoire, avait été augmentée par plusieurs affranchis de Mécène ; et pourtant il paraît que Sénèque en avait encore ajouté un certain nombre en les ran-

---

(\*) J'ai compulsé l'ouvrage de Carpentier intitulé : *Alphabetum Tironianum, seu notas Tironis explicandi methodus, etc., labore et studio D. P. Carpentier, Lutetiæ Parisiorum, 1747*, in-fol. L'auteur après avoir rapporté dans son introduction tous les passages des poètes et des prosateurs de l'ancienne Rome qui tendent à prouver que l'art notographique satisfaisait parfaitement alors à la rapidité de la parole, donne quelques fragments d'ancienne écriture par notes attribués à Tiron. Vient ensuite l'alphabet de la méthode tironienne, un vocabulaire pour faciliter la lecture de cette écriture, une table fort étendue des terminaisons, une autre pour indiquer la manière d'abrégier les modes des verbes, une table d'abréviation des conjonctions, et une pour les adverbes, enfin cinquante-quatre chartes de Louis-le-Pieux, successeur de Charlemagne, notées en caractères tironiens, dans lesquelles j'ai remarqué beaucoup de mots écrits en caractère ordinaire, sans aucun motif apparent (du moins pour moi) que la difficulté de les écrire assez clairement avec les caractères abrégatifs.

Pour peu que l'on soit initié à la pratique de la Sténographie, il est facile de reconnaître que jamais les *notes tironiennes*, telles que les donne Carpentier, n'ont pu servir à suivre la parole. La plupart des mots polysyllabes ne forment point monogramme, et il en est beaucoup qui exigent trois signes pour représenter deux syllabes, et trois ou quatre traits de plume pour en exprimer une seule.

M. Fossé, qui a fait une étude particulière de l'écriture tironienne pour en découvrir le mécanisme, et qui donne sur ce sujet des aperçus fort ingénieux, est forcé de convenir que « les séméiographes « étaient condamnés à un rude travail quand il fallait transcrire leurs « notes, puisqu'ils conservaient à peine les premières et les dernières « syllabes. » Plus loin il ajoute : « Avec tous ces moyens (les divers « genres d'abréviation qu'il énumère), il est fort douteux que les « séméiographes fussent parvenus à une très grande accélération. »

Comment un art constitué sur de semblables bases pouvait-il être devenu populaire ? Était-ce bien celui dont Plutarque, Auzone, Martial, Horace, Ovide.... disaient que *quelques traits, un point même*, exprimaient des phrases entières ? Il y a bien lieu d'en douter. Je crois donc superflu de m'appesantir sur une écriture si peu propre à

geant par ordre alphabétique en forme de dictionnaire ; aussi ce système d'écriture fut-il appelé dans la suite : les *Notes de Tiron et Sénèque*.

Saint Cyprien, au rapport de Vigenère, secrétaire de Henri III, ajouta encore de nouveaux signes à ceux de Sénèque pour accommoder le tout à l'usage du christianisme. Mais Vigenère fait remarquer, dans son *Traité des Chiffres* (c'est-à-dire des *Écritures secrètes*) : « qu'une semblable écriture est une profonde mer de confusion, une vraie gêne de la mémoire, comme chose laborieuse infiniment. »

En effet, le système de Tachygraphie romaine se composait alors, au dire des historiens, de cinq ou six mille caractères, et était enseigné par des maîtres ou professeurs spéciaux ; et sous le règne d'Auguste, on comptait dans l'empire, au moins trois cents écoles où cet art était enseigné gratuitement.

Mais comme il est prudent de n'accepter qu'avec beaucoup de réserve les faits dont nous sommes séparés par une grande distance ou par un long temps, j'exprimerai ici un doute qui doit paraître légitime : c'est que les écrivains qui nous ont transmis des notions relatives à cette grande quantité de signes, n'étant pas suffisamment au courant des règles de l'écriture abrégative, ont fort bien pu prendre chaque combinaison formant un monogramme pour un signe particulier, comme pourrait le faire chez nous, à l'égard d'une Sténographie, toute personne étrangère à cet art.

remplir sa destination sténographique, et je me bornerai, comme preuve, à rapporter à *peu près* l'alphabet tironien. Je dis à peu près, parce qu'il n'est pas absolu, ayant presque toujours deux signes pour la même lettre, et se modifiant notablement selon les exigences de certaines associations de lettres.

a	b	c	d	e	f	g	h	i	k	l	m
h	3	C	>	ε	1	9	2	7	K	l	Λ
n	o	p	q	r	s	t	u	v	x	z	
~	o	1	9	ε	S	7	U	U	z	9	

Quoi qu'il en soit, il faut qu'il y ait eu quelque système de Tachygraphie plus facile, et partant plus populaire que celui de Tiron, puisqu'elle était devenue à Rome une sorte d'écriture courante, dont chacun avait la clef, et à laquelle on exerçait la jeunesse. Suétone va jusqu'à dire que l'empereur Titus s'était rendu si habile dans cet art qu'il se faisait un jeu d'y défier ses secrétaires mêmes (\*).

Mécène avait aussi à son service plusieurs tachygraphes dont l'histoire a conservé les noms (\*\*), et c'est peut-être à cause de cette circonstance que quelques auteurs ont cru devoir lui faire honneur de l'invention de la Tachygraphie ; mais il paraît certain qu'elle était pratiquée d'une manière spéciale longtemps avant lui.

Nous avons vu que Plutarque attribue à Cicéron l'art d'écrire en signes abrégatifs et d'exprimer plusieurs mots par quelques traits seulement. Ausone, enchérissant sur l'historien, montre, dans les vers suivants, qu'un seul point pouvait exprimer un mot tout entier :

*Euer, notarum præpetum  
Solers minister, advola ;  
Bipatens pugillar expedi,  
Cui multa fandi copia,  
Punctis peracta singulis,  
Ut una vox absolvitur. (\*\*\*)*  
Etc.

ou du moins, si nous supposons dans l'auteur quelque peu

---

(\*) Voici les noms des plus célèbres tachygraphes anciens : XÉNOPHON pour recueillir la parole de Socrate ; CICÉRON, ainsi qu'il résulte de sa trente-deuxième lettre à Atticus ; TIRON, affranchi de Cicéron ; ENNIUS, à qui fut attribuée l'invention de cet art ; JULES-CÉSAR au témoignage d'Ovide ; TITUS et VESPASIEN, comme nous l'apprend Suétone, qui dit que Vespasien surtout suivait avec la plus grande facilité une personne faisant la lecture. VARRON, qui avait, dit-on, composé plus de 1,500 volumes ; DIDYME, qui en avait composé 40,000 au dire de Sénèque ; Saint JEAN CHRYSOSTÔME, qui se servait de l'art abrégatif pour accélérer ses travaux, etc.

(\*\*) Aquila, particulièrement, composa par ses ordres un traité sur les notes.

(\*\*\*) Qu'on a traduits ainsi :

Accours, jeune et fameux sténographe ; prépare les tablettes sur

de l'hyperbolique expression qu'on pardonne facilement aux poètes, il en résultera toujours que *punctis* signifierait au moins des signes occupant la moindre étendue possible.

Martial lui-même, dans le distique suivant, semble avoir voulu rendre hommage à la rapidité de l'écriture tachygraphique :

*Currant verba licet, manus est velocior illis ;  
Nundum lingua, suum dextra peregit opus.*

Trithème, célèbre bénédictin, qui vivait dans le xv<sup>e</sup> siècle, trouva à Strasbourg un psautier qu'il prétendit écrit au moyen des caractères de Tiron, et il en donne un spécimen à la fin de sa *Polygraphie*, qui parut en 1518 (\*) ; mais de judicieux critiques ont fait voir que ces caractères étaient trop difficiles à tracer, pour être ceux de Tiron et avoir pu servir à aucun système de Tachygraphie.

Dans le xvi<sup>e</sup> siècle, plusieurs savants, parmi lesquels on peut citer PORTA, SELENUS, LEIBNITZ, etc., sentirent aussi l'utilité d'une écriture propre à suivre la parole, et se livrèrent à des essais qui n'atteignirent probablement pas le but, puisqu'ils n'ont pas survécu à leurs auteurs.

Voilà donc, jusqu'à cette époque, tout ce que l'histoire nous apprend sur un art qui cependant paraît avoir atteint

---

lesquelles tu exprimes avec de *simples points* des discours entiers aussi promptement que d'autres traceraient un seul mot.

(\*) J'ai consulté cet ouvrage dans la traduction qu'en a donnée en 1561 Gabriel de Collange sous ce titre : *Polygraphie et universelle écriture cabalistique de J. Trithème*, et je n'y ai rien trouvé de relatif à l'art sténographique. C'est un recueil de tables donnant d'abord la clef du langage des sciences occultes, et ensuite des formulaires ou combinaisons de lettres et de nombres destinés à la formation d'un *chiffre mystérieux* facile à varier, et au moyen duquel on peut communiquer à distance avec un correspondant, sans crainte d'être pénétré par toute personne qui ne possède pas *la clef* de cette écriture. Tout ce qui dans cet ouvrage peut avoir trait à la Tachygraphie se trouve dans le passage suivant : « Trithème dit avoir vu en la *librairie* (bibliothèque) de l'église d'Argentine un livre sur lequel un « ignorant avait écrit : *Psautier en arménique langue*, tandis qu'il « fallait dire psautier écrit en caractères *Tulliens* ou *Cicéroniens*, car « chaque mot représentait une *DICTION* latine. »

chez les Romains un si haut degré de perfection. Ceux qui l'exerçaient, et qui d'abord s'appelaient *cursores* (coureurs), à cause sans doute de la rapidité de leur écriture, furent nommés depuis *notarii* en considération des *notes* ou *marques* dont ils se servaient. Et c'est réellement l'origine des *notaires*, dont la fonction, dans les premiers siècles de l'Eglise, était de recueillir par notes les sermons, discours ou homélies prononcés par les évêques (\*). Déjà, comme à présent, on employait à la fois plusieurs tachygraphes pour être assuré d'avoir relevé exactement la parole de l'orateur(\*\*).

Saint Jérôme employait, dit-on, quatre notaires et six autres secrétaires. Les premiers suivaient sa dictée par notes, et les autres transcrivaient ces notes tout au long et en caractères ordinaires. On nommait ceux-ci *librarii*, libraires, c'est-à-dire *faiseurs de livres* : ainsi, dans l'origine, cette profession exigeait qu'on sût au moins lire et écrire.

Enfin, le pape Fabien, jugeant la Tachygraphie au dessus de la portée du peuple, et trouvant encore l'écriture des libraires trop obscure pour l'usage ordinaire, à raison des abréviations dont ils faisaient fréquent usage, ajouta aux notaires apostoliques sept sous-diacres ayant pour fonction spéciale de transcrire sans aucune abréviation les actes qui

---

(\*) Je lis cependant dans le *Dictionnaire des origines* que les tabellions ou *notaires* n'étaient au commencement que des esclaves publics, c'est-à-dire appartenant au corps de chaque ville, chargés de faire des expéditions des actes, afin qu'elles ne coûtassent rien au peuple.

(\*\*) Quelques auteurs ont prétendu qu'il y avait alors pour recueillir la parole d'un orateur, un système d'association tachygraphique dont voici la clef : Lorsque trois personnes opéraient ensemble, la première recueillait les trois premiers mots, la deuxième les trois mots suivants, la troisième les trois mots à la suite de ceux-ci, et l'on suivait dans le même ordre ; de manière que chacune n'ayant à relever que trois mots sur neuf, y procédait avec facilité.

Plus tard, on voit par ce que dit saint Augustin dans son épître 152, que huit notaires assistaient à ses discours, quatre pour lui et quatre nommés par d'autres, qui se relayaient et écrivaient deux à deux, afin qu'il n'y eût rien d'omis ni rien d'altéré de ce qu'il professait.



présentaient quelque importance : ces derniers se nommaient *tabelliones* (\*), et leurs fonctions ont été à tort confondues souvent avec celles des *notarii* (\*\*).

Les ténèbres qui, durant le moyen-âge, s'étendirent sur les lettres comme sur les sciences, plongèrent dans l'oubli l'art de la Tachygraphie. On la voit disparaître de l'empire romain vers le milieu du vi<sup>e</sup> siècle, et chez nous l'on n'en retrouve plus que de rares vestiges dans certains actes de chancellerie, dans quelques chartes, entre autres celle du comte Robert pour l'église de Saint-Martin de Tours, et dans diverses annotations d'actes privés, où partout on s'efforce de reconnaître les *notes* de Tiron. Mais enfin elle s'éteignit complètement avec le ix<sup>e</sup> siècle, et on ne la voit reparaître que dans l'ouvrage de Jacques Cossard, imprimé en 1651, et dans celui de Ramsay, publié quelques années après, et traduit du latin en français par A. D. G.

Mais tandis que l'art abrégatif disparaissait ainsi en France sous nos longues années de guerre et de troubles civils, il renaissait en Angleterre pour servir les intérêts de parti au sein du gouvernement parlementaire qui venait d'y être établi, et peut-être aussi à cause de certaines prescriptions de leur procédure criminelle, surtout celle qui interdit la preuve testimoniale écrite (\*\*). Le plus ancien traité

---

(\*) On écrivait les reçus, dans l'ancienne Rome, sur des tessons qu'on appelait *tabellia*, d'où vient sans doute le nom de *tabelliones* donné aux notaires (*Feuillet de Conches*).

(\*\*) Il paraît que même à une époque postérieure la Tachygraphie était suspectée d'erreur, puisqu'il est dit dans Justinien, *Novelle XLIV*, que les contrats d'abord minutés en caractères abrégés par les notaires ou écrivains des tabellions, n'étaient obligatoires que lorsque ceux-ci avaient transcrit en toutes lettres ce que les notaires avaient tracé tachéographiquement. Enfin le même empereur défendit d'en faire usage à l'avenir dans les écritures publiques, à cause de *l'équivoque qui pouvait naître de la ressemblance des signes*.

(\*\*\*) En Angleterre, la déposition des témoins ne s'écrit point, de crainte qu'elle ne soit pas recueillie textuellement par les personnes chargées de la recevoir. Les défenseurs n'argumentent que sur celle qui a été relevée par les sténographes.

de Sténographie qui ait paru en Angleterre, et qui semblerait marquer l'époque où cet art y prit naissance, est probablement celui du docteur Bright publié vers 1588; ouvrage devenu si rare aujourd'hui, qu'on ne peut guère espérer de le rencontrer que chez quelque bibliophile du premier ordre. Mais bientôt cet art acquit tant de partisans, que dès le commencement du siècle suivant, on voit éclore chez les Anglais une foule d'essais plus ou moins heureux qui successivement se formulèrent, disent les auteurs de l'Encyclopédie, en une quarantaine de méthodes entièrement oubliées aujourd'hui (\*), mais qui, généralement, reposent sur les principes suivants : 1° alphabet spécial composé des signes les plus simples pour les lettres qui reparaissent le plus fréquemment dans le discours, réservant les plus composés pour les lettres qui ne se montrent que rarement; 2° facilité de lier les caractères de manière à pouvoir en former des monogrammes représentant chacun un mot entier (\*\*).

Il paraît que ces diverses méthodes se réduisirent à deux systèmes, celui de Macaulay et celui de Weston, qui fournirent enfin, dit-on, le moyen de suivre l'orateur le plus rapide. Le premier conserve en partie les voyelles; mais celui de Weston (\*\*), publié vers 1780, et qui paraît avoir servi de modèle à plusieurs sténographies françaises, consiste : 1° dans la simplicité des caractères, 2° dans la facilité de

---

(\*) M. Fossé, p. 65, indique les noms de quatre-vingt huit personnes qui ont écrit sur la Sténographie anglaise; et il en a oublié une douzaine d'autres qui figurent dans la liste donnée par Bertin dans sa Sténographie.

(\*\*) *Willis*, au dire de M. Fossé, est regardé comme le père de la Sténographie anglaise; après lui viennent, parmi les plus recommandables, *Shelton* qui, à l'égard des voyelles, pratiquait ce qu'on a nommé depuis la *Sténographie de position*, et *Weston* qui, pour les supprimer, employait une méthode analogue.

(\*\*\*) Il existe plusieurs livres imprimés en anglais avec les caractères sténographiques de Weston, tels qu'une grammaire, un dictionnaire, le recueil des psaumes, quelques livres d'église, etc. Près de cent ans avant lui, c'est-à-dire vers 1687, *Addy*, sténographe anglais, avait donné une édition du Nouveau-Testament gravée en caractères abrégatifs.

les joindre et de les combiner, 3<sup>o</sup> dans la suppression des voyelles, 4<sup>o</sup> dans la peinture de la prononciation sans aucune considération à l'écriture ou à l'orthographe.

Je n'ai pu me procurer aucun renseignement direct sur ce qu'était autrefois cet art dans les états du Nord. J'emprunte seulement à M. Fossé (p. 83) les indications bibliographiques suivantes :

*Deutsche Stenographie* (Sténographie allemande), par Mo-seingeil ; Esenach , 1796.

*Erleichterte Stenographie* (Sténographie rendue plus facile), par Horstig ; Leipsig, 1797.

On a du même *Lehrbuch der deutschen Stenographie* (Manuel de la Sténographie allemande) ; Iéna, 1819.

A quoi il faut joindre le *Nouveau système de Sténographie* publié en 1827 par le docteur Erdmann, médecin du roi de Saxe. M. Fossé fait observer que ce système n'est pas aussi nouveau que l'auteur pourrait le croire, puisqu'il se pratique au moyen de lignes parallèles semblables aux portées sur lesquelles on écrit la musique, procédé employé déjà par les premières sténographies anglaises, et chez nous, par M. Blanc dans son *Okygraphie* et par plusieurs autres sténographes qui sont venus après lui.

A ces renseignements, je joindrai celui que je trouve dans Bertin (édit. de 1803) : « M. Bongengrouna, secrétaire  
« de la chambre des nobles en Suède, recueille non-seu-  
« lement la parole des orateurs, mais encore tient note  
« des inflexions de leur voix. »

On dit qu'il y a maintenant en Saxe deux systèmes principaux de Sténographie, celui de Scholz et celui de Zabelsberg.

Il ne paraît pas qu'aux Etats-Unis la Sténographie soit cultivée avec quelque suite.

L'Italie n'offre aucun système qui lui soit propre.

En Espagne, on ne trouve que le traité que M. Marti présenta en 1802 à la société économique de Madrid sous le

titre de *Taquigraphia castellana, ó arte de escribir con tanta velocidad como se habla*. Cet ouvrage eut plusieurs éditions, reçut de nombreux éloges, et détermina une ordonnance royale qui institua à Madrid un cours gratuit de Tachygraphie. Il paraîtrait que M. Conen de Prépéan aurait fait à M. Marti de nombreux emprunts pour constituer sa Sténographie exacte.



## ART ABRÉVIATIF CHEZ LES MODERNES.

Avant de passer à l'examen des systèmes qui ont obtenu du succès, il sera bon, je crois, pour avoir des termes de comparaison, d'établir les conditions générales qui pourraient rendre la nototechnie propre à résoudre le problème qu'elle s'est proposé.

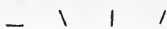
*Sur les conditions nécessaires pour constituer un bon système d'écriture rapide.*

L'art abrégatif repose, en général, sur trois principes : 1° le choix des signes, 2° la manière de les unir, 3° le mode des abréviations.

### 1° *Signes.*

La parole est, dit un sténographe, six fois plus rapide que l'écriture ordinaire : je crois pouvoir établir, par une expérience positive dont je parlerai en son lieu, qu'elle est plus rapide encore. Mais enfin, en acceptant pour le moment cette donnée, il n'en résultera pas moins que pour suivre la parole d'un orateur, il faudrait rigoureusement que le tracé abrégatif d'un mot le réduisît au *sixième* du parcours linéaire qu'exige l'écriture usuelle. On peut en concevoir la possibilité à l'égard des mots fort longs, parce que c'est à ceux-là que s'applique avec avantage le système des abréviations. Mais comment réduire au sixième de leur étendue graphique des mots de deux syllabes tels que les suivants : *ceci, cela, celui, déjà, etc., etc.*, qui abondent dans notre langue, et surtout les monosyllabes, tels que sont la plupart des articles, des pronoms, des prépositions, etc. ? Les signes les plus simples dont on puisse faire usage sont d'abord le point ; mais son emploi est fort limité, et aussitôt qu'on l'assujétit à une position hors ligne, il coûte autant de temps

qu'un autre signe. Vient ensuite la ligne droite, qui ne peut occuper d'une manière distincte que quatre positions :



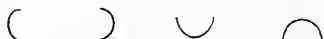
Il est vrai qu'on peut en doubler la grandeur, ce qui fournira quatre nouveaux signes :



moins favorables cependant que les premiers, en ce qu'ils exigent déjà plus de temps pour leur tracé, car, à vitesse égale de la main, le temps consommé est en raison directe des espaces parcourus. Nous aurons ensuite les petites courbes ou portions de cercle qui donneront assez distinctement quatre nouveaux signes :



Nous pourrions y joindre des courbes plus grandes qui nous fourniraient aussi quatre signes :



avec le petit désavantage que nous avons signalé au sujet des quatre grandes droites.

Voici donc déjà seize signes des plus simples qui se puissent trouver ; mais comme, dans quelques systèmes, les éléments tachygraphiques (\*) sont au nombre à peu près de trente-quatre, il nous faudra créer une quinzaine de signes encore ; et pour les former dans la condition de plus grande simplicité possible, nous prendrons nos quatre premières droites, auxquelles nous ajouterons une petite courbure ou crochet comme il suit :

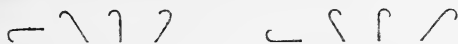


ce qui nous fournira seize caractères ; et pour les deux qui nous manquent ou un plus grand nombre si nous en avons

---

(\*) Par *éléments* il faut entendre ici toute émission de voix soit simple, soit articulée par une consonne.

besoin, nous prendrons les grandes droites en y ajoutant un crochet :



Nous voici donc largement en possession d'un nombre de signes suffisant pour représenter les diverses voix simples ou composées qui entrent dans le discours ; et il semble que ces caractères employés méthodiquement, c'est-à-dire en consacrant les plus simples aux articulations qui se présentent le plus souvent dans le discours, et en réservant les plus difficiles à tracer pour celles qui s'y montrent le plus rarement ; il semble, dis-je, que ces signes fourniraient le moyen de suivre sans trop de difficulté l'orateur qui parlerait une langue monosyllabique ; ce serait déjà une erreur, comme je crois pouvoir le prouver d'une manière absolue ; mais nous n'en sommes même pas là, car la langue française n'est pas monosyllabique ; elle renferme des mots de deux, trois, quatre, cinq, six et jusqu'à huit syllabes ou articulations. Pour obtenir de la rapidité et faciliter la lecture, on s'est bientôt aperçu que lorsqu'un mot se composait de plusieurs syllabes, il fallait réunir les signes qui le constituent pour en former un monogramme ; mais cela ne peut avoir lieu, dans la plupart des cas, qu'au moyen de traits parasites qui augmentent nécessairement l'espace parcouru, défigurent parfois les signes, mais tout au moins leur font perdre de la simplicité primitive.

## 2° *Liaisons.*

Plusieurs sténographes praticiens pensent que la pente de l'écriture dite *anglaise*, appliquée aux signes sténographiques, est d'un grand avantage pour la rapidité ; d'autres, non moins habiles, semblent tous les jours, par des arguments *ab effectu*, infirmer cette assertion. Je crois que tout dépend des habitudes de jeunesse à l'égard de l'écriture

usuelle. Toute personne qui, en écrivant, écarte le bras du corps, a rarement une écriture très penchée, et, sous ce rapport, aura plus de facilité pour pratiquer la Sténographie que j'appellerai *droite* que la Sténographie *penchée*; et le contraire aura lieu en faveur des personnes qui pratiquent l'écriture anglaise ou américaine.

Cependant (et en supposant toutes choses égales d'ailleurs) la Sténographie droite fournira toujours plus de facilité pour la réunion des signes que la Sténographie penchée; car, dans la première, beaucoup de signes pourront se joindre bout à bout sans liaison intermédiaire, ce qui est d'un grand avantage pour la rapidité et surtout pour la lecture, but final de cet art.

Les partisans de la Sténographie *penchée* reprochent à l'autre la divergence de ses signes, qui condamne la main à des mouvements tout-à-fait en dehors de ses habitudes, et conséquemment contraires à la vitesse. Mais les partisans de la Sténographie *droite* peuvent objecter avec raison que si l'inclinaison de la Sténographie *penchée* est un avantage sous un rapport, elle ne s'obtient qu'en contournant presque tous ses signes de manière à en rendre plusieurs d'un tracé plus difficile que ceux de l'écriture ordinaire, et en les liant au moyen de boucles ou de traits parasites qui coûtent chacun autant de temps qu'un signe même dans l'autre système, et en rendent la lecture beaucoup plus difficile que dans la Sténographie *droite*.

On conçoit, en effet, qu'en se renfermant dans des limites de pente qui s'opposent à l'emploi des signes les plus simples, il faut, pour les faire distinguer, les contourner et les développer beaucoup plus que dans l'autre système, ce qui, au point de vue de la rapidité, fait perdre l'avantage que peut offrir la pente. Au surplus, la Sténographie *penchée* n'a guère été préconisée que par des calligraphes habiles qui auraient peut-être beaucoup de peine à pratiquer l'autre; et l'on pourrait dire, sans exagération, que, trompés par leur talent même, les hommes qui dessinaient le mieux l'écriture



sont ceux qui ont produit les systèmes sténographiques les plus impraticables.

Plusieurs sténographes praticiens ont proposé, pour regagner tout le temps qu'on perd dans les levées de plume qu'exige l'écartement des mots, d'en réunir plusieurs en un seul, et même de former des monogrammes composés de phrases entières.

Ce qu'il faut dire, pour résumer cette question, c'est que tout système sténographique qui, en remplissant les conditions de rapidité qu'on lui demande, se rapprocherait le plus possible d'une écriture régulière, mériterait assurément la préférence; mais c'est justement le problème dont on cherche encore la solution.

### 3° *Abréviations.*

Les abréviations sont, à mes yeux, la question la plus importante pour l'art de suivre graphiquement la parole; on pourrait même dire qu'elles le constituent tout entier. Mais comme jusqu'ici il n'y a dans aucun système tachygraphique, de méthode d'abréviation vraiment normale et rationnelle, je me bornerai à quelques idées générales, me réservant d'apprécier chaque méthode particulière d'abréviation en examinant la Sténographie qui l'emploie.

Il s'est élevé de sérieuses objections contre les systèmes qui excluent les voyelles (et ici il ne faut guère entendre que les voyelles médiales), basées sur ce qu'à la lecture cette suppression expose à de nombreuses erreurs, par les similitudes monogrammatiques qui en résultent. Je crois qu'on a beaucoup exagéré l'inconvénient et en principe et en fait. Il est bien rare que la force du sens ne révèle pas de suite le mot convenable, sous le monogramme qui le cache. L'habitude de déchiffrer (\*) produit à cet égard des effets surpre-

---

(\*) Il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler dans un ouvrage de la nature de celui-ci que le mot *déchiffrer* n'est pris ici que dans le sens de débrouiller une mauvaise écriture. *Déchiffrer*

nants. Les compositeurs typographes qui ont quelque instruction et de l'intelligence s'accoutument à lire couramment les écritures les plus incorrectes et les plus difficiles, quand elles leur ont passé plusieurs fois sous les yeux; et j'en ai même vu qui déchiffraient mieux certaines parties d'un manuscrit que l'auteur qui l'avait écrit. D'ailleurs on sait que l'hébreu ancien supprime les voyelles, ce qui n'en empêche pas la lecture aux rabbins et à toutes les personnes qui ont l'habitude de cette langue (\*).

Les abréviations peuvent avoir lieu de plusieurs manières :

1<sup>o</sup> Par la suppression de toutes les doubles consonnes. Exemple : *Home, feme, hale, fole, hote, bote*, pour *homme, femme, halle, folle, etc.*, et par celle de toutes les lettres dont la prononciation ne se fait pas sentir à l'oreille. Ex. : *ils dise, ils pense, ils marche, ils boive, etc.*, etc., pour *ils disent, ils pensent, etc.*

2<sup>o</sup> Par l'emploi de l'initiale seule d'un mot, quand le sens

---

exprimait autrefois le genre de travail auquel étaient obligés de se livrer les personnes qui voulaient lire une de ces écritures tracées en caractères particuliers nommés *chiffres*, et qui constituaient un art difficile et mystérieux appelé *Cryptographie* et *Stéganographie*. Ce mot *chiffres* semblerait annoncer que les caractères dont on faisait usage étaient aussi ceux qui servaient à indiquer les nombres; mais plusieurs étymologistes veulent qu'il vienne de l'hébreu *sapher* ou *saphr*, qui signifie à la fois *nombre, annonce, récit, livre, lettre*. On a quelquefois confondu, mais à tort, les systèmes cryptographiques avec les tachygraphiques, tel, par exemple, l'anglais Addy, qui a intitulé son ouvrage *Steganographia, or the art of short writing*, ce qui fait voir que ce n'est qu'une tachygraphie.

On lit dans l'ouvrage de M. Feuillet de Conches que « les anciens usaient entre eux d'un chiffre convenu dans leurs autographes. César, Auguste, Cicéron, avaient chacun le leur, comme le prouve une publication assez récente du cardinal Angelo-Maï. Valérius Probus, qui vivait sous Tibère, avait composé un livre spécial pour l'interprétation de ces alphabets secrets. »

Trithème le dit aussi positivement dans plusieurs endroits de sa *Polygraphie*.

(\*) « Il serait aisé de faire avec les seules consonnes une langue fort claire par écrit. » (J.-J. Rousseau.)

peut facilement le faire retrouver. Ex. : Elle était alors *d t s* beauté; il fut *g h* en dépit de l'envie; il a fait *b b* hier; il s'est couvert d'un *r* ineffaçable, etc., où l'on ne peut hésiter à lire *dans toute sa* beauté, il fut *grand homme* en dépit de l'envie, il a fait *bien beau* hier, il s'est couvert d'un *ridicule* ineffaçable (\*).

3<sup>o</sup> Par *tronquature* ou suppression des désinences que la racine suffit pour faire retrouver, et par celle de la fin des mots, lorsque la partie conservée indique assez clairement celle qui a été retranchée. Ex. : Il dine *ord* à cinq *h*; j'ai à vous *don* une *comis* import; il m'a conté *long* son *hist*; il a étudié la *géog*, la *philos*, les *math*, etc.

4<sup>o</sup> Par contraction, c'est-à-dire retranchement d'une ou plusieurs lettres au milieu d'un mot. Ex. : Il est d'une *polse* *admb*le; j'ai négligé le *comenct*; il aime la *cérémie*, la *compie*, la *dse*, la *mque*, l'*escme*; il jouit de l'*esme* de tout le monde, etc., où il est assez facile de lire *politesse admirable*, *commencement*, *cérémonie*, *compagnie*, *danse*, *musique*, *escrime*, *estime*.

5<sup>o</sup> Par incompatibilité, c'est-à-dire par la suppression de toute lettre dont l'absence produira, à la traduction, une syllabisation contraire au génie de la langue. Ex. : *Eclavage*, *etragance*, *quetion*, etc. Je n'ai cité ce dernier moyen d'abréviation, qui, en général, n'offre pas une grande économie de temps, que parce qu'en fait de ce qui peut concourir à la rapidité, rien n'est à négliger.

Quelques inventeurs ont espéré fixer la préférence sur leur système en cherchant à le rendre propre à l'impression typographique. Cet avantage ne serait réel que si le système était devenu populaire; car, sans cela, son impression typographique n'étant qu'à la portée de ses adeptes, l'usage en serait tellement restreint que la tentative d'impression

---

(\*) Ce mode d'abréviations étendu à tout le discours, constitue ce qu'on appelait autrefois les *sigles* dont parle Valérius Probus, et qu'on a quelquefois confondu avec les *notes*.

n'en vaudrait pas la peine. Et puis maintenant que l'art du graveur est parvenu à un si haut degré de perfection qu'on peut faire des caractères fort lisibles, qui n'occupent cependant qu'un très petit espace, quel avantage important peut-on espérer de l'impression d'une Tachygraphie? Quelque bien exécutée qu'elle soit, on lui préférera toujours, pour la lecture, l'impression en caractères ordinaires qui ne coûtera pas beaucoup plus (\*), et sera à la portée de tout le monde.

C'est en prenant pour base les considérations que je viens d'exposer, que je me livrerai à l'examen chronologique des différents systèmes d'écriture rapide qui sont venus à ma connaissance; et je le ferai avec d'autant plus d'indépendance que, bien que pratiquant depuis longtemps une sténographie, je n'ai aucune méthode publiée à faire prévaloir.

J'ai eu soin de désigner exactement l'édition de chacune des Sténographies dont j'ai fait l'analyse; si donc il était arrivé que, dans quelque édition postérieure dont je n'ai pas eu connaissance, un auteur eût corrigé ou amélioré son système, toutes réserves lui sont acquises à cet égard, et je m'empresserai de faire droit à toute juste réclamation. Mon désir étant de rendre cette Histoire la plus complète que possible, je recevrai aussi avec reconnaissance les renseignements propres à remplir les lacunes que j'ai laissées involontairement.

Comme la dimension des caractères sténographiques est, aussi bien que leur forme, un des moyens importants qui concourent à l'exécution, j'ai adopté, pour établir entre eux une comparaison rigoureuse, un module commun (deux millimètres) qui sert à mesurer les développements linéaires que nécessitent, pour l'écriture, les signes particuliers à chaque système.

---

(\*) Dans les usages de l'imprimerie, la composition en langue étrangère (allemande, russe, grecque, anglaise) se paie le double de la composition en français, et même quelquefois davantage.

## EXAMEN DES DIVERSES MÉTHODES STÉNOGRAPHIQUES

PUBLIÉES EN FRANCE.

---

**METHODE POVR ESCRIRE AVSSI VITE QU'ON PARLE**, *ensuite duquel est un traicté contenant la bonne prononciation des mots françois et des mots équiuoques de l'écriture des mots prononcez ; ensemble des synonymes (\*)*.  
*Par M<sup>e</sup> Jacques COSSARD, prêtre, bachelier en théologie.*  
*A Paris, chez l'auteur, au college de la Marche ; 1654, avec privilege du Roy.*

Cet ouvrage est extrêmement rare maintenant. L'exemplaire que j'ai eu entre les mains est imprimé sur parchemin, par demi-feuilles in-12. L'impression est assez mauvaise et l'ouvrage incorrect sous le rapport typographique. Il est orné d'une fort jolie légende emblématique représentant Louis XIV et plusieurs personnages de différentes conditions les yeux fixés sur trois tableaux qui apparaissent dans les airs, dont l'un représente l'alphabet hébreu, l'autre l'alphabet grec, enfin le troisième l'alphabet français.

Ce qui me porte à croire que ce petit traité est le premier ouvrage sur cette matière qui ait paru en France, c'est le silence des bibliophiles et des biographes sur tout ouvrage antérieur ; et ce qui me ferait penser aussi qu'il a été peu répandu, c'est qu'il renferme des idées fort ingénieuses dont les sténographes auraient sans doute eu soin de profiter.

---

(\*) Je noterai ici, comme renseignement bibliographique, que l'exemplaire dont j'ai pris connaissance m'a paru très complet, et cependant ne traite absolument que de la méthode d'écrire aussi vite qu'on parle.

Cossard commence par considérer que la personne qui parle est obligée, pour se faire bien comprendre, de mettre des repos entre les mots, entre les phrases, entre les périodes, repos proportionnés à l'importance des membres du discours qu'il s'agit de séparer. Il en conclut qu'au moyen de ces petits temps d'arrêt et d'une simplification convenable des signes de l'écriture, on pourra suivre un orateur pas à pas, surtout si l'on y joint un système d'abréviation bien constitué. Il pense aussi qu'une bonne condition pour écrire vite, c'est que les signes soient formés de manière à se lier sans traits inutiles. On voit donc que, dès les premiers pas dans l'art abrégatif, l'auteur était entré dans une bonne voie dont presque tous ses successeurs se sont écartés depuis.

Pour constater la rapidité de son écriture, il établit un calcul d'où il résulte que la plupart des lettres de l'alphabet ordinaire coûtent au moins *quatre* mouvements de plume, tandis que chacune des lettres du sien n'exige qu'un mouvement : donc, son écriture est quatre fois plus rapide que la nôtre. Nous avons déjà dit qu'une écriture six fois plus rapide que l'écriture ordinaire ne satisferait pas encore au problème. Mais Cossard joint à son alphabet un système d'abréviations dont je parlerai tout à l'heure.

Voici cet alphabet, dont plusieurs lettres qui n'ont aucune affinité sont représentées par le même signe, et quelques autres au moyen de signes qui ne diffèrent que par des nuances de grandeur, ce qui doit nécessairement rendre la transcription laborieuse et incertaine.

a	b	c	d	e	f	g	h	i	l		
/	c	c	C	—	⊂	⊃	⊄	⊅	c		
m	n	o	p	q	r	s	t	u	x	y	z
/	⊂	⊃	⊄	.	⊂	,	\	⊂	\		⊂

La faiblesse du système se montre avec évidence dans les

exemples suivants fournis par l'auteur pour indiquer comment les lettres se joignent :

pra	pré	pri	pro	pru
}	}	}	}	}

où *une seule* émission de voix nécessite *trois* mouvements de la main.

Du reste, cette écriture, comme celle de la plupart des Sténographies droites, est fort irrégulière, s'écartant beaucoup, soit en dessus soit en dessous, de la ligne principale, ce qui, à la vue, lui donne une apparence peu flatteuse.

Cossard ne donne pas de signes pour les chiffres ; il voudrait qu'on les indiquât avec les signes qui servent comme lettres, en les employant dans le même ordre que les Hébreux ou les Grecs.

*Abréviations.* — Le système de l'auteur consiste généralement en retranchement de syllabes, en contraction de mots, en réduction de maximes, sentences, proverbes bien connus à leurs premières lettres seulement suivies d'un *etc.* On pourra donc supprimer toutes les syllabes muettes, éliminer l'*e* muet lorsqu'il est facile à restituer, comme *ffacer* pour *effacer*, *Gabril* pour *Gabriel* (ces deux exemples sont de l'auteur), etc. Dans les mots qui finissent en *oient* (comme certains temps pluriels des verbes), on supprimera cette terminaison, et on la remplacera par un point placé au dessus du dernier signe de la partie restante. Voici deux exemples en lettres ordinaires d'abréviations de syllabes que je copie dans l'ouvrage, et que j'ai traduites mot pour mot.

*Premier exemple.*

**Dlivr mi Sgnr d l mo etnel e rgad n ptie**

Délivrez- moi, Seigneur, de la mort éternelle, et regardez en pitié

**mo am crmnel laguisat etone etc**

mon âme criminelle, languissante, étonnée....

*Deuxième exemple.*

**Msr ain u coicaon d vre lre i l coique**

Monsieur, ayant eu communication de votre lettre je l'ai communiquée

**a deu adca e deu prs qi mo di apre** etc.

à deux avocats et deux procureurs qui m'ont dit après....

L'auteur dit avoir trouvé l'idée d'un système d'abréviations dans Quintilien, liv. X, ch. 4 (\*). Mais ce qu'il faut constater ici, c'est que, malgré quelques idées ingénieuses qu'on rencontre dans Cossard, et bien qu'il soit sur la voie des vrais principes, si sa méthode a pu donner à quelques personnes le moyen de suivre la parole, il est grandement à croire qu'elles n'ont pas pu se relire au bout de quelques jours, et, à plus forte raison, être lues des personnes auxquelles elles ont soumis leur écriture et qui pratiquaient la même méthode. Ce sera toujours là la pierre de touche de tout système sténographique qui prétend à la popularité.

---

**TACHÉOGRAPHIE**, ou l'art d'écrire aussi vite qu'on parle renfermé sous très peu de préceptes; le tout enseigné par une méthode briefve et fort intelligible, expliquée par plusieurs exemples. Par le sieur Charles Alois RAMSAY, gentilhomme écossais. Mis en lumière pour l'usage des Théologiens, Jurisconsultes, gens qui font profession des Lettres, Médecins, Estudians, et de tous ceux qui font des recueils de Sermons, et autres pièces d'éloquence. Traduit depuis peu de latin en françois par le sieur A. D. G. Paris 1684, in-18 (en latin et en français).

Malgré que l'ouvrage de Cossard soit antérieur de plusieurs années à celui de Ramsay, il est présumable que ce dernier n'en avait pas connaissance lorsqu'il a publié le sien, du

---

(\*) Dans le chapitre cité, Quintilien ne parle que des Notes tiro-niennes.



moins si l'on en juge par les expressions mêmes qui se trouvent dans l'avis au lecteur placé en tête du livre. On y voit en effet ces mots : « Je ne doute pas que la nouveauté de son *intitulation* (de l'ouvrage), n'engage beaucoup de personnes à le lire. » (\*) ..... Plus loin, on trouve encore : « Car  
« je n'écris rien dans ce petit traité de douteux ni de faux ;  
« mais, au contraire, je vous enseigne un art réel et cer-  
« tain, lequel a été connu et fort pratiqué du temps de  
« Cicéron. La négligence des hommes l'avait presque laissé  
« oublier, mais, maintenant, il reprend sa première beauté  
« dans ce petit livre, par la lecture duquel, vous qui le lirez  
« avec patience et beaucoup d'égalité et de bonne foi, vous  
« pourrez apprendre sa théorie et sa pratique, qu'à moins  
« que vous ne le vouliez, il vous sera impossible de l'igno-  
« rer, etc. »

L'auteur, sans plus de commentaires, donne, dès la première page, l'alphabet de son système, et le paradigme de la liaison des consonnes qui se suivent. Voici son alphabet :

a	b	c	d	e	f	g	h	i	l	m	
Λ	l	(	)	e	Γ	7	∩	ι	∪	\	
n	o	p	q	r	s	t	uet	v	x	y	z
—	o	σ	q	r	p	/	V	ς	Y	z	

---

(\*) M. Fossé, au sujet de cet ouvrage, tranche la question de priorité d'une manière fort vive en disant (pag. 62) : « Nous n'hésitons pas à déclarer que Ramsay fut un hardi plagiaire. » Les motifs de son assertion reposent sur ce que Ramsay, citoyen de la Grande-Bretagne, devait au moins connaître de réputation les traités de Sténographie publiés dixans auparavant en Angleterre. Mais Ramsay, gentilhomme écossais vivant en France, pouvait fort bien ne pas connaître toutes les publications qui avaient lieu en Angleterre sur une matière qui ordinairement comporte fort peu de publicité. Ce qui prouve que cet ouvrage a obtenu un assez grand succès, c'est qu'il en a été publié plusieurs éditions, savoir : celle de 1666, réimprimée en 1678 et suivie de plusieurs autres réimpressions ; ensuite une édition de Leipzig, 1681, une autre de Iéna, 1684, et une traduction allemande de Leipzig, 1743. — L'exemplaire de 1681 que je possède, est orné d'une vignette représentant un avocat qui plaide à la barre devant un juge, tandis que parmi les auditeurs émerveillés un sténographe recueille ses paroles.

Dans cet alphabet, qui se ressent un peu de l'enfance de l'art, on remarquera que plusieurs lettres ont à peu près conservé leur figure ordinaire ; ce sont *c, e, o, q, r, v, y, z*. Le *j* ou *i* consonne, comme on l'appelait autrefois, n'a point d'autre signe que celui de l'*i* ; le *v* a également le même signe que l'*u*.

Le système de Ramsay n'admet que les cinq voyelles simples, et ne les exprime que lorsqu'elles sont initiales ou finales, encore peut-on remplacer leurs signes par un point. Lorsqu'elles sont médiales on ne les exprime pas, mais on les sous-entend. Voici comment on leur fait occuper *idéalement* une certaine place en hauteur, par rapport à la consonne qui les précède, comme on le voit ici, par la lettre *b*, grandie à dessein pour mieux faire ressortir le principe :

$$\begin{array}{c} a \\ | \\ e \\ | \\ i \\ | \\ o \\ | \\ u \end{array}$$

Supposons maintenant qu'on veuille écrire *bas, bel, bis, bol, but* : pour le premier mot on supprimera l'*a*, mais on écrira le *s* à la hauteur que cet *a* doit occuper, comme on le voit ici |<sup>e</sup> ; *bel*, en supprimant l'*e* qui occupe la seconde place, s'écrira |<sup>~</sup> ; *bis* s'écrira |<sup>e</sup> ; *bol* s'écrira |<sup>~</sup> ; *but* s'écrira |<sub>~</sub> ; et ainsi de même pour toutes les autres consonnes suivies d'une des cinq voyelles. Mais l'inconvénient pratique d'un semblable système, c'est que la plupart des consonnes n'ont pas une forme qui se prête à l'expression rigoureuse de cette suppression de voyelle, ce qui peut nuire à la clarté.

Les diphthongues et les triphthongues s'expriment avec des signes particuliers dont voici les figures :

*Diphthongues.*

ai	au	ei	eu	oi	ou	ui ou uy
α	..	∩	:	•	:	∩

*Triphthongues.*

aou	eau	ieu	oei	oeu	oie	oue	oua	oui	eoi	uei	eue	ueu
u	v	d	Œ	n	∞	m	9	α	α	n	3	∞

Sous le nom de *prépositions inséparables* l'auteur range un certain nombre de prépositions qui jouent le rôle de préfixes, et leur donne à chacune un signe particulier. En voici la liste et les figures :

con	contre	dé	dis	en	entre	in	par	pré	re	sous	sur	trans
∂	б	↳	∞	⊂	∟	⊥	⋈	ε	×	∞	∞	>

Quant au système d'abréviation, il se réduit à la suppression d'une des deux consonnes semblables qui se suivent, et à celle des voyelles médiales, comme je l'ai expliqué.

Les caractères de cette Tachygraphie ne pouvant pas se lier, comme il est facile de le voir, les mots s'écrivent par syllabes et même par lettres. Je vais en exposer quelques exemples pris dans l'ouvrage même, pour donner une idée de cette écriture :

chapeau	cœur	tempestueux	conjoindre	remettre	souscrire.
∞-b	cnr	∞-l ∞s	∂:∞r	∞v <sup>r</sup>	∞cr <sup>r</sup> .

Chacun sera persuadé avec moi que, malgré toutes les promesses de l'auteur, jamais personne n'a pu, avec de pareils moyens, suivre un orateur, lors même que sa volubilité aurait été réduite à celle de *Brid'oison*. Et si je me suis appesanti sur ces détails à l'égard d'un système si peu propre à remplir sa destination, c'est qu'il me paraît, comme je l'ai déjà dit, un des premiers pas que l'art tachygraphique ait faits en France; et l'auteur attachait certes une assez grande importance à son œuvre, puisqu'il en avait fait agréer la dédicace à Louis XIV, l'année même où ce monarque reçut le surnom de *Grand*.

On pourrait, sans être trop sévère, reprocher à ce système de vouloir inutilement tout exprimer, même le pluriel, quand il ne sonne pas autrement que le singulier; d'être d'une écriture sinon difficile, au moins fort minutieuse. Il n'a aucun caractère pour la ponctuation ni pour les chiffres, et cependant, il emploie la ponctuation et plusieurs chiffres comme signes; enfin les mots ne pouvant se renfer-

mer dans un monogramme, produisent une écriture désagréable à l'œil, et qui a souvent de l'analogie avec certaines expressions exponentielles de l'algèbre.

**TACHYGRAPHIE**, ou art d'écrire aussi vite qu'on parle, par COULON-THÉVENOT (ou Coulon de THÉVENOT, suivant M<sup>lle</sup> sa fille).

Cette méthode d'écriture rapide, qui tire son nom du grec même, ayant pour racines *ταχύς*, vite, et *γράφω*, j'écris, parut en France en 1776 ou 1777, et reçut dix ans après l'approbation de l'Académie des Sciences. Dans ce système, dont je donne ci-après l'alphabet, on conserve la plupart des voyelles, mais on ne reproduit que les sons, sans égard à l'orthographe; ainsi on écrit *bato* pour *bateaux*, *movè* pour *mauvais*, *feblès* pour *faiblesse*, etc.

*Voyelles.*

e muet	a	è	é	i	o	u	ou	an	in	ou	un	oi	ui	oui	oin
	∩	∩		∩	∩	∩	∩	∩	∩	∩	∩	∩	∩	∩	∩

*Consonnes.*

b	p	v	f	m	d	t	n	l	r
—	—	∩	∩	∩	∩	∩	∩	∩	∩
gn	z	s	ch	j	gu	c, k, q	x	lle mouillé	
∩	/	/	∩	∩	∩		∩	∩	

Ce système, un des plus défectueux qui existent, au point de vue de la rapidité, eut d'abord beaucoup de partisans et en conserve encore, peut-être parce qu'il est le premier ouvrage de ce genre qui parut en France après ceux de Cossard et de Ramsay, entièrement oubliés aujourd'hui. Il reçut, il y a un certain nombre d'années, l'approbation de la Société d'encouragement, et l'on assure que le Conseil de l'instruction publique a cru devoir l'adopter (en 1844) pour

être enseigné dans les écoles primaires et dans les collèges. Voici les défauts qu'on peut justement lui reprocher :

1° Son alphabet, comme on le voit ci-dessus, se compose de trente-cinq signes élémentaires pour voyelles et consonnes, dont quelques-uns, tels que le *ch* et le *j*, le *b* et le *p*, le *v* et le *f*, le *d* et le *t* ne diffèrent que par une nuance de grandeur qu'il doit être fort difficile de caractériser lorsque l'on veut suivre un orateur ; de là nécessairement incertitude dans la traduction. Je sais que ses partisans objectent que la presque similitude des sons *ch* et *j*, *b* et *p*, *v* et *f*, etc., est heureusement exprimée par la presque similitude des signes qui représentent ces sons, et que d'ailleurs le sens ne permet presque jamais de les confondre. Si l'on veut ériger ce principe en axiome, je demanderai quelle nécessité il y avait alors à créer deux signes pour deux articulations que le sens ne permet jamais de confondre ? L'art eût gagné à n'en avoir qu'un.

2° Les signes, comme on le voit, sont assez faciles à tracer ; mais quelques-unes des voyelles, telles que *u*, *in*, *ui*, *oui*, *oin*, exigent une dépense de temps au moins aussi grande que pour les écrire en caractères usuels : rien donc ici, absolument rien, au profit de la rapidité ; car, nous avons vu que, pour suivre la parole, il faudrait que le signe phonétique réduisit au sixième de son tracé le signe orthographique.

3° Cette écriture se traçant par syllabes isolées, exclut presque toujours le bénéfice si précieux des monogrammes, et de plus entrave la traduction, en ce sens qu'on ne peut discerner au premier coup-d'œil si trois signes isolés forment trois mots ou un seul. Ensuite, le monde tachygraphique sait maintenant que trois syllabes écrites isolément coûtent presque autant que trois mots : ce serait déjà un inconvénient qui suffirait seul pour faire rejeter le système, lequel d'ailleurs n'a produit et ne pouvait produire aucun praticien remarquable.

M<sup>lle</sup> Coulon de Thévenot recueille (dit-elle dans la 4<sup>e</sup> édition de son abrégé de Tachygraphie) avec la plus grande fa-

eilité les plaidoiries et toutes les pièces oratoires. Mais un témoin bien digne de foi (M. Francoeur, de l'Académie des Sciences) m'a dit avoir vu plusieurs fois M. Coulon tenter de recueillir les paroles d'un professeur faisant un cours de botanique ou un cours de chimie, et échouer complètement. On n'a certainement pas eu besoin de serment pour me le faire croire.

4° Le système renferme encore un autre désavantage : les voyelles longues ont besoin, pour être distinguées des brèves, qu'on les *suscrive* ou *souscrive* d'un point ou d'un accent. Un point, chacun le sait, coûte autant qu'un signe, à cause de la levée de plume et du choix de la place. Ainsi donc, une seule articulation, telle que *deux, jeu, feu, vue*, exigera deux signes, comme on le voit ici :

deux	jeu	feu	vue	mâle
\	p̣	c̣	ṿ	ṃ

et *mâle*, qui n'a que deux syllabes et quatre lettres, coûtera trois signes isolés, plus longs à tracer peut-être que le mot qu'ils remplacent. Et l'on a pu croire que par de semblables moyens un tachygraphe suivrait la parole ! Ainsi donc, cette prétention de vouloir tout exprimer, dont les partisans de la Tachygraphie lui font honneur, est souvent contraire au but principal de l'art, la rapidité.

La Tachygraphie de Coulon ne donne aucune manière d'indiquer les majuscules. Elle n'a point de signes pour les chiffres, et je ne lui en fais pas un reproche. Elle emploie la ponctuation ordinaire, à l'exception toutefois du point, qui ayant une signification dans le système, a forcé l'auteur à recourir aux trois points maçonniques (⋯), ce qui n'est pas fort abrégatif.

Ce système s'écrit sur trois corps, comme l'écriture ordinaire ; le corps supérieur est consacré aux consonnes, celui du milieu leur est commun avec les voyelles, enfin l'inférieur est réservé aux voyelles seules ; c'est une idée heureuse dont d'autres systèmes se sont emparés.

L'écriture tachygraphique est bizarre et disgracieuse ; elle ressemble, en général, à certaines écritures hiéroglyphiques indiennes.

A la fin de 1787, parut une Sténographie intitulée : *Le parfait alphabet du curé de Saint-Laurent*, dont je n'ai pu trouver aucune trace.

---

**SYSTÈME UNIVERSEL ET COMPLET DE STÉNOGRAPHIE** (\*), *ou manière abrégée d'écrire applicable à tous les idiomes et fondée sur des principes si simples et si faciles à saisir, qu'on peut connaître en une heure les éléments de cet art, et se mettre en état, dans très peu de temps, de suivre la parole d'un orateur. Inventé par Samuel TAYLOR, et adapté à la langue française par Théodore-Pierre BERTIN, etc., 4<sup>e</sup> édit., Paris, an XII (1805), de l'imprimerie de la République.*

Vers 1788 ou 89, Samuel Taylor publia en Angleterre un système de Sténographie qui, sauf certaines modifications dans les signes, tenait beaucoup de celui de Weston, publié à peu près dix ans auparavant. Bertin fait honneur à Taylor de la suppression des voyelles ; mais en cela certainement il se trompe. Weston les supprimait avant que parût l'ouvrage de Taylor, par un moyen destiné à les rappeler, il est vrai ; son système se basait également sur la prononciation, et ses caractères se joignaient sans traits intermédiaires.

Bertin publia en 1792 la première édition de la Sténographie de Taylor, adaptée à la langue française. Ce travail ne lui coûta que la suppression de quelques signes destinés à représenter des sons qui ne se rencontrent point dans la

---

(\*) Ce nom est composé de deux mots grecs στενός, *étroit*, et γράφω, *j'écris* : c'est la première fois qu'on le voit employé chez nous pour indiquer une écriture rapide. Bien que les auteurs de systèmes abrégés ne se soient pas catégoriquement prononcés sur ce sujet, ils paraissent être convenus de nommer *Tachygraphie* tout système dans lequel l'écriture se trace par syllabes isolées, réservant le nom de *Sténographie* aux systèmes qui réunissent les syllabes en monogrammes.

langue française, et la création de quelques autres pour indiquer des sons qui lui sont propres.

Son système, justifié par quelques succès remarquables, eut, dès l'abord, plus de partisans que celui de Coulon, et contribua sans doute à faire abandonner celui de ce dernier, malgré les réclamations des *Coulonistes*, qui s'efforçaient de prouver que la suppression des voyelles pouvait être la source des erreurs les plus compromettantes. Un plaisant, parmi eux, fit même remarquer que tel monogramme pouvant représenter à la fois *monstre*, *monastère* et *ministre*, tel autre *mange* et *ménage*, celui-ci *hypocrite* ou *Hippocrate*, celui-là *fesse* ou *face*, etc. ; c'était un système qui exposait aux équivoques les plus scandaleuses (\*).

Quoi qu'il en soit, le système de Bertin fit son chemin ; mais, comme beaucoup d'autres depuis, il échoua lorsqu'il fut question de recueillir autre chose que la déclamation théâtrale ou les discours de la tribune. Cependant les signes élémentaires ne sont qu'au nombre de seize et se lient facilement. En voici l'alphabet :

b d f, v g, j h k, q l m n p r s t x y ch  
 9 / \ ) 9 ^ 6 ← ∪ P pour — | ⊂ √ ⊃

auquel il faut joindre neuf signes servant comme monosyllabes et comme terminaisons, savoir :

on ou oui au eu ai a i e

A ..... ⊂ ..... f ..... ∪ ..... 9 ..... ^ ..... 6 ..... ← ..... ∪ ..... P ..... pour ..... — ..... | ..... ⊂ ..... √ ..... ⊃ ..... B

(AB est une ligne idéale destinée seulement à indiquer la

(\*) M. Gossard, dans la préface de sa *Sténographie*, fait remarquer aussi que le même monogramme peut représenter à la fois : *airain*, *arène*, *arien*, *aurone*, *errant*, *orient*, *orné*, *rang*, *rein*, *reine*, *Rhin*, *Rhône*, *riant*, *rien*, *ruine*, *urne*, et qu'on pourrait même citer des phrases entières dont les expressions varient tellement qu'il est impossible de savoir à laquelle s'arrêter, telles que : *il la laissa prier*, — *il le laissa épurer*, — *ils le lui prirent*, — *elles le lui apprirent*, — *elle le laissa périr*, — *elle le laissa parier*, — *elle le laissa parer*, — *elle les laissa opérer*, — *elle les laissa appariar*.



position relative des signes.) Comme terminaisons, ces signes représentent chacun un son et tous ses homonymes et parhomonymes, comme *oui, ouïe, ouïmes, ouïr, ouïs, ouïsse, ouïtes, hui, uir, uie, uits, uis, uid, uise, uisse*, qui ont pour signe unique  $\curvearrowright$ .

Nul doute que si un meilleur système d'abréviations terminatives et contractives eût été joint à cet alphabet, il eût produit tout ce qu'on peut attendre d'une écriture purement syllabique.

Mais pour vouloir trop réduire le nombre des signes, Bertin est tombé dans un inconvénient plus grave peut-être, c'est celui des équivoques nombreuses qui, à la lecture, peuvent résulter de la paronymie des abréviations terminatives. Par exemple, ici *Louis* s'écrit comme *Louise*, *cuit* comme *cuisse*, etc.

Un reproche plus grave qu'on peut adresser au système de Bertin, comme à beaucoup d'autres, c'est de forcer souvent à des levées de plume, soit pour exprimer des voyelles initiales, soit pour marquer des terminaisons. J'ai déjà émis, à cet égard, une opinion qui, je l'espère, ne sera démentie par aucun praticien, car, du reste, je la tiens d'eux; c'est qu'une levée de plume coûte un signe, et souvent par là un mot. Dans Bertin, *août*, *midi*, *brebis* veulent chacun deux signes; *oiseau*, *aimé*, *aima* en nécessitent trois :

août	midi	brebis	oiseau	aimé	aima
.r	7	∞.	.-,.	.i	.i'

Ainsi donc voilà quinze signes exigeant au moins *vingt-un* mouvements de la main pour représenter *onze* syllabes. Il n'y a aucune Sténographie qui puisse suivre la parole à cette condition, et c'est peut-être ce qui a contribué à faire abandonner celle-ci.

Quant au système d'abréviations de Bertin, il consiste dans la suppression de quelques lettres faciles à restituer, telles que *b*, *p*, et dans celle de la lettre *l* quand elle suit l'une de ces deux lettres. Le *m* tient lieu de la terminaison *mant*; *ble*

et *ple* final sont réduits au *b* et au *p*; il conseille aussi de réduire à leur initiale les mots d'une phrase banale ou proverbiale; mais il recommande grande sobriété à cet égard.

Il donne un ensemble de signes pour la numération sténographique qui ne peut guère présenter d'avantages que pour les grands nombres. Il n'a pas de signes pour la ponctuation, et dit seulement qu'on peut l'indiquer à la fin d'une phrase par un intervalle plus grand que celui qui sépare les autres mots. L'ouvrage est terminé par un alphabet physiologique fondé sur les principes de la Sténographie, mais dont la pratique me paraît trop restreinte pour être d'une grande utilité.

Cette écriture, sortant rarement du corps principal, et se traçant, en général, par monogrammes, est beaucoup plus agréable à la vue que celle de Coulon; elle offre même, pour de certains mots, des formes symétriques qui peuvent, dans beaucoup de cas, aider la mémoire et faciliter la lecture.

Somme toute, c'est un des meilleurs systèmes qui aient été produits chez nous; et certains sténographes qui lui ont fait de nombreux emprunts, auraient au moins dû payer à l'auteur le tribut de reconnaissance qu'il méritait, en indiquant, comme l'a fait Bertin, la source où ils avaient puisé.

---

## ÉCRITURE TACHYGRAPHIQUE ET CRYPTOGRAPHIQUE, par BRIGGETT.

L'ordre à peu près chronologique que je me suis proposé de suivre, appelle ici un système d'écriture rapide qui repose sur des moyens tout différents de ceux dont j'ai parlé jusqu'à présent. Ce système, créé pour servir à la fois de Tachygraphie et de Cryptographie ou écriture diplomatique, est dû à un Écossais nommé *Josua Briggett*, et parut au commencement de ce siècle. Voici sommairement en quoi il consiste. Tous les mots polysyllabes sont décomposés en deux parties dont

la première forme la racine et la seconde la désinence. On assemble sous un même groupe toutes les racines semblables, et on les désigne par le même nombre; on fait de même à l'égard des désinences. Il en résulte qu'avec deux nombres, dont le premier indique la racine et l'autre la désinence, on peut représenter tous les mots polysyllabes d'une langue. Soit, par exemple, à écrire le mot *gouvernement* : on le décomposera en *gouver* et *nement*. La première partie entre comme racine dans les mots *gouverneur*, *gouvernail*, *gouvernante*, *gouverner*, etc. La désinence *nement* entre aussi dans la composition de beaucoup de mots, tels que *ajournement*, *discernement*, *détournement*, *événement*, etc. Si donc le radical est représenté par le nombre 7 et la désinence par le chiffre 8 (\*), 78 représentera exactement le mot *gouvernement*. Si la racine *discer* est représentée par le nombre 9, 98 représentera le mot *discernement*, etc. On pourrait croire d'abord qu'une semblable classification exige un grand nombre de groupes; mais il peut être facilement restreint au moyen de ce que l'auteur appelle les *exotismes*. Par exemple, si la désinence *ture* est numérotée 4, *couverture* sera exprimé par le nombre 74, qui, à la traduction, donnerait le mot *gouverture*; mais ce mot renferme un exotisme, puisqu'il n'est pas dans le génie de la langue, et l'on voit de suite que c'est un *c* qu'il faut substituer au *g*, comme on corrige à vue d'œil une faute d'impression.

La notation des verbes suit une marche un peu différente quoique analogue. Tous les pronoms de la première personne sont indiqués par le chiffre 1; ceux de la deuxième personne par le chiffre 2; ceux de la troisième personne par le chiffre 3; ceux de la première personne plurielle par le chiffre 4, et ainsi de suite, jusqu'à 6. Soit à noter la conjugaison du verbe *gouverner*. Si la désinence s'exprime par le

---

(\*) Les nombres impairs sont ordinairement consacrés aux racines, et les nombres pairs aux désinences.

chiffre 6 et la racine par le chiffre 7, 76 exprimera l'infinitif. On écrira donc :

INDICATIF PRÉSENT.		PARFAIT.	
Moi ou je <i>gouverner</i> ou gouverne.	1 76	Moi ou je ai gouverné.	1 76 <sup>2</sup>
Toi ou tu <i>gouverner</i> ou gouvernes.	2 76		
Il ou elle <i>gouverner</i> ou gouverne.	3 76	FUTUR.	
Nous <i>gouverner</i> ou gouvernons.	4 76	Je ou moi gouvernerai.	1 76 <sup>3</sup>
Vous <i>gouverner</i> ou gouvernez.	5 76		
Ils ou elles <i>gouverner</i> ou gouvernent.	6 76	CONDITIONNEL.	
IMPARFAIT.		Je ou moi gouvernerais.	1 76 <sup>4</sup>
Moi ou je gouvernais.	1 76 <sup>1</sup>	etc., etc.	
etc., etc.			

Il faut remarquer que, pour montrer à la première vue que le nombre donné indique un verbe, on sépare le chiffre qui marque le pronom des deux chiffres qui indiquent le verbe, et on lie entre eux ces deux-ci par un trait, ce qui n'est pas difficile. Le temps du verbe est indiqué par un chiffre plus petit placé à la suite du nombre qui marque le verbe. Ainsi comme je viens de le faire voir, 76 est l'indicatif présent, 76<sup>1</sup> l'imparfait, 76<sup>2</sup> le parfait, 76<sup>3</sup> le futur, etc. En un mot, les pronoms sont placés comme les *coefficients* des nombres et le chiffre qui indique le temps comme leurs *exposants*.

Les monosyllabes servent à la fois (lorsque leur son s'y prête) de mots, de racines et de désinences. Ils sont classés par sons et indiqués par un seul chiffre.

Comme les dix caractères des chiffres arabes ne suffisent pas pour représenter au moyen de deux ou trois chiffres tous les mots polysyllabés, l'auteur y a joint dix signes choisis parmi les plus faciles à tracer, en leur donnant, pour aider la mémoire, une valeur numérale; de sorte que ces vingt signes combinés deux à deux, trois à trois, et même quatre à quatre, pour quelques mots très longs, donnent, avec le secours des incompatibilités, le moyen de représenter avec ordre et symétrie tous les mots d'une langue syllabique quelconque.

L'avantage éminent de ce système, c'est d'être d'une écriture facile et régulière, droite ou penchée, selon les habitudes de la personne qui l'emploie; de devenir très rapide

pour qui la possède bien; de pouvoir servir d'écriture impénétrable, puisqu'il suffit pour cela de changer les nombres des racines, des désinences et des sons monosyllabiques. Son inconvénient, c'est d'exiger une mémoire robuste et prompte, chose assez rare.

---

## OKYGRAPHIE.

De 1792 à 1801, on ne cite guère d'autre système d'écriture rapide que celui de M. H. Blanc, publié à Paris en 1801, sous le titre de OKYGRAPHIE, ou *l'art de fixer par écrit les sons de la parole avec autant de promptitude que la bouche les exprime*. Je ne connais pas cet ouvrage, sur lequel je n'ai pu me procurer que les renseignements suivants : Les signes posent sur une portée composée de quatre lignes parallèles, et ces signes changent de valeur suivant la ligne et l'intervalle où ils sont placés, absolument comme les notes de musique.

En 1805, M. Montigny, membre de la Société académique de Paris, publia un ouvrage intitulé : *Abrégé du traité de la langue exacte adaptée à l'imprimerie et à la Sténographie de Taylor*, dans lequel il annonce un procédé dont la vitesse égale celle du feu de file.

En 1807, un anonyme publia, sous le format in-4°, un ouvrage intitulé : *Abrégé de l'alphabet universel adapté à l'art typographique et à la Sténographie méthodique*, qui, par son titre, paraît avoir beaucoup de rapport avec le précédent : peut-être est-ce le même.

---

## PHONOGRAPHIE.

M. C. LUC fit paraître, en 1809, un système d'écriture rapide qu'il nomma *Phonographie*, mot formé des deux racines grecques φωνή et γράφω, et qui signifie *peinture des sons*.

L'auteur considérant que les caractères de l'alphabet sont gravés en traits ineffaçables dans la mémoire des hommes, croit inutile et même désavantageux d'en créer de spéciaux pour la *Phonographie*. Mais comme les caractères vulgaires sont un peu longs à tracer, il croit suffisant de prendre la partie la plus caractéristique de chacun d'eux, pour rappeler à l'instant le signe entier ; c'est-à-dire d'user d'une sorte de synecdoque de signe comme on emploie une synecdoque de phrases, en disant *deux vapeurs* pour *deux bâtimens mus par des machines à vapeur*.

Ainsi, par exemple, pour indiquer le son *a*, il ne prend que la partie supérieure de cette lettre, ce qui lui donne le signe ( *∩* ); le son *e* est représenté par la lettre elle-même, mais beaucoup rétrécie et renversée en cette manière ( *∩* ); le son *i* est représenté par cette portion de la lettre ( *∩* ); celui de l'*o* par sa partie inférieure ( *∩* ), etc. En bouclant le signe de *a*, on a la voyelle nasale *an* ( *∩* ); si l'on boucle le signe *e*, on en fait le représentant du son nasal *ein* ( *∩* ); le signe de *o*, lorsqu'il est bouclé, devient celui de *on* ( *∩* ), etc.

L'auteur reconnaît onze voix simples ou voyelles, dix-huit consonnes simples et quatre consonnes mouillées, *gne*, *ill*, *che*, *gue*, qui exigent en tout trente-trois caractères, dont les quatre derniers ne sont que des modifications de la consonne simple qui leur sert de racine, au moyen desquels trente-trois signes, il peut écrire tous les mots de notre langue ; et comme ces signes se lient avec facilité, les mots polysyllabes prennent aisément une forme monogrammatique.

Fidèle à son principe, M. Luc représente les chiffres par des caractères qui ne sont, chacun, qu'une portion du chiffre arabe qu'il remplace ; ces signes peuvent se lier avec facilité.

Les signes de ponctuation sont ceux de l'écriture ordinaire.

Quant au système d'abréviations, il consiste dans la suppression de l'*e* muet, dans l'élosion d'une consonne, lors-

qu'elles sont doubles ; dans la création de quelques signes pour représenter les terminaisons qui se montrent le plus souvent. Lorsqu'une consonne se répète dans deux syllabes qui se suivent, on supprime la seconde, et l'on indique cette élision en grandissant le signe de la première consonne.

Les verbes sont soumis à un système particulier d'abréviations, qui consiste en ceci : Les pronoms personnels sont représentés par leur première lettre et le verbe par sa racine suivie d'un chiffre qui indique à quel temps il est. Ainsi *j'aim*, signifie *j'aime* ; *j'aim<sup>1</sup>*, *j'ai aimé* ; *j'aim<sup>2</sup>*, *j'avais aimé* ; *j'aim<sup>3</sup>*, *j'eus aimé*, etc. ; système qui a quelque analogie avec celui de Briggett, et se comprend sans plus d'explication. Les temps composés s'indiquent de même, seulement le chiffre au lieu d'être en haut se place en bas, tel que *j'aim<sub>1</sub>*, *j'ai eu aimé*. Je crois inutile de faire remarquer que, pour rendre l'explication plus claire, j'ai employé les lettres de l'alphabet au lieu des signes phonographiques.

Comme cette écriture a la pente de la cursive ordinaire, et qu'elle ne s'élève et ne s'abaisse que fort peu à l'égard de la ligne principale, elle est assez agréable à l'œil ; mais je la crois bien loin de pouvoir suivre la parole ; et c'est sans doute ce qui a fait tomber ce système dans l'oubli.

---

LACOGRAPHIE, *ou écriture laconique aussi vite que la parole.* Broch. in-8°.

En 1811, M. Zalkend-Hourwitz publia un ouvrage que je n'ai pu me procurer ; mais M. Cadrès-Marmet dit, dans la préface de la deuxième édition de sa Sténographie, p. xiiij, que la méthode de cet auteur consiste à exprimer toutes les désinences par un signe particulier, d'où il résulte que, pour varier ses signes, il a été obligé d'en créer dont le tracé exige autant de temps qu'il en faudrait pour écrire les mots qu'ils remplacent.

C'est aussi dans M. Cadrès-Marmet que je trouve le renseignement bibliographique suivant :

« Enfin, en 1812, parut à Paris un traité établi sur les  
« mêmes bases que celui que M. Marti, de l'Académie de  
« Madrid, avait publié dix ans auparavant; l'auteur en y ex-  
« primant les voyelles sut conserver la vitesse que Taylor  
« avait atteinte. »

Je regrette bien que cet ouvrage ne soit pas venu à ma connaissance.

---

**STÉNOGRAPHIE**, ou l'art d'écrire aussi vite que parle un orateur; plus rapide et plus lisible qu'aucune des méthodes connues. Par M. CONEN DE PRÉPÉAN, 6<sup>e</sup> édition, entièrement refondue, d'après un système neuf et supérieur à tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour sur la Sténographie. Paris, 1855, 1 vol. in-8<sup>o</sup>.

La première édition de cet ouvrage parut, je crois, en 1813, et l'auteur nous déclare, dans la 6<sup>e</sup> édition publiée en juin 1833 (celle que j'ai sous les yeux), qu'elle est entièrement refondue d'après un système neuf et supérieur à tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour sur cette matière; ce qui semblerait indiquer qu'il abjure à peu près tout ce qu'il avait publié jusque-là sur ce sujet.

Dans une introduction fort bien écrite, l'auteur passe en revue quelques-uns des systèmes qui pourraient faire concurrence au sien, et cherche à signaler les difficultés qu'ils présentent et qu'il croit avoir évitées.

Je suis heureux de me trouver de son opinion sur plusieurs points tellement importants, qu'ils forment à mes yeux la base de l'art abrégatif, entre autres celui-ci : C'est que la forme *monogrammatique* est la seule possible pour arriver à la *rapidité* et à la *lisibilité*, but absolu de tout système sténographique. L'auteur a-t-il été fidèle à ce principe? c'est ce que nous aurons à examiner.

Il divise sa méthode en *Sténographie exacte*, ou exprimant fidèlement tous les éléments de la parole, et en *Sténographie cursive*, qui peut en négliger une partie sans cesser d'être lisible.



1° *Sténographie exacte*. Elle admet vingt-quatre sons de voyelles principales, dont voici la liste et les signes :

e	é	i	a	ou	o	u	oi	eû	ê	î	à	où	ô	à
		/	/	\	\	∪	∩			/	/	\	\	∪
ée	ie	oue	ue	en	in	an	on	un	oin					
		∩	∪		∪	/	\	∪	∪					

Si nous arrêtons un instant notre attention sur ce système de voyelles, nous remarquerons que les signes de celles que l'auteur appelle *longues* ou *graves* (indiquées ici par l'accent circonflexe) ne diffèrent des signes attribués aux *voyelles simples* ou *brèves* que par le renforcement du trait; et je profiterai de cette occasion pour faire remarquer d'une manière générale, que ce moyen est d'une pratique fort difficile dans une écriture rapide, et, par conséquent, peu fidèle. Il faut supposer qu'on écrit avec une plume flexible, dirigée par une main assez sûre, pour ne jamais, soit isolément, soit au milieu d'un monogramme, faire de pesées intempestives. Ce moyen interdit l'usage précieux des crayons taillés d'avance, qui économisent le temps qu'on perd à prendre de l'encre, temps qui coûte trois ou quatre mots : on perd également l'emploi du stylet sur du papier vernis, instrument toujours prêt, toujours en état de service, et dont s'aidaient les Romains dans leur écriture rapide tracée sur des tablettes enduites de cire (\*). Je sais que l'auteur ne propose le renforcement que pour sa Sténographie exacte; mais je ne comprends pas la nécessité d'une Sténographie qui ne suivrait pas la parole, lorsque tout le mérite de cet art consiste à l'égaliser en vitesse.


---

(\*) Il me semble qu'on ne s'est pas assez préoccupé des moyens matériels d'exécution. L'emploi de la plume, par exemple, est une notable cause de perte de temps par les fréquents dérangements de main qu'elle exige pour aller prendre de l'encre.

La manière dont elle est taillée ne lui permet pas de se diriger dans tous les sens avec la même facilité, ce qui empêche de donner à certains signes la forme exacte qu'ils exigent. Les plumes mé-

A l'égard des consonnes, l'auteur convient, avec pleine raison, que les articulations sont la base la plus solide des langues, parce qu'elles sont moins sujettes aux variations qu'amènent le temps, le climat, les habitudes individuelles. Il dit en propres termes (page 27) : « On conçoit la possibilité de lire une écriture composée de consonnes, en les articulantes avec une voyelle; mais il nous paraît impossible de suppléer par les seules voyelles l'omission des consonnes. » C'est faire, comme on le voit, une immense concession aux systèmes qui suppriment les voyelles, et diminuer beaucoup l'importance de ceux qui se font un mérite principal de les conserver.

*Alphabet des consonnes.*

b p | t d | f v | qgue | he | n m | gn | l ll | r | s z | xe gz | ch j  


J'ai groupé à dessein entre deux traits verticaux les consonnes que l'auteur nomme *similaires*, parce que, dit-il, elles sont articulées par les mêmes organes; elles se distinguent seulement en *fortes* et en *faibles*, et le signe qui les représente ne diffère que par la grandeur de la boucle ou de la courbe qui se joint à la droite. L'auteur se fondant sur l'emploi plus ou moins fréquent des consonnes similaires,

talliques labourent péniblement le papier et demandent des précautions minutieuses pour que l'encre, en se coagulant, n'en obstrue pas la pointe.

L'industrie manufacturière pourrait sans doute, si on le lui demandait, fournir des crayons dont la trace serait à peu près ineffaçable, et leur emploi sur un papier lisse serait plus favorable à la rapidité que celui de la plume.

On pourrait aussi faire usage d'un fort papier ou de tablettes enduites d'un vernis convenable, sur lesquelles on tracerait l'écriture avec un stylet de métal ou d'ivoire, instrument qui, pouvant être dirigé dans tous les sens, permettrait d'exprimer avec netteté les plus minutieux détails de l'écriture sténographique. On a proposé de s'en servir sur un papier noirci avec de la mine de plomb, qui laisserait sa trace sur le papier blanc placé dessous. Mais ce procédé a l'inconvénient de ne pas permettre au sténographe de voir ce qu'il écrit.

consacre aux fortes, comme s'employant plus souvent, le signe le moins étendu, et aux faibles, qui sont plus employées, le signe le plus développé. Peut-être, pour le peu d'économie de temps qu'on en retire, eût-il été mnémonique d'agir en sens inverse, car la grandeur appelle assez volontiers l'idée de force; mais ce n'est pas là l'objection la plus sérieuse. Est-il possible, lorsque l'on veut suivre un orateur, et que l'esprit est tendu à reproduire un son, objet si fugitif et déjà si loin de nous lorsqu'il est prononcé, est-il possible, dis-je, que l'esprit dirige la main avec assez de sûreté pour faire sentir des différences de grandeur qui ne sont que relatives? Et si la boucle ou le crochet ne paraît, à la lecture, ni grande, ni petite, mais moyenne, j'aurai donc à me décider pour la consonne faible ou pour la forte? Ce choix, dites-vous, sera déterminé par le sens. Eh bien! alors j'en reviens à l'objection que j'ai déjà faite plus haut: si le sens suffit pour indiquer la consonne forte ou la faible, pourquoi deux signes pour représenter des choses si faciles à distinguer?

*Consonnes qui se suivent.*

pl	bl	pr	tr	fl	fr	cl	cr	gl	sp	st	str
6	6	6	∫	ℓ	ℓ	∫	∫	∫	∞	∞	∞

Je ferai remarquer ici un vice essentiel dans ce système de doubles consonnes, c'est que la figure qui résulte de la jonction de plusieurs de ces couples de consonnes, n'est pas une conséquence de leur forme particulière, ce qui charge inutilement la mémoire. Par ex., *pr* qui devrait être  $\wp$  est 6; *bl* qui devrait être  $\wp$  est 6; *st* qui devrait être  $\wp$  est  $\infty$ , etc. Si l'on me dit que le signe spécial est plus simple que celui qui résulterait de la réunion des deux signes de consonnes, je répondrai tant pis pour le système; c'est que les signes sont mal choisis, c'est que les éléments ne sont pas des éléments.

*Redoublement des consonnes.*

Il a lieu, dit l'auteur, par le renforcement du trait. Ainsi  $m \smile$  devient  $mm \smile$ ;  $f \curvearrowright$  devient  $ff \smile$ ;  $r \int$  devient  $rr \int$ . L'auteur ne donne que ces trois exemples. Cependant s'il croit nécessaire d'exprimer la réduplication de consonnes, il aurait dû nous indiquer celle du double  $dd$ , comme dans *addition*; celle du double  $tt$ , comme dans *attribut*; du double  $ll$ , comme dans *allusion*, etc. A-t-il craint de laisser percer la difficulté d'exécution du double  $dd \curvearrowright$ , du double  $tt \curvearrowright$ , du double  $ll \curvearrowright$ ? Quoi qu'il en soit, je dois faire remarquer comme une autre anomalie au système, que le signe du double  $ff$  n'a aucun rapport avec celui du  $f$ ; que celui du double  $rr$  est exactement celui de l'*r*, et j'ajouterai que la représentation du redoublement de consonne est une superfétation gênante pour la pratique et très peu profitable à l'art.

Les signes de ponctuation sont au nombre de trois, savoir : pour la virgule, une sorte de cédille (  $\epsilon$  ), le même signe retourné (  $\epsilon$  ) pour les deux points et le point et virgule; et deux points l'un sur l'autre (  $:$  ) pour représenter le point, le point d'admiration et celui d'interrogation.

M. Conen de Prépéan conserve les chiffres arabes pour l'usage général, mais il donne avec raison des signes pour les nombres un peu longs, tels que *cent* (  $\circ$  ), *mille* (  $\circ$  ), *cent mille* (  $x$  ), *million* (  $\oslash$  ), *milliard* (  $\phi$  ). Remarquons en passant, et sans y attacher grande importance, que le signe du nombre *mille* est le même que celui qui représente la nasale *gn*.

Le second mode de Sténographie de l'auteur, celui qu'il appelle *Sténographie cursive*, et qui, selon moi, méritait seuls efforts, parce que, seul, il marche au but, ne diffère de l'autre que par la suppression des signes qui indiquent les voyelles *longues* et les voyelles *prolongées*, et par l'adjonction d'un système assez compliqué d'abréviations.

Je m'y arrêterai d'autant plus volontiers, que les abréviations, comme je l'ai dit dans l'Introduction, me paraissent le plus puissant auxiliaire dans l'art de suivre graphiquement la parole ; et toutes les fois que j'en rencontrerai une méthode rationnelle, j'y donnerai toute mon attention.

J'accepte sans restriction les principes de l'auteur, lorsqu'il dit « qu'il importe de réduire par des procédés généraux et rationnels les mots les plus composés, et ceux « qui, d'après les principes de la formation des langues, « doivent se présenter le plus souvent. Ces mots portent « avec eux les éléments de leur composition, par un arrangement de syllabes initiales ou finales qui n'a pu être « ordonné par l'arbitraire. » J'ajouterai que ces principes qui touchent à l'histoire de la formation des langues, et qui, pour les langues occidentales en particulier, montrent qu'elles se composent en grande partie de particules qui peuvent se joindre à un radical, soit sous forme de *préfixes* ou *prépositions*, soit sous forme de *surfixes* ou *postpositions*, soit même avec ces deux usages à la fois, entraînerait dans des considérations dont la discussion est étrangère à une Sténographie purement française.

M. Conen de Prépéan divise ses abréviations en *initiales*, *finales*, *générales*.

1<sup>o</sup> *Abréviations initiales*. Il réduit à la lettre ou à la syllabe initiale les pronoms personnels et possessifs, les prépositions, les adverbes de comparaison, les conjonctions, les mots que la raison associe nécessairement à ceux qui sont exprimés ; il y joint les sténographismes qui sont les moyens d'abréviations par initiales de mots confiés à la mémoire et à l'intelligence du sténographe. Les cas des pronoms se distinguent par la position que leur signe occupe par rapport à la ligne d'écriture. Les prépositions, les adverbes s'écrivent au-dessus, ainsi que les mots suppléés par le sens, etc.

2<sup>o</sup> *Abréviations finales*. Les abréviations par retranchement rentrent dans celles dont il est parlé en tête de l'Histoire des systèmes français. Les autres consistent dans

certaines contractions qui, jointes à des retranchements, produisent des mots qui, à la traduction, n'ayant aucun sens, forcent à chercher dans les rudiments conservés le moyen de rétablir le mot ainsi mutilé, comme, par exemple, *vitrib, justib, cristalb* pour *vitriifiable, justifiable, cristallisable*, où le *b* final a la valeur de la labiale *ble*. De pareilles abréviations me paraissent tout-à-fait normales et de bon usage. Il en est de même de celles qui ont pour objet les finales *son, sion, ance, mant, eure, ure, sien, etc.*

3<sup>o</sup> Enfin, sous le nom d'*abréviations générales*, l'auteur donne des règles d'abréviations qui rentrent dans celles par retranchement de désinences, telles que *amer, genti, champ, orbe*, pour *amertume, gentillesse, champêtre, orbiculaire*; désinences dont la nature est indiquée par un signe placé dessus ou dessous le monogramme, selon qu'il est substantif ou adjectif. Du reste, cette dernière distinction ne me paraît pas fort importante, et complique le système.

Le verbe est soumis à un mode spécial d'abréviations, analogue à celui proposé par Brigggett et par M. Luc; mais qui est beaucoup plus étendu et plus compliqué que les leurs. Est-ce un avantage? on peut en douter, par ce motif que moins la mémoire est mise en jeu, plus l'esprit a de liberté pour l'emploi des signes.

Mais j'accepterai volontiers ce que l'auteur appelle *oppositions* et *réciprocités*. Il est certain qu'on peut tirer un excellent parti de ce mode d'abréviations, par lequel une modification apportée au signe suffit pour faire passer de l'affirmation à la négation et changer l'agent en patient.

Telle est, d'une manière générale, en y joignant les *sténographismes* dont j'ai déjà parlé, et qui consistent à réduire à leur lettre initiale tous les mots qui se peuvent sous-entendre facilement, le système d'abréviations très remarquable de M. *Conen de Prépéan*. Je crois fort possible, en faisant usage de tous les moyens qu'il indique, de suivre la parole d'un orateur traitant de politique ou de littérature; mais est-il bien certain qu'on serait lu, ou seulement qu'on

pourrait se relire ? J'ose en douter. Néanmoins le système de *Sténographie cursive* est logique et bien conçu, et l'un des plus rationnels que je connaisse; mais il exige beaucoup de mémoire et de promptitude d'esprit, ce qui doit nuire à sa popularité.

La notographie de l'auteur pourrait donner lieu aux critiques suivantes : 1° les signes élémentaires ne sont pas choisis de manière à se joindre toujours avec facilité, ce qui l'a quelquefois forcé, pour représenter la réunion de deux lettres, de créer un signe nouveau qui n'est pas le résultat des deux signes particuliers ; 2° quelques signes ont plusieurs significations ; d'autres, tels que les droites qui représentent *é, a, o*, si elles étaient un peu prolongées, signifieraient *en, an, on* ; 3° quelques voyelles se notent avec deux signes, ce qui est contraire à la rapidité. En résumé, ce système ayant des mots qui s'écrivent en haut et d'autres en bas, et donnant lieu à des monogrammes qui s'étendent au-dessus, et d'autres beaucoup au-dessous de la ligne principale, il en résulte une écriture bizarre, divergente et d'un aspect désagréable. Je ne puis donc être de l'avis de l'auteur, lorsqu'il dit, page 36, en citant la planche 5 comme modèle de cette écriture, « qu'elle est régulière et facile, qu'elle s'a-  
« ligne naturellement, qu'elle renferme tout ce qui consti-  
« tue une écriture exacte, et concourt à rendre cette mé-  
« thode supérieure à toutes celles qui se sont proposé le  
« même but, » car des mots, tels que ceux-ci, prouvent le contraire :



Si l'on prend pour *module*, sur la planche première, la hauteur d'une des plus petites lettres, *e*, par exemple, qui a deux millimètres à peu près, on voit que cette écriture, dans ses deux excès, peut comprendre six modules, c'est-à-dire douze millimètres.

AB est la ligne d'écriture; *ab* une autre ligne écartée de AB de la distance donnée par le module *aA*. Les autres lignes sont également espacées d'un module.

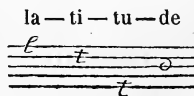
On sait que l'écriture ordinaire est comprise entre trois corps ou modules.

---

**TACHOLOGRAPHIE** enseignée en cinq leçons, ou nouvelle méthode d'écrire aussi vite que la parole en n'employant que les lettres de l'alphabet ordinaire. Par A. BOISDUVAL et H. LECOQ, 2<sup>e</sup> édition, corrigée et augmentée. Paris, 1826, br. in-8°.

Ce système abrégatif est plutôt une *notation* qu'une écriture, et malgré que je le croie fort loin de pouvoir remplir sa destination, j'en donnerai cependant l'analyse, parce qu'il appartient à la classe peu nombreuse qu'on a nommée depuis *Sténographie de position*. Voici en quoi consiste ce système.

On a du papier réglé comme pour écrire la musique; les cinq lignes qui forment chaque portée représentent les cinq voyelles *a, i, e, o, u* (c'est à dessein que la voyelle *i* a été placée la deuxième). La première ligne à partir du haut représente la voyelle *a*, la suivante la voyelle *i*, la troisième la voyelle *e*, etc. Il suit de cette convention que, pour écrire un mot formé de voyelles et de consonnes, il suffit d'écrire chaque consonne sur la ligne qui représente la voyelle, pour que la consonne soit considérée comme suivie de cette voyelle. En un mot, toute consonne écrite sur la première ligne est suivie d'un *a*, sur la deuxième d'un *i*, sur la troisième d'un *e*, etc. Exemple :



Quand la voyelle précède la consonne au lieu de la suivre, on indique cette circonstance au moyen d'un point



placé avant la consonne sur la ligne appartenant à cette voyelle. Lorsque deux voyelles se suivent, on indique par une marque particulière prise dans les signes de notre ponctuation, celle qui n'appartient pas à la ligne sur laquelle s'écrit l'autre.

Les auteurs disent (page 12) que les voyelles entrant à peu près pour moitié dans le nombre des lettres qui composent un mot, le système qu'ils proposent abrégera l'écriture de moitié. Mais ils ont reconnu que pour suivre la parole, ils étaient encore bien loin de compte ; aussi se sont-ils appliqués à la recherche de tous les moyens d'abréviation compatibles avec leur système, tels que la réduction du nombre des consonnes, la suppression de la seconde des deux consonnes qui se rencontrent ordinairement ensemble ; la suppression de toutes les consonnes finales qui peuvent être remplacées par un signe plus simple (la virgule ou le point) qui en tient lieu, etc., etc. Ils montrent aussi que leur notation peut être tracée sur trois, sur deux et même à la rigueur sur une seule ligne ; mais alors l'exécution de cette écriture exigerait une telle attention, qu'elle deviendrait impraticable pour le plus grand nombre des personnes qui tenteraient de s'en servir, et deviendrait illisible au bout de quelque temps.

La ponctuation est indiquée par un trait qui coupe la portée, et s'élève ou s'abaisse selon qu'il représente le point, le point-et-virgule, ou la virgule seule.

Je croirais superflu d'entrer dans d'autres détails sur un système plus curieux qu'utile, et qui n'a certainement produit aucun sténographe. (*Voyez plus loin l'article de M. Gosart.*)

---

**NOUVEAU SYSTÈME DE STÉNOGRAPHIE**, ou art d'écrire aussi vite que l'on parle, par H. PRÉVOST, 2<sup>e</sup> édition, accompagnée de 4 planches. Paris, 1828, br. in-12.

M. Prévost, très habile praticien, a publié plusieurs édi-

tions de son ouvrage ; la première est, je crois, de 1826, et la deuxième (celle que j'analyse) de 1828 ; il en a donné une autre en 1834, qui a été réimprimée en 1844, dans la collection des manuels de M. Roret, format in-18, sous le titre de *Nouveau Manuel de Sténographie, ou l'Art de suivre la parole en écrivant*, dans laquelle il a ajouté quelques nouveaux développements à sa théorie, sans toutefois y faire aucun changement important (\*).

Avant de discuter le système de M. Prévost, j'exposerai son alphabet.

*Consonnes.*

d r f, v s t g, j k, q n b l h m p x y ch gn  
 / / \ \_ | > < ∪ ∩ 9 6 8 σ ρ < ✓ c e

*Voyelles.* Ce système ne comportant pas de voyelles médiales, les signes que l'auteur emploie ne sont donnés que pour les initiales et les finales. Les voyelles initiales consistent dans un point placé de différentes manières, comme on le voit ici : la ligne ponctuée horizontale représente la ligne d'écriture :

a, e                    i                    o                    u  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

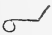
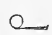

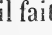
Lorsque les voyelles sont terminales, elles ont pour signes une sorte d'accent ou d'apostrophe tourné à droite ou à gauche, et placé sur, au-dessus, ou au-dessous de la ligne d'écriture, à l'exception de l'i qui conserve le point.



a                    e                    u                    o                    i  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

Avant d'aller plus loin, je dois faire remarquer que bien que M. Prévost ait intitulé son ouvrage *Nouveau système*, il ne s'est cependant pas mis l'esprit à la torture pour créer des signes ; car presque tous ceux de son alphabet appartiennent à Taylor : il a seulement changé la signification de quel-

---

(\*) M. H. Prévost est également auteur d'une *Sténographie musicale* qui, sortant du cadre que je me suis tracé, me dispense d'en parler.

ques-uns. Ainsi, comme on peut le voir par la comparaison des deux alphabets, les signes de *d, f* et *v, g, k, l, m, n, p, r, s, t, x, y, ch*, sont absolument identiques à ceux de Taylor. Il en est de même de presque toutes les voyelles. Mais M. Prévost a cru devoir ajouter à ce système un certain nombre d'initiales consonnes qui, faute de se ranger sous les lois de l'analogie, font en quelque sorte anomalie au système, et le compliquent en ce sens, que ces initiales ne sont pas le résultat des signes élémentaires, comme *mer* qui devrait être , et dont il fait ; *ner* qui devrait être , et dont il fait , etc. Ensuite il augmente la grandeur de la boucle dans les signes bouclés, pour indiquer une modification de l'initiale. Mais nous avons déjà dit que ce moyen minutieux et difficile à pratiquer, pouvait rendre la lecture douteuse ou ambiguë s'il n'est pas bien caractérisé : il en est de même du renforcement d'un signe. On ne saurait trop insister sur le fait suivant : ce qui, en général, rend la lecture de l'écriture ordinaire assez facile à tout le monde, c'est que la forme seule de la lettre la caractérise, quelle que soit sa grandeur ou sa force au milieu des autres.

M. Prévost a joint aussi au système de Taylor un signe () qui représente à la fois les syllabes *lan, len, lin, lon, lun*, et un autre () qui représente les syllabes *ran, ren, rin, ron, run*. Ces diverses articulations sous le même signe peuvent donner lieu à des équivoques; car *boulin* et *boulon, melon* et *Melun, écran* et *écrin*, s'écriraient respectivement avec le même monogramme.

Il se félicite (page 21) d'avoir résolu un des problèmes les plus difficiles de la Sténographie, en se servant de la lettre *h* qui n'entre point dans son alphabet, pour exprimer l'éli-sion de deux voyelles contiguës. Ce moyen était déjà pratiqué dans les systèmes qui suppriment les voyelles, par un signe isolé, il est vrai; mais ici le choix de la lettre n'offre aucun avantage particulier, attendu que tout signe spécial remplirait parfaitement le même objet.

M. Prévost dit (page 15) : « L'expérience nous démontre « que le temps perdu à lever la plume, pour passer à une « lettre suivante, dans le même mot, nous eût suffi pour « la tracer. » Comment expliquer pourquoi, après avoir émis un principe si vrai, l'auteur s'en écarte aussi ouvertement lui-même dans sa Sténographie ? En effet, les initiales *an, en, in, un, a, e, i, o, u, ou, eu*, se représentent par un point. Un point est assurément le plus simple de tous les signes, mais il exige deux mouvements, et beaucoup de sténographes disent que c'est un signe qui coûte plus qu'il ne rapporte (sous le rapport du temps, bien entendu).

M. Prévost emploie aussi comme syllabes initiales et terminales, de petits demi-cercles, tournés à droite ou à gauche, couchés la courbure en dessus ou en dessous, de petits traits verticaux, de petits accents, de petits tirés suscrits ou souscrits, tous signes détachés et, par conséquent, sous le poids d'une suspicion légitime au point de vue de la rapidité, et qui ont le grand désavantage de briser le monogramme.

Le système de ponctuation que propose ce sténographe est très logique, très facile, et je lui donne entière approbation, c'est de laisser entre les mots un intervalle d'autant plus grand qu'un plus grand repos doit les séparer, sauf cependant l'interrogation et l'exclamation qui ont besoin d'un signe particulier. Du reste, c'est à peu près ce que Bertin avait proposé avant lui.

Les chiffres de M. Prévost sont exactement ceux de Bertin. La seule observation que j'aie à faire sur ce mode de *chiffraison* (\*), c'est qu'il s'exécute au moyen de signes qui ont déjà dans ce système une valeur alphabétique. Les chiffres arabes sont, par eux-mêmes, fort simples et faciles

---

(\*) J'entends par *chiffraison*, dans le cours de cet ouvrage, l'ensemble des signes donnés aux chiffres arabes et aux nombres qu'ils forment, indépendamment de tout système de numération arithmétique.

à lier au besoin. Et puis les nombres ont toujours une si grande importance dans le discours, qu'il faut se prémunir contre toute erreur à cet égard. Des signes de chiffres seraient tout au plus nécessaires pour les nombres un peu longs ; encore les caractères de la Sténographie pourraient-ils suffire pour les écrire en entier, ce qui éviterait de nouveaux signes qui fatiguent toujours plus ou moins l'attention et la mémoire, et prémunirait contre des erreurs à la lecture, lorsque, comme M. Prévost, on se sert de caractères qui ont déjà une signification alphabétique.

La Sténographie de M. Prévost ne présente aucun système d'abréviations proprement dit. Celles qu'il pratique portent principalement sur les terminaisons qui se présentent le plus souvent. Il indique la suppression d'une des doubles consonnes pareilles et fait usage d'un système d'incompatibilités qui consiste à ramener à la même syllabe deux articulations peu différentes, mais qui, à la lecture, donneraient un mot qui n'est pas dans la langue, comme *rantrant* qu'il écrit avec le signe *ran* augmenté de grandeur, ce qui fait *ranran*, qui, d'après sa règle, doit être traduit par *rantran*. Pour le reste, il a en grande partie copié Taylor importé par Bertin, et comme lui est tombé dans un inconvénient assez grave en plaçant plusieurs syllabes sous le même signe, par exemple : *ui*, *uis*, *uit*, *oui*, *ouis*, *ouit*, que, comme ce dernier, il représente par le signe  $\cup$ . La lettre *b* signifiant à la fois *bon*, *bonne*, *beau*, *belle*, on ne sait pas toujours à la lecture si la chose citée est *bonne* ou *belle*. Ce système contient aussi quelques-uns de ces mots qui montrent le côté faible de la Sténographie, ce sont ceux d'une syllabe qui exigent deux signes, tels que les suivants :

mil	pré	daim
σ.	ρ.	!

Ce qu'on peut reprocher de plus grave à ce système, c'est d'être soumis à un assez grand nombre de règles, et d'avoir établi des signes différents pour les voyelles et pour certaines syllabes, selon qu'elles sont initiales ou finales. Il

semblerait plus logique, lorsqu'on se propose un système *phonétique*, de représenter toujours par le même signe la même émission de voix.

Somme toute, cette écriture, composée d'un bien plus grand nombre de signes que celle de Bertin, est beaucoup moins régulière; et si ce que M. Prévost a cru devoir ajouter au système de Taylor le rend plus lisible, d'un autre côté il le complique davantage et ne le fait pas plus populaire. Ces modifications apportées à un système connu et qui depuis longtemps avait fait ses preuves, pouvaient-elles autoriser M. Prévost à qualifier son ouvrage de *Nouveau système de Sténographie*, ou même lui mériter un brevet de perfectionnement? ce sont deux questions dont je confie la décision aux sténographes praticiens (\*).

---

PHONOGRAPHIE STÉNOGRAPHIQUE, par A.-T. DESMANEST. Paris, 1827, br. in-12, lithographiée.

L'auteur a pris pour type mnémonique de sa *Notophonie* le cercle, son diamètre, son rayon. Cette précaution ne me paraît avoir d'autre utilité que celle d'établir des proportions exactes entre les principaux signes de son alphabet. Voici comment il le constitue :

---

(\*) On lit dans le *Journal des Débats* du 29 juin 1849, que dans les bureaux de l'Assemblée lorsque s'est agitée la question du service sténographique « l'attention du bureau a dû se porter exclusivement « sur M. Hipp. Prévost. Depuis 20 ans, cet habile sténographe a eu « l'initiative de tous les progrès théoriques et pratiques accomplis dans « son art; le premier entre les sténographes il a été jugé digne de « recevoir la décoration de la Légion-d'Honneur... etc.

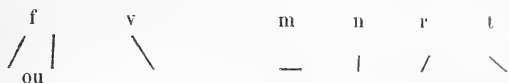
J'ignore jusqu'où s'étend la compétence du juge qui a porté cette sentence exclusive; mais beaucoup de sténographes semblent avoir protesté d'avance avec plus ou moins d'énergie, et par des motifs tirés de l'art et de la pratique, tels que M. Astier, dans sa *Sténographie* publiée en 1821, page 64; M. Conen de Prépéan, 6<sup>e</sup> édition, page 7; M. Sénccq, 7<sup>e</sup> édition, page 9; M. Plantier, discours sur la Sténographie, mai 1844; M. Pillon, *Sténographie perfectionnée*, 1847, page 1<sup>re</sup>, etc.

*Consonnes.*

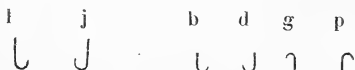
Du cercle, il tire :

c ou k    s sifflante    z ou s douce    ch    gn  

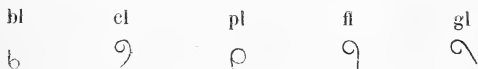

Du diamètre et du rayon, il tire :

f            v                    m            n            r            t  


Et comme dérivés du diamètre et du rayon :

i            j                    b            d            g            p  


ainsi que les lettres doubles dérivées des éléments ci-dessus :

bl            cl                    pl            fl            gl  


*Voyelles.*

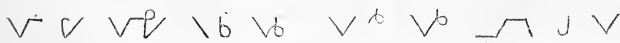
a            é            è            o            u            ou  


L'i, quand il est initial ou terminal, s'indique par un point placé à l'extrémité du signe représentant la consonne qui le suit ou qui le précède.

On voit, à l'inspection de cet alphabet, que l'auteur a été conséquent à son principe et ne s'en est point écarté.

*Liaisons.* — Les signes de la Phonographie de M. Desmanest étant assez simples, se lient, dans la plupart des cas, sans traits intermédiaires; et lorsqu'il se rencontre quelque difficulté à cet égard, on la surmonte au moyen d'un petit trait ou d'une boucle à laquelle on a soin de ne pas donner l'étendue ou le développement d'une lettre de même forme.

trom—per (*monog.*) ta—ble (*mon.*)    te—reur (*mon.*) marmite de    tere

  
 (1)            (2)            (3)            (4)            (5)            (6)            (7)

Ainsi le mot *tromper* qui, dans ce système abrégatif, se réduirait aux lettres *trmpr*, aurait le signe (n° 1); mais le monogramme serait brisé. Pour remédier à cet inconvénient, on prolongera un peu le signe du *m*, et l'on obtiendra le monogramme (2). Il en sera de même pour le mot *table*, dont les signes isolés sont indiqués (3) et le monogramme figuré (4). On réunit pareillement les désinences à la racine, comme on le voit pour le mot *terreur* dont les éléments sont indiqués (5) et le monogramme (6).

Il faut remarquer, avant d'aller plus loin, que chaque consonne finale sonne comme si elle était suivie d'un *e* muet, ce qui dispense généralement de l'emploi de cette lettre. Ainsi *marmite de terre* sténographié ci-dessus (n° 7) n'emploie que les lettres *mrmt d tr*, et donnerait cependant à la traduction, d'après ce principe, *mermete de tere*.

*Abréviations.* — Elles consistent, comme dans plusieurs systèmes déjà connus, d'abord dans la suppression des voyelles médiales, de toutes les doubles lettres et de toutes celles qui ne se prononcent pas; ensuite dans une série d'abréviations terminales dont le signe se joint à la dernière consonne exprimée. En voici le tableau :

an	eu	eur	ier	in	ir	oi	oir	oin
⤵	∞	⤵	∞	⤵	∞	⤵	⤵	⤵
on	our	ou	or	ui	un	ur	Il mouillée	
⤵	∧	○	⤵	⤵	⤵	∞	⤵	

L'auteur propose aussi un assez grand nombre d'abréviations partielles, dans le détail desquelles je ne pourrais entrer sans donner à cet article plus d'étendue qu'il n'en comporte. C'est par le même motif que je ne ferai qu'indiquer ici un tableau fort étendu de signes arbitraires destinés à exprimer des phrases entières. D'ailleurs, chaque sténographe, dans sa pratique, s'en forme ordinairement un à sa convenance et plus dans ses habitudes.

M. Desmanest n'a point de signes pour les chiffres, et sa méthode de ponctuation consiste, comme Bertin et M. Prévost l'ont proposé, dans un intervalle plus ou moins grand



laissé entre les phrases, selon qu'un plus ou moins grand repos doit les séparer.

Ce système de Sténographie ne me paraît ni supérieur ni inférieur à plusieurs de ceux qui ont obtenu du succès ; mais je ne le crois pas plus propre qu'eux à suivre rigoureusement la parole (\*).

Toutefois l'auteur, dans son chapitre VII, intitulé : *Des moyens de faire de rapides progrès en Phonographie*, donne aux élèves des conseils qui me paraissent très judicieux et tout-à-fait applicables à l'étude de la plupart des sténographies. C'est ce qui m'engage à les rapporter ici en partie.

« Pour devenir habile dans cette écriture, c'est-à-dire  
« pour arriver à écrire réellement aussi vite que la parole,  
« il faut être secondé par d'heureuses dispositions. Toute  
« personne lente et qui écrit avec difficulté, pourra sans  
« doute l'employer pour abrégé son travail ou comme écriture  
« secrète, mais ne sera jamais capable de suivre le  
« discours même le plus traînant.

« Nous supposons donc une personne douée des dispositions  
« nécessaires, et sachant suffisamment l'orthographe.  
« Elle commencera par se bien familiariser avec tous les  
« signes dont se compose notre alphabet et nos abréviations,  
« ainsi qu'avec la manière de lier les signes ; et pour s'en  
« rendre compte, elle fera beaucoup d'exercices de mémoire.  
« Elle écrira aussi à part les mots que nous avons  
« donnés comme exemples et les comparera ensuite avec  
« ceux-ci. Elle se proposera également quelques exercices,  
« et lorsqu'elle se trouvera arrêtée, elle consultera les principes  
« ou les règles.

« Lorsqu'elle se servira des signes avec facilité, elle  
« écrira en *Phonographie* sur un feuillet isolé quelque  
« petite pièce de vers qu'elle sait par cœur. A quelques  
« jours de là, et sans regarder son premier feuillet, elle

---

(\*) Les motifs sur lesquels je m'appuie pour porter ce jugement sont développés dans le résumé qui termine cette Histoire.

« écrira le même morceau sur un autre, en se dictant à  
« elle-même et à haute voix ; elle répétera cet exercice  
« cinq à six fois de la même manière, en cherchant à aller  
« de plus en plus vite, ce dont elle s'assurera en consultant  
« une montre. Ces exercices terminés, elle comparera ses  
« dictées et y trouvera certainement quelques différences ;  
« elle recherchera avec soin d'où elles proviennent, afin de  
« rectifier les erreurs et de se mettre en garde contre une  
« récidive.

« De semblables exercices continués pendant quelque  
« temps et appliqués à des passages de peu d'étendue,  
« mais fort variés quant à la matière, afin d'avoir occasion  
« d'employer beaucoup de mots différents, accoutumeront  
« promptement l'élève à l'usage des signes, et à se lire  
« couramment, sans avoir recours à la traduction. Arrivé  
« à ce point, il serait fort avantageux pour les progrès que  
« deux élèves, étudiant ce système, correspondissent graphi-  
« quement ensemble. Le besoin de lire une chose qu'il  
« n'aurait pas écrite, forcerait l'élève à s'ingénier souvent  
« pour découvrir le sens ; ce qui le mettant en quelque  
« sorte dans la nécessité d'examiner pièce à pièce le travail  
« de son correspondant, lui fournirait le moyen de décou-  
« vrir et de signaler les fautes commises contre les prin-  
« cipes, qui presque toujours seront la cause des difficul-  
« tés qui auront arrêté sa lecture.

« Enfin, pour compléter l'étude de la *Phonographie*, il  
« serait bon que trois ou quatre personnes se réunissent de  
« temps en temps, et qu'une d'elles, à tour de rôle, dictât  
« aux autres, d'abord assez lentement, pour que le moins  
« habile puisse suivre, et progressivement plus vite, des  
« morceaux faciles, ensuite sur toute sorte de matière, jus-  
« qu'à ce que toutes soient arrivées à écrire aussi vite que  
« la parole de discours soutenu ; car, pour la volubilité,  
« il n'y aura jamais moyen de la suivre exactement.

« La personne qui dictera ne devra jamais s'arrêter. L'é-  
« lève qui restera en arrière laissera des lacunes sans cher-

« cher à recommencer un mot mal écrit ; car ce serait  
« prendre une habitude vicieuse dont il ne pourrait plus se  
« défaire et qui l'empêcherait à jamais de suivre la parole ;  
« au lieu qu'il est fort présumable qu'il pourra toujours,  
« guidé par le sens , remplir les lacunes qu'il aura été  
« forcé de laisser pour suivre l'orateur. »

---

En 1829, M. Lagache a publié un ouvrage qui renferme, suivant M. Chauvin, des détails utiles sur les abréviations grammaticales et logiques. Dans ce système chaque voyelle et chaque consonne a son emploi pour indiquer des désinences.

---

**COURS THÉORIQUE ET PRATIQUE DE STÉNOGRAPHIE, précédé d'une Histoire de l'Art ; par A. FOSSÉ.**  
*Paris, 1829, in-8° avec 3 planches gravées.*

L'ouvrage de M. Fossé sera lu, je crois, avec plaisir par les personnes même étrangères à la Sténographie. L'écrivain à qui on le doit est un homme fort modeste, mais qui dénote par la sagacité de sa critique littéraire et par la manière dont il l'exprime, un talent capable de satisfaire à de plus importants travaux que ceux auxquels on doit l'ouvrage que je vais analyser.

La partie la plus notable de son livre est assurément l'Essai sur l'histoire de l'art ; elle en occupe au moins la moitié, et personne ne le regrettera. Il déclare franchement « que son Essai historique n'est guère qu'une compilation. » Il serait difficile qu'une histoire fût autre chose. Il y a fort longtemps d'ailleurs qu'un auteur a dit qu'*on ne fait des livres qu'avec des livres* : heureux seulement ceux qui peuvent puiser aux bonnes sources ! J'ai indiqué au commencement de cette Histoire celles qui m'avaient servi ; la plupart sont aussi celles où a puisé M. Fossé. Mais, venu vingt ans après lui, j'ai eu des ressources qui ont dû lui manquer, et

des documents originaux que je dois plutôt au hasard qu'à des recherches directes :

Dans cet Essai historique, l'auteur se livre à une discussion critique fort étendue (elle occupe 88 pages) sur la valeur des vestiges de l'art abrégatif que l'on trouve épars dans les anciens auteurs. Ce qui concerne les *Notes de Tiron*, dont M. Fossé a fait une étude spéciale, n'en est pas la partie la moins intéressante. Il cherche, par d'ingénieuses inductions et de logiques déductions à restituer à ces *notes* leur valeur comme moyen abrégatif ; mais tous ses soins ne peuvent, selon moi, en faire cette écriture miraculeuse au moyen de laquelle on suivait en se jouant, dit-on, le discours d'un orateur ; et toute personne qui aura lu le résumé qui termine mon *Histoire de la Sténographie*, en sera, je l'espère, aussi convaincue que moi ; c'est même, il faut le dire, ce que laisse percer en plusieurs endroits la discussion technique de l'auteur lui-même.

S'étant donné un champ plus vaste, M. Fossé a pu se livrer, sur l'art ancien, à des détails bibliographiques et critiques que j'ai dû m'interdire ; car voulant me renfermer dans un cadre étroit et déterminé d'avance, il m'a fallu me borner aux faits principaux et éviter toute digression qui m'eût éloigné de ce but. Je passe au cours de Sténographie.

Tous les sténographes d'un mérite réel se sont élevés contre les promesses exagérées des faiseurs de méthodes, et M. Fossé n'a pas été le dernier à les flétrir. « Autant « l'étude de la Sténographie est facile, dit-il, autant la pratique en est lente. » Plus loin il ajoute : « L'annonce « d'une certaine et prompte réussite est un mensonge qui « n'a fait que trop de dupes. » Un pareil début doit donner toute confiance dans l'auteur.

M. Fossé a cru devoir adopter pour base de son cours la méthode de Taylor qu'il regarde comme non-seulement préférable à toutes celles publiées jusqu'à ce jour, mais comme remplissant les conditions qui peuvent la faire proclamer excellente ; car, dit-il, tous les bons praticiens appar-

tiennent à l'école de Taylor. « Il n'a cru devoir apporter que quelques modifications à la méthode du professeur anglais, pour lesquelles il ne réclame pas même l'honneur du perfectionnement, qui appartient, ajoute-t-il, au temps et à l'expérience, deux grands maîtres dont nous avons recueilli les enseignements. »

Il était impossible de lancer involontairement une épigramme plus sanglante à tous les contrefacteurs de la méthode Taylor.

Ce cours est divisé en dix leçons, qui sont établies d'une manière fort rationnelle.

*Signes.* — Son alphabet est celui qu'on trouve dans Bertin, auquel il a ajouté trois lettres, savoir : le *j*, le *v*, le *z* et les deux articulations *ll* mouillées et *gn*. Il a donné au signe du *b* celui de *h* et à celui-ci le signe du *b*. Il a créé pour quelques doubles consonnes initiales des signes dont voici les figures :

bl	br	dr	fl	fr	gl	gr	kl	kr	pl	pr	tr	rr
∩	9	∩	∩	9	6	9	∩	∩	∩	9	7	∩

Il en a donné aussi pour un certain nombre de prépositions, et leur affecte une dimension beaucoup plus petite que celle de son alphabet. Il a également créé des signes spéciaux pour les terminaisons, qui, en partie, ressemblent à ceux de M. H. Prévost, sans pourtant avoir la même signification.

Il a aussi un système de chiffraison dont voici les signes :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
	∩	/	∩	\	∩	—	∩	/	∩

On remarquera que les droites sont consacrées aux chiffres impairs et les courbes aux chiffres pairs : c'est un secours mnémonique qui a bien sa valeur. Je n'ai d'autre objection à faire contre ces signes de chiffres que celle-ci, c'est que, représentant déjà des lettres dans l'alphabet du système, et le 1 et le 3 étant représentés par des figures presque identiques, il en pourrait résulter de graves erreurs si on les employait isolément.

*Liaison.* — Les signes de cette écriture étant ceux donnés par Bertin d'après Taylor, leur liaison s'opère selon la même méthode : du reste, M. Fossé en donne le paradigme.

*Abréviations.* — Aux abréviations générales indiquées par Bertin, l'auteur en ajoute quelques-unes qu'on peut faire par retranchement sur les lettres *s, t, z, d*, lorsqu'elles terminent le mot et sont précédées d'une nazale. Ainsi on écrira *van* pour *vente*, *rin* pour *rince*, *bron* pour *bronze*, *poin* pour *pointe*, etc. ; en un mot, on se servira partout des nazales comme de jalons propres à faire retrouver la route lorsqu'elle laisse des lacunes. Il indique quelques autres abréviations qui n'économisent qu'une lettre ou deux par mot, moyen tout à fait insuffisant pour satisfaire à ce que réclame l'art de suivre la parole.

L'auteur donne aussi quelques signes arbitraires destinés à exprimer certaines expressions adverbiales. C'est ce que font toutes les Sténographies : c'est un moyen qui appartient à la pratique, mais qui prouve que l'art n'est pas encore constitué.

Dans la neuvième leçon, l'auteur donne, comme nous l'avons annoncé, quelques conseils sur la pratique, qui ne nous apprennent rien de nouveau et laissent même à désirer ; je crois qu'après ceux qu'on trouve énoncés dans la Phonographie de Desmanest (page 75), il ne restait plus rien d'essentiel à dire.

Somme toute, ce que M. Fossé a cru devoir ajouter au système de Taylor me paraît en avoir rendu la lecture beaucoup plus facile ; mais il ne pouvait pas plus échapper aux conséquences des améliorations de ce genre que tous ceux qui ont voulu ajouter au système anglais : c'est-à-dire que la facilité de la lecture n'a été obtenue qu'aux dépens de la simplicité de l'écriture. Cependant, je crois que M. Fossé envisage avec trop de modestie ce qui lui appartient dans ce cours de Sténographie : et je con-

seillerai toujours aux praticiens de tous les systèmes de lire et de méditer cet ouvrage.

---

**LA STÉNOGRAPHIE SIMPLIFIÉE**, *ou l'art d'écrire aussi vite que l'on parle, réduit à ses plus simples principes. Par CADRÈS-MARMET, sténographe de son altesse royale M<sup>gr</sup> le duc d'Orléans, rédacteur à la Chambre des députés, sténographe près les tribunaux, 2<sup>e</sup> édition, entièrement refondue, accompagnée de deux planches, Paris, 1850.*

M. Cadrès-Marmet, dans sa préface, s'applique, comme tous les sténographes qui l'ont précédé et qui l'ont suivi, à faire ressortir les avantages de la Sténographie pour toutes les classes lettrées de la société; et comme eux aussi, il croit être parvenu à la solution du problème, qui, depuis si longtemps, exerce tant d'intelligences. Il serait inutile, pour le but que je me propose, d'entrer dans la discussion de tous les points contestables qu'on rencontre dans cette préface, et je me bornerai à relever quelques erreurs qui intéressent l'histoire de l'art.

« On peut croire (dit l'auteur) que la plupart des manuscrits qui circulaient à Rome ou dans l'empire romain « étaient écrits en caractères abrégatifs. »

Si l'on croyait cela, ce serait une grave erreur, car le peu de manuscrits que l'on a retrouvés de ces temps anciens, portent bien quelquefois des abréviations d'un usage commun, mais ne sont nullement des œuvres tachéographiques; car, sans cela, nous ne serions pas dénués de tout monument qui puisse nous initier à ces moyens rapides tant vantés par les écrivains et les poètes de cette époque.

Trithème croyait avoir retrouvé dans un psautier qu'il découvrit à Strasbourg, des traces de l'écriture tironienne; mais depuis il a été bien constaté que ce n'était pas l'écriture tachéographique des Romains, attendu qu'elle était trop

compliquée pour qu'on ait pu jamais, par son moyen, suivre la parole (\*).

L'auteur dit aussi que « dans le xvi<sup>e</sup> siècle l'écriture sté-  
« nographique était plutôt considérée comme secrète, caba-  
« listique et diplomatique, que comme écriture rapide ; »  
mais il confond deux choses qui sont toujours restées fort  
distinctes du fait de leurs auteurs. La Tachéographie a constamment eu pour objet d'être une écriture rapide et populaire autant que possible, au lieu que la Stéganographie ou Cryptographie était destinée à rester un moyen de communication entre les adeptes des sciences occultes. Les signes qui composaient cette écriture étaient en général des emblèmes formés de lettres et de nombre combinés de diverses manières et destinés à rappeler les propriétés qu'on attribuait alors aux planètes, aux métaux, à certains animaux, à diverses plantes, etc. Et comme on peut le voir dans la *Schola Steganographica* de Gaspard Schott, publiée à Nuremberg en 1665 (\*\*) et dans l'ouvrage plus ancien encore

---

(\*) Voyez ci-dessus la note de la page 25.

(\*\*) La *Schola Steganographica* de G. Schott n'est, comme la Polygraphie de Trithème, qu'un recueil de formules diverses pour composer un chiffre mystérieux ; on y trouve cependant aussi des choses qui, de nos jours, n'obtiendraient aucun crédit, telles que des formules d'incantation, de conjuration, d'exorcisme, etc., ainsi que différentes recettes pour composer des encres sympathiques. Au surplus, voici le libellé du titre de ce singulier ouvrage : *P. Gasparis Schotti, e societate Jesu, Schola steganographica, in classes octo distributa, quibus præter alia multa ac jucundissima, explicantur, artificia nova, quæ quisquibet, scribendo epistolam quolibet de re, et quocumque idioma, potest alteri abienti eorumdem artificiorum conscio, arcanum animi sui conceptum, sine ulla secreti latentis suspitione manifestare, etc. Norimbergæ, 1665.*

L'ouvrage ne contient rien qui ait trait à la Tachygraphie, que le passage suivant, p. 284 :

### § III. DE NOTIS CICERONIS.

*Marcus Tullius Cicero, ingenio usus et arte, phraseos minutius commutavit in signa, et thelematos sui philergiam sive caracterem pro usitata phrasi locavit, etc. His autem mysteriorum prænuntiatoribus artis institutio mirandam contulit agilitatem, ut præter naturam om-*



de l'abbé Trithème, intitulé *Polygraphia*, qui parut en 1518, ces assemblages mystérieux n'auraient pu servir à une écriture rapide, et surtout étaient trop spéciaux pour exprimer toutes sortes de sujets.

M. Cadrès-Marmet dit encore (page ix), que c'est Taylor qui imagina de supprimer les voyelles. J'ai fait voir que le système de Weston, publié plusieurs années avant celui de Taylor, ne comprend pas de voyelles dans son alphabet, et réduit les mots en monogrammes.

L'auteur, à l'exemple de M. Conen de Prépéan, divise son système en *Sténographie exacte* et en *Sténographie abrégée*. Sans m'arrêter au pléonasme et surtout au contresens que semble impliquer cette dernière expression, je suis forcé d'insister sur un point que j'ai déjà touché en parlant de l'ouvrage de M. Conen de Prépéan. Vous annoncez une méthode d'écriture qui, dites-vous, fournit le moyen de suivre la parole, et, sous ce nom de *Sténographie exacte*, vous m'en présentez d'abord une que vous déclarez vous-même insuffisante. Qu'ai-je alors besoin de cette méthode ? comme abrégeant jusqu'à un certain point l'écriture ordinaire ? Dans ce cas, je saurai bien me créer un système d'abréviations selon les circonstances et conforme à mes habitudes ; en un mot, un moyen que, pour me servir d'une expression technique, j'aurai *dans les doigts*.

Je passe à l'examen du système.

L'auteur nous apprend qu'il a pris son alphabet dans

---

nium solidis utantur gressibus pedum, et non per minutias vel momenta, sed gradibus integris bonæ magistri subserviant voluntati. Quorum rex tutissimè uti semper potest obsequio, quamvis non sine magne labore manifesta que bacucorum suspicione. *Agit hinc Trithemius de Notis Ciceronianis ut vocant, de quibus egimus in magia cryptographica syntagm. I, cap. I, § 5, et fusè in technica curiosa l. 7, c. 3, artificium consistebat in eo, ut loco integrarum dictionum substituerentur certæ quædam notæ, quæ facile ac breviter formabantur, sicque fiebat ut integras orationes ab oratoribus in foro aut judicio recitatur eâdem scriberent celeritate quâ pronuntiabantur. Idem facilius nunc fit per tachygraphiam novam, anglicanam, de qua citato libro technicæ curiosæ, cap. 4 fusè egimus.*

M. *Aimé-Paris*, et, comme lui, le divise en consonnes et en voyelles. Voici les consonnes :

p t r f s l n q m b d v z ch j ll gn gh x  
 \ / .. / \ \_ ~ \ ( ) † ‡ \ + + + + + + + + + +

Pour exprimer qu'il n'y a qu'une différence de force dans l'articulation entre *p* et *b*, *t* et *d*, *f* et *v*, *g* et *gh*, *l* et *ll* mouillée, *n* et *gn*, l'auteur les représente respectivement par le même signe, seulement, la consonne faible est coupée d'un petit trait. Par le même motif, *z*, *ch* et *j* sont représentés par le signe du *s*, coupé de petits traits différents. Il faut faire remarquer, à l'occasion des consonnes faibles, qu'elles sont représentées par des signes qui exigent deux traits, et, par conséquent, trois mouvements, ce qui n'est pas un gage de rapidité. Il est vrai que l'auteur enseigne que lorsque le système est devenu familier, on peut négliger le second trait ; mais il me semble que cette omission doit rendre la lecture incertaine, comme si dans l'écriture ordinaire, on négligeait de barrer les *t*, de ponctuer les *i*, de marquer les accents.

Les voyelles sont écrites en caractères ayant à peu près moitié de grandeur de ceux des consonnes. En voici l'alphabet :

é ou i u eu o a ein eun on au  
 \_ i ~ \ ( ) o o ± i ÿ ô ó

On remarquera que cet alphabet manque du son *è* (long); l'auteur y supplée par l'accent grave placé sur le signe de l'*e*.

L'*é* a pour signe une petite droite pouvant occuper toutes les positions suivant la nécessité de la jonction à la lettre suivante. Quant aux diphthongues, elles ont, comme on voit, le signe de leur racine, auquel on ajoute un point. C'est encore deux signes pour un seul son, lorsque déjà le signe radical *o* ou *a* est aussi long à tracer que la lettre qu'il remplace !

M. Cadrès-Marmet conserve la ponctuation usuelle, sauf

à renforcer les signes qui ont leurs analogues dans l'alphabet. Du reste, il la regarde comme inutile au sténographe, qui ne doit en faire usage que lorsqu'il écrit à loisir. Sur quoi je crois pouvoir faire remarquer que ce n'est guère de Sténographie dont on fait usage lorsqu'on écrit à loisir.

Pour la numération il établit des signes pris dans l'alphabet même; ils sont fort simples, j'en conviens, mais comme pour les distinguer des lettres il faut les souligner, chaque chiffre isolé coûte deux signes, et par là devient presque toujours plus long à tracer que le chiffre arabe.

Je passe maintenant à la partie la plus importante, celle que l'auteur appelle *Sténographie abrégée*, et qui ne diffère de l'autre que par le système d'abréviations assez compliqué qu'il y a joint, et que je vais analyser.

Comme plusieurs des sténographes qui l'ont précédé, M. Cadrès-Marmet réduit les pronoms personnels à leur première lettre, ce qui est suffisant; et lorsque deux pronoms de la même personne se suivent, il termine le signe par un crochet.

Il abrège l'écriture des substantifs, des adjectifs et des adverbes en les ramenant à leur radical, auquel on joint un signe qui indique à laquelle des trois classes ci-dessus le mot abrégé appartient. Ainsi les adverbes sont indiqués par le signe de l'*i*, les substantifs par le signe de la diphthongue *eu*, les adjectifs par le signe de l'*u*; mais pour les différencier de ces voyelles, on doit avoir l'attention de renforcer les signes par une pesée de la plume.

Sauf la différence des signes, M. Conen de Prépéan avait déjà proposé quelque chose d'analogue.

Les verbes ont un mode tout spécial d'abréviation. D'abord les deux auxiliaires sont exprimés par leurs temps sans indication de nombre ni de personne. Ainsi le *présent*, l'*imparfait*, le *parfait défini*, etc., reçoivent chacun leur signe qui indique seulement le temps. Les signes sont les mêmes pour les deux auxiliaires qui ne se distinguent que

parce que le verbe *avoir* reçoit un point dont le verbe *être* est privé. Ainsi :

*Futur présent.*

AVOIR.

ÊTRE.

nous aurons

vous auriez

nous serons

vous seriez

∪ √

∧ √

∪ √

∧ √

A la traduction, le verbe doit être mis d'accord avec le pronom.

En général, tout verbe doit être réduit à son radical ou à son temps le plus court ; et le signe qui indique le temps convenable doit être joint à la dernière lettre du radical et exprimé avec plus de force. Dans les verbes passifs et dans les temps des verbes qui se conjuguent avec un auxiliaire, qui, par conséquent, ne conservent que leur participe, le signe qui marque le temps doit être placé au dessus du mot quel qu'il soit qui précède le participe ; et cela, parce que plusieurs des temps des auxiliaires étant représentés par des signes de l'alphabet, on pourrait les confondre avec des mots s'ils étaient sur la ligne d'écriture.

Si, par exemple, on avait à écrire *nous avons été aimés*, on le ferait ainsi : ∪ √

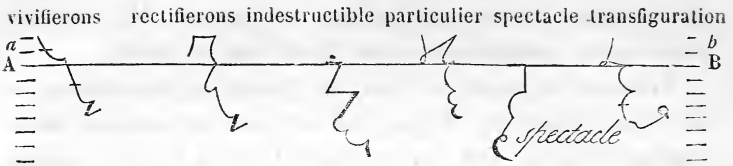
L'auteur indique aussi un moyen d'abréviation plus rationnel, selon moi, qu'expéditif. Il consiste dans la suppression d'une des deux consonnes qui servent à une seule articulation, comme *tr*, *pl*, *dr*, etc., en indiquant l'élision au moyen du renforcement de la consonne conservée. Ainsi *traité* s'écrira *taité*, *plan* s'écrira *pan*, *droite* s'écrira *doite*, etc. Reste à savoir si l'attention nécessaire pour indiquer le renforcement n'exige pas autant de temps que pour tracer la lettre qu'on veut économiser. Il indique également la suppression de plusieurs consonnes qui peuvent facilement se retrouver à la lecture, comme *cativité* pour *capti-*

*vitè, caractère pour caractère, etc.*; ce moyen, déjà proposé par d'autres sténographes, me paraît bon et facile.

Tels sont les points saillants du système d'abréviations de M. Cadrès-Marmet. Ce que j'en ai exposé me semble suffisant pour établir que son système est moins logique, moins simple, moins abrégatif que celui de M. Conen de Prépéan. Ce qui concerne les verbes, quoique très simple en apparence, exige beaucoup de mémoire et d'attention dans la pratique, sous peine des plus graves erreurs.

Quant à la notographie de l'auteur, c'est-à-dire son système de signes, il semble avoir eu le désir de les réduire au plus petit nombre possible. Mais l'excès dans ce genre a bien aussi ses dangers, au nombre desquels est la confusion. D'ailleurs aux signes simples en apparence, on est obligé d'ajouter des traits additionnels qui exigent des levées de plume ou des retours vers le mot écrit qui coûtent autant ou même davantage que des signes qui semblent d'abord plus compliqués.

Comme moyen pratique, l'auteur recommande à ses élèves de s'accoutumer à écrire fin; mais les exemples qu'il donne dans deux planches sont d'une ténuité impraticable qui a pour but sans doute de séduire les yeux en dissimulant l'irrégularité de cette écriture dévergondée (qu'on me passe le mot) qui, avec des éléments simples en apparence produit des mots, tels que ceux qu'on voit ci-dessous, que j'ai pris dans les planches mêmes de l'ouvrage, et qui, pour peu qu'on ait de pratique, montrent qu'ils exigent plus de temps que pour les écrire en caractères ordinaires. Tous les sténographes savent que rien n'est plus long que de retourner à la ligne d'écriture, lorsqu'on a été forcé de s'en écarter tantôt du haut, tantôt du bas à une grande distance, et de hacher le monogramme de traits parasites, de pesées de plume qui exigent tout le talent du calligraphe. J'ose dire que cette écriture est la plus irrégulière de celles que nous avons encore passées en revue, et qu'elle suffirait pour dis-créditer le système le mieux conçu d'ailleurs :



Dans la figure ci-dessus, AB est la ligne d'écriture, Aa la hauteur du module que j'ai fait de deux millimètres, pour que toutes les circonstances de l'écriture sténographique puissent être exprimées, et l'on voit qu'il serait difficile de le faire avec une moindre grandeur, surtout lorsqu'on écrit vite. En considérant les proportions de l'alphabet de M. Cadrés-Marmet, et en prenant une des petites lettres pour module, l'e par exemple (que je suppose avoir moitié de grandeur des consonnes), les mots sténographiés dans l'exemple précédent, si l'on appuie leur première lettre sur la ligne d'écriture AB, occuperont, dans leurs deux excès, neuf modules, c'est-à-dire trois fois la hauteur du mot *spectacle*, écrit sur une portée de trois modules ou six millimètres.

---

**TRAITÉ DE STENOGRAPHIE** à l'aide duquel on peut, en moins de deux heures, connaître les éléments de cet art ; suivi d'un vocabulaire sténographique composé sur le système de Taylor, et servant à rendre facile, en très peu de temps, la lecture de cette écriture aussi promptement que la parole ; par A. GROSSELIN, sténographe du *Moniteur*, Paris, 1850, vol. in-8° de 376 pag., lith.

Cet ouvrage, qui a eu plusieurs éditions, parut en 1822 sous le titre de *Vocabulaire sténographique, composé sur le système de Taylor, etc.* Ce n'est pas, à proprement parler, un traité raisonné de Sténographie, mais une sorte de dictionnaire composé spécialement pour faciliter la lecture de la Sténographie de Taylor publiée par Bertin, et ne pouvant servir qu'à ce système ; c'est-à-dire que M. Grosselin a fait pour l'ouvrage de M. Bertin ce que Carpentier avait fait en 1747 pour faciliter la lecture des notes de Tiron.

M. *Grosselin* a fait quelques légers changements à l'alphabet de cette méthode et modifié plusieurs terminaisons afin de diminuer le nombre des équivoques synonymiques, qui sont un des plus graves reproches qu'on ait adressés au système de Taylor.

Ce dictionnaire me paraît fort bien conçu et doit être le *vade mecum* des personnes qui pratiquent la Sténographie de Bertin.

---

**NOUVELLE STÉNOGRAPHIE D'ASTIER**, *d'un cinquième plus expéditive que le plus abrégé des procédés connus ; propre à l'impression typographique, et comparé avec les Sténographies de Taylor, de MM. Conen de Prépéan, H. Prévost, et avec la Tachygraphie, sur laquelle ce nouveau système abrège de près d'un tiers. Paris, 1851, br. in-8°.*

M. Astier, comme plusieurs de ses concurrents, a fait divers essais pour tenter de résoudre le problème difficile que nous examinons.

Il a publié en 1826, sous format in-8°, une Sténographie que je ne connais que par l'annonce qu'il en fait dans l'ouvrage que j'analyse ici. Plus tard, en 1838, il a publié, sous le titre de *Sténographie rationnelle*, un autre essai dont je parlerai à la suite de celui-ci.

L'introduction de sa *Nouvelle sténographie* est un plaidoyer fort éloquent en faveur de l'art abrégé ; les résultats les plus brillants y sont promis aux adeptes. Mais, hélas ! on sait ce que valent les promesses des sténographes. M. Astier a reconnu plus tard que le but n'avait pas été atteint par lui cette fois, puisqu'il a depuis complètement réformé sa notographie. Du reste, cette introduction met en avant plusieurs principes qui me paraissent fort contestables. Il en est deux entre autres que je crois devoir discuter, parce qu'ils tendent à prouver que l'on pourrait un jour substituer entièrement la Sténographie à l'écriture usuelle.

Est-il vrai qu'il soit indifférent, pour la faculté de penser et pour l'art d'exprimer la pensée, que les mots d'une langue, et de la nôtre en particulier, soient écrits simplement comme on les prononce, ou conformément aux règles orthographiques? Je sais qu'on dit, à cette occasion, que lorsque nous entendons parler, les mots ne nous arrivent que sous la forme phonique, qui souvent s'éloigne de la forme orthographique. Mais je réponds d'abord qu'il y a dans le discours, même pour un aveugle, l'accentuation, l'intonation, le mouvement oral, en un mot, qui aide beaucoup à l'intelligence de ce qu'on entend. Pour l'homme instruit, une lecture attentive réveille assurément beaucoup plus d'idées, et leur donne beaucoup plus de précision, soit par les analogies, les dérivations, les liens de famille, les étymologies qu'il découvre dans la forme orthographique, qu'il n'en pourrait recevoir par la simple audition; car cette forme non-seulement fait concevoir, mais encore aide à penser.

Voltaire, grand partisan de la réforme orthographique, ne la voulait cependant qu'à certaines conditions : « Il m'a toujours semblé qu'on doit écrire comme on parle, pourvu qu'on ne choque pas trop l'usage, pourvu que l'on conserve les lettres qui font sentir l'étymologie et la vraie signification du mot. » (*Lettre à l'abbé d'Olivet, sur la nouvelle édition de sa Prosodie*, 5 janvier 1767.)

L'auteur affirme aussi que les formes sténographiques présentent, pour la lecture, un immense avantage sur les formes ordinaires. Je ferai observer que les caractères dont nous faisons usage ont une forme tellement simple, que l'œil s'accoutume à les parcourir avec rapidité, et qu'il est même presque toujours en avance de plusieurs mots sur celui qu'on prononce; et pour ceux d'une certaine longueur, l'œil en a à peine distingué les deux premières syllabes, que, guidé par le sens et par les formes ordinaires du discours, il devine en quelque sorte le reste. Ainsi donc, sous ce rapport, je ne pense pas que la Sténographie présente un avantage notable, même à ceux qui y sont le plus habitués.



M. Astier, tout en sacrifiant l'orthographe dans sa Sténographie, a tenu néanmoins à conserver les voyelles. Dans son système, elles se joignent aux consonnes, ou plutôt elles annoncent leur présence au moyen d'un crochet ou d'une boucle ajoutée à la consonne qui leur sert d'articulation. Afin d'obtenir la plus grande simplicité possible dans la représentation des consonnes, il réduit ses signes à ces trois caractères : *l r p* qui occupent trois positions, et ensuite en doublant et triplant leur grandeur, lui fournissent dix-huit signes, dont voici l'alphabet et la figure :

d	v	r	t	n	g	s	j	f	l	b	ch	p	m	y	q	z	x	gn	
≡		r	p		r	p		r	p		r	p		r	p		r	p	≡

Moyennant une modification dans la pente, les trois premiers caractères servent à représenter soit les voyelles finales, et certaines autres finales, soit les voyelles initiales. Par exemple, lorsque le signe de la consonne *d* au lieu d'être vertical est penché dans le sens de l'écriture, il est considéré comme suivi de la voyelle *é*; s'il est penché dans l'autre sens, on le considère comme suivi de la voyelle *a*, et ainsi des autres consonnes. Ce moyen est assez ingénieux, mais il a l'inconvénient de défigurer le signe radical, et surtout de faire courir la plume en divers sens, pour tracer des caractères dont plusieurs ont beaucoup de développement.

En général, la notographie de *M. Astier* se compose d'un assez grand nombre de signes, dont je crois inutile de donner le détail, puisqu'il paraît l'avoir lui-même abandonnée.

Quant à son système de liaisons, il a beaucoup de rapport avec celui de l'écriture ordinaire : deux exemples le feront comprendre,

Qa-li-p-so	( <i>monogramme</i> )	Té-lé-ma-que	( <i>monogramme</i> )
≡	\ J   d	' / s	≡
Calypso	.	Télémaque	≡

en même temps qu'ils montreront que cette écriture exige

des écarts de plume qui nuisent nécessairement à la célérité.

L'auteur, pour l'usage ordinaire, conserve à peu de choses près notre ponctuation et nos chiffres; cependant, à l'égard de ceux-ci, il donne des signes pour les grands nombres.

Il indique plusieurs moyens d'abréviation auxquels on ne pourrait guère donner le nom de *système*, car ils ne se rattachent à aucun principe régulier, soit sous le rapport du mécanisme de la langue, soit sous le rapport des analogies. Plusieurs de ces moyens laissent beaucoup trop de latitude à l'arbitraire, et par conséquent d'irrésolution dans l'esprit au moment de l'exécution; ils sont d'ailleurs d'un faible secours pour la rapidité et prennent difficilement place dans la mémoire. Ce n'est pas par eux que ce système l'emporterait sur ceux qui l'ont précédé.

L'auteur annonce, dans son titre, que sa Sténographie est propre à l'impression typographique; mais il a oublié de dire par quel moyen on pourrait l'y soumettre, et j'avoue qu'à l'inspection des signes la chose me paraît assez difficile pour mériter qu'on l'expliquât.

En résumé, cette écriture se traçant sur trois portées, se dirigeant dans tous les sens et parcourant de grands espaces, est non-seulement désagréable à l'œil, mais de plus ne me semble nullement propre à suivre la parole. L'auteur, comme on l'a vu, prétend que son système est d'un cinquième plus expéditif que le plus abrégé des procédés connus; et, pour prouver son assertion, il établit, dans une phrase composée de quinze mots, une comparaison entre ce système et ceux de MM. Taylor, Prévost, Prépéan et Coulon, fondée sur le nombre de mouvements employés dans chacun d'eux pour écrire cette phrase. On sent qu'une comparaison basée sur une semblable donnée, ne peut avoir rien de rigoureux. Il faudrait que les écritures que l'on compare fussent établies sur les mêmes principes; car il y a telle écriture qui, en employant

en apparence plus de mouvements de plume, sera plus rapide qu'une autre qui semble en exiger moins, mais qui ne sont pas dans les habitudes ou dans la conformation de la main. Et c'est ce qui se montre ici avec évidence, même pour les personnes étrangères à la Sténographie, à l'égard du système de M. Astier comparé à celui de Taylor ; c'est une question qui peut se résoudre *de visu* en faveur de ce dernier.

Il faut croire que l'auteur l'a reconnu lui-même, puisqu'en 1838 il a publié un nouveau système sous le nom de *Sténographie rationnelle*, dont les signes diffèrent entièrement de ceux de la Sténographie que je viens d'analyser. Les signes des consonnes sont plus compliqués que dans l'autre système ; ceux des voyelles le sont moins. Au surplus, en voici l'alphabet, groupé par sons similaires, comme l'auteur le donne :

*Consonnes.*

p	b		q	g		d	t		v	f		j	ch		l	ill
ϩ	ϫ		ϭ	Ϯ		ϥ	Ϧ		ϩ	Ϫ		ϫ	Ϭ		ϭ	Ϯ
			n	gn		r	re		s	z		m			x	
			ϩ	ϫ		ϥ	Ϧ		ϩ	Ϫ		ϫ			ϭ	Ϯ

*Voyelles.*

é	è	a	an	o	on	u	ou	i	ui	in		
≡	/	\	/		/		/		—	/	\	≡

On remarquera ici que les consonnes s'écrivent sur la même ligne, mais que les voyelles se tracent en quelque sorte sur trois portées. Elles se joignent aux consonnes par une méthode semblable à celle de l'autre système. Ainsi, par exemple, pour joindre *p* et *a*, dont les signes particuliers sont ϩ et /, on écrit ϫ. Il en est de même pour la réunion des syllabes qui composent un mot. En voici deux exemples :

é—pé	(monogr.)	ta—pi	(monogr.)
/ ϫ	ϭ ϫ	ϫ ϭ	ϫ ϭ
épée		tapis	

Je n'ai pas cru nécessaire de donner les signes de quelques syllabes finales ou initiales, pour une écriture qui est peut-être un peu plus facile que la première, mais de beaucoup inférieure, sous le rapport de la rapidité et de la régularité, à celle de Taylor, malgré tous les efforts de M. Astier pour établir le contraire, dans la comparaison qu'il en fait.

---

## TACHYGRAPHIE BARBIER.

M. Charles Barbier, philanthrope aussi modeste qu'ingénieur et zélé, a fait de nombreuses tentatives pour doter les classes inférieures de la société d'un mode de lecture et d'écriture simple et facile, qui fût à la portée des plus faibles intelligences, et dont l'enseignement prît la moindre portion que possible du temps qu'elles sont forcées de consacrer au travail; en un mot, il a voulu qu'elles n'aient aucun prétexte raisonnable pour rester dans la dépendance morale à laquelle les condamne l'ignorance, qui les isole, en quelque sorte, au sein même de la société.

Plusieurs des essais que M. Barbier a faits dans ce but ont obtenu des rapports favorables et même des encouragements de la part de l'Académie des Sciences. Il est un de ces systèmes qui, sans avoir une destination sténographique, rentre néanmoins dans les méthodes d'écritures rapides, et c'est ce qui me détermine à en parler dans une Histoire que je désire rendre la plus complète possible, moins par l'analyse scrupuleuse de tout ce qui a été fait sur cette matière, car plusieurs systèmes se ressemblent, que par l'examen approfondi de ceux qui ont un caractère spécial d'originalité.

La méthode dont je parle est, pour l'écriture, une Tachygraphie, et pour la base une Phonographie. Elle se compose de six voyelles dites *simples*, de six voyelles *composées* et de dix-huit consonnes.

La moitié des signes se tracent sur la ligne d'écriture,

l'autre moitié au dessous. Cette écriture exige du papier réglé ; en voici l'alphabet complet :

*Voyelles simples.*

a i o u  
( ) ^ ^

è é  
( ^)

*Voyelles composées.*

an in on un eu ou  
( ) ^ ^ ( ^)

*Consonnes.*

b p d t gue que j ch v f s z l r m n gn ll  
| | \ \ L L ( ^ ) ^ ^ | | / / — — —

Les consonnes se prononcent comme si elles étaient suivies d'un e muet. La ponctuation et les chiffres sont comme dans l'écriture ordinaire.

Il n'est guère possible, comme on voit, d'établir un système de signes plus simples, plus faciles à tracer. Le seul inconvénient grave que présente cette écriture, c'est qu'occupant deux portées, il est assez difficile de lier les signes d'une manière régulière. Malgré cela, si l'on y joignait une bonne méthode d'abréviation, ce système ne serait pas inférieur à plusieurs de ceux qu'on renomme.

Voici un exemple de cette écriture et de son orthographe, en regard duquel j'ai essayé d'établir un moyen de lier les signes, pour montrer que ce système pourrait s'y prêter sans trop de difficultés.

*Signes isolés.*

Un j-ou-r un q-o-q d-é-t-ou-r-n-a

^ ^ ) / ^ L ^ L ^ \ ) / — (

U-ne p-è-r-l q-i-l d-o-n-a

^ — | ^ / / L ^ / ^ \ — ^

*Signes liés.*

u s u n u r

u n e p r l q i l d o n a

Comme je n'espère pas beaucoup plus de ce système que de ceux dont j'ai déjà parlé, je n'entrerai dans aucun détail sur ce qu'il faudrait faire pour l'améliorer. Je dirai seulement que pour faciliter la liaison des signes, il suffirait de convenir que chacun d'eux peut se prolonger ou se

grandir pour en aller joindre un autre, sans changer de signification, condition qui, du reste, ne pourrait jeter aucune obscurité dans la lecture, puisque tous les signes, pris isolément, ont la même hauteur.

Cette écriture se prêterait avec la plus grande facilité à l'impression typographique, puisque *sept caractères fondus carrément*, comme je l'indique ci-dessous, suffiraient à tous ses besoins :



**TYPOPHONIE**, *ou art d'écrire et d'imprimer en nouveaux caractères abrégant de deux tiers l'écriture et les livres ; système clair et facile que l'on peut, en moins d'une heure, assez connaître pour s'y exercer ; inventé par J. PAINPARÉ et E.-F. LUPIN, 2<sup>e</sup> édition, revue et corrigée, etc. Paris, 1852, brochure de 36 pages in-8<sup>o</sup> et 1 planche.*

Les auteurs, ainsi qu'ils le déclarent eux-mêmes, ont eu pour but spécial de créer des caractères qui représentassent avec plus d'exactitude, de régularité et de simplicité que ceux dont nous nous servons, les sons dont se composent les mots de notre langue, et qui surtout, pour répondre à un désir exprimé, en 1831, par deux membres de l'Académie des Sciences (MM. Dureau de la Malle et Jomard), fussent propres à l'impression typographique et l'abrégéassent notablement. Ces deux résultats, si l'on en croit nos auteurs, n'avaient encore été obtenus par personne. Mais nous avons déjà vu dans cette Histoire que, du moins, plusieurs sténographes l'avaient tenté.

Il semblerait, au premier abord, que dans le cercle étroit où les auteurs se sont renfermés, une histoire des écritures rapides n'aurait rien à voir ; mais, après quelques considérations générales sur les avantages de leur système, MM. Painparé et Lupin, comparant leur écriture à la Tachygraphie de Coulon-Thévenot, la déclarent aussi prompte que cette dernière et occupant un tiers moins

d'espace. C'est, par le fait, placer la Typophonie parmi les écritures rapides, car Coulon-Thévenot prétendait bien pouvoir suivre la parole. Mais, page 26, les auteurs lèvent toute espèce de doute à cet égard, en disant « qu'avec les « abréviations qu'ils indiqueront plus tard, on ne trouvera « l'avantage de suivre la parole que dans la Typophonie « seule. »

Leur système, du reste, a beaucoup d'analogie avec celui de Coulon-Thévenot ; mais, l'écriture typophonique est plus régulière, et, sous ce rapport, plus facile à lire et à tracer que la Tachygraphie. Au surplus, en voici l'alphabet complet tel que les auteurs le donnent :

*Consonnes.*

d s b l p j t y f n g m k r v z ch ks gn gz  
A / r r p p 7 7 T T 7 7 9 9 y 7 y 7 7 7 7 B

*Voyelles.*

é i in a an u un eu ieu è ien o on ou oui oi oin io ion ié  
A / J J d / L L L L l l l l l l l l l l l l l l l l B

*Consonnes doubles.*

dr br pr tr fr gr kr vr bl pl fl gl kl sp st sf dm dl pm kt  
A / f f f 7 7 7 7 7 f f f f f f 7 7 7 7 7 7 B

AB représente toujours la ligne d'écriture.

On remarquera, à l'inspection de cet alphabet, que la Typophonie s'écrit sur trois corps comme l'écriture usuelle, la ligne droite en fait la base, en sorte que chaque main peut suivre la pente qui lui est naturelle, sans nuire à la *lisibilité* ; c'est un avantage réel. Toutes les consonnes se terminent à leur partie inférieure sur la ligne d'écriture, et toutes les voyelles commencent par une ligne droite à la hauteur du corps principal et se terminent sur la ligne d'écriture pour les unes ; ou, pour les autres, se prolongent au dessous comme la queue d'un *p*. Les signes des voyelles

sont ceux des consonnes, mais *renversés* haut en bas; ce qui réduirait de moitié le nombre des caractères à faire graver, si l'on consacrait cette écriture à la typographie.

Les voyelles s'écrivent au pied des consonnes, à peu près comme dans la Tachygraphie, avec laquelle la Typophonie a encore cet autre rapport, que les mots s'écrivent par syllabes et se prêtent rarement à former des monogrammes.

Les auteurs, dans l'*Instruction sur la Typophonie*, ne parlent ni de ponctuation ni de chiffres, ce qui me fait croire qu'ils emploient les signes ordinaires.

Cette écriture, comme son nom l'indique, ne cherche qu'à reproduire les sons, et leur sacrifie entièrement l'orthographe; elle suppose toutes les consonnes suivies d'un *e* muet, et ne comprend pas cette lettre dans son alphabet.

On pourrait sans doute élever quelques objections sur le choix que les auteurs ont fait de certaines consonnes composées et de plusieurs voyelles diphthongues; mais on sait que les écritures rapides s'affranchissent aisément des chaînes grammaticales; je me bornerai donc à reprocher à la Typophonie d'avoir plusieurs signes qui diffèrent tellement peu, qu'il faut, en écrivant, la plus grande adresse et la plus grande attention pour caractériser la légère différence qui les sépare; tels sont le *t* et le *f*, le *j* et le *y*, le *ch* et le *gn*, le *z* et le *ks*, etc., et par conséquent les mêmes signes renversés; de sorte qu'on pourrait aisément confondre *fondu* avec *tondu*, *pêche* avec *peigne*, *jeu* et *yeux*, etc.




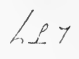
On remarquera aussi que le signe de *dm* est le même que celui de *dr*; peut-être n'est-ce qu'une erreur dans le tracé du signe.

On aurait pu désirer, comme moyen mnémonique, que le signe renversé eût quelque analogie avec le même signe droit.

En résumé, je ne crois pas que cette écriture syllabique, même améliorée, puisse suivre la parole; et la déclaration même des auteurs vient à l'appui de mon opinion, puis-



qu'ils ne la donnent que comme abrégéant des deux tiers l'écriture ordinaire, tandis qu'il faudrait qu'elle l'abrégât au moins des cinq sixièmes pour satisfaire à sa destination. Au surplus, voici quatre mots écrits dans ce système.

Calypso	consoler	départ	douleur
			

**NOUVELLE ECRITURE ET STÉNOGRAPHIE**, par L.-F. FAYET. — Paris, 1852, brochure in-8 de 16 pages et 2 planches.

M. Fayet, à qui l'Athénée des Arts a décerné une médaille, est partisan exclusif de la *Sténographie penchée*, et corrobore son opinion de celle du docteur Benecq de Saint-Cyr, qui, dans un ouvrage intitulé *Physiologie de l'écriture*, publié en 1826, a démontré l'analogie rigoureuse qui existe entre la structure du bras et les formes actuelles de l'écriture française.

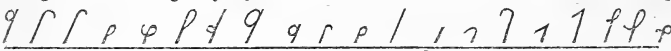
M. Fayet est un homme modeste, comme le prouve le titre de son ouvrage; il avoue avec franchise ses naufrages, et les peines qu'il lui en a coûté pour arriver enfin à un résultat qui le satisfait. Mais comme tous les sténographes passés et futurs, il a la conviction d'être entré à pleines voiles dans le port de cette nouvelle Ithaque, d'un si difficile accès. Et pourtant depuis..... mais n'anticipons pas sur l'histoire des faits.

Dans l'ouvrage que j'analyse, il classe les éléments de son écriture dans un ordre tout particulier, et fort éloigné de celui que nous donnons à l'alphabet ordinaire; mais « il a voulu (dit-il page 8) rendre autant que possible, par les signes que trace la plume, les formes *en profil* que produisent les organes de la parole en émettant les sons et articulations. » Si l'idée n'est pas féconde, elle est au moins fort originale.

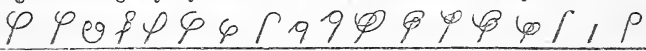
L'écriture de M. Fayet se trace à peu près sur trois corps,

comme la nôtre. Le corps supérieur, jusqu'à la *ligne d'écriture*, est consacré aux consonnes. Les voyelles s'élèvent du corps inférieur jusqu'à la *ligne d'écriture*; c'est-à-dire que les voyelles s'attachent *au pied* des consonnes, comme dans la *Tachygraphie* de Coulon, comme dans la *Typophonie*, comme dans M. Sénocq. Voici l'alphabet de M. Fayet :

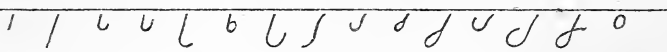
*Consonnes simples.*

h g k r ll gn y j ch l n t d s z m f v b p  


*Consonnes doubles.*

gl kl rl gnl yl jl chl nl sl lz ml vl fl bl pl kr dr nen  


*Voyelles.*

a an è é o on oi oin i in u ou eu un r doux.  


L'inspection seule de cet alphabet nous révélera de suite, par plusieurs points, la faiblesse de la méthode, ou plutôt l'absence totale de méthode. En effet, *g* qui a pour signe  $\int$  et *l* qui s'indique par  $\rho$  ont pour signe, lorsqu'ils sont réunis  $\varphi$ , où l'on ne retrouve aucune trace de la seconde lettre, ni dans la forme, ni dans la position. Il en est de même de *f* et de *l* dont les signes isolés sont  $\gamma$  et  $\rho$ , et qui, réunis, présentent celui-ci  $\varphi$ , où les signes composants ont entièrement disparu. Presque toutes les doubles lettres sont dans le même cas. Un peu de logique nous dit que l'analyse doit reproduire les éléments constitutifs. Si vous ne pouvez arriver à ce résultat, c'est que vos éléments sont mal choisis ou vos combinaisons mal faites.

J'ai dit d'abord que cette écriture se trace à *peu près* sur trois corps; mais elle en occupe quatre en réalité, car le corps du milieu se partage en deux, dont plusieurs consonnes occupent la partie supérieure, et quelques voyelles la

partie inférieure. Il en résulte que cette écriture exige un grand développement en hauteur, ce qui nuit à sa rapidité déjà fort entravée par la faiblesse d'un système où l'on trouve des mots tels que ceux-ci :

bleu

brun

clé

non seulement aussi longs à tracer qu'avec les caractères ordinaires, mais qui, de plus, blessent le principe fondamental, en ce qu'ils exigent *quatre* ou *cinq* mouvements de plume pour peindre *une seule* articulation vocale.

Ce simple indice suffit pour établir que cette écriture n'a jamais pu suivre la parole, et me dispensera d'entrer dans plus de détails à cet égard, d'autant plus que l'auteur paraît l'avoir modifiée essentiellement dans une édition subséquente de son ouvrage.

Cette Sténographie n'a ni chiffres ni signes de ponctuation particuliers.

Le système d'abréviations de l'auteur consiste, en principe, dans le retranchement de toutes les syllabes finales pour les mots qui en contiennent plus de trois. « Les mots « dont les deux premières syllabes présentent une combinaison qui n'appartient pas à d'autres mots, se réduisent « à ces deux syllabes. Ceux dont la première syllabe n'est « employée dans aucun mot de la langue, seront réduits « à cette première syllabe. »

J'ai cité les paroles de l'auteur, mais je regrette qu'il n'ait pas donné l'application de ces deux derniers principes.

En pratique, on peut encore, dit-il, abrégé quelques monosyllabes, comme *et* pour *cet*, *lz* pour *les*; *mon*, *ton* s'écriront *mn*, *tn* devant une voyelle, et *m*, *t* devant une consonne; *votre* s'écrira *v*; enfin le *que* dit *retranché* se supprimera toutes les fois que le sens le permettra, etc.

M. Dujardin, qui professe aussi la *Sténographie penchée*,

a publié sur cet art un ouvrage dont je ne connais pas le titre, et dont M. Sénocq dit, dans sa *Sténographie*, 7<sup>e</sup> édition, « qu'il a emprunté une grande partie de ses signes à M. Fayet; mais que sa méthode est, en général, inférieure à celle de ce dernier.

---

**NOUVEAU SYSTÈME DE STÉNOGRAPHIE**, par M. L.-P.-L. CHAUVIN, licencié en droit, ancien avoué. Paris, 1856, vol. in-8<sup>o</sup> de 100 pag. et 6 pl. gravées (\*).

L'auteur nous dit, dans son introduction, que frappé de l'insuffisance des divers systèmes, il s'est mis à l'œuvre et qu'après quinze années d'essai et de fatigues, il s'est arrêté à une combinaison qui évite ce qui l'a choqué le plus dans les méthodes connues.

Il reconnaît, dans plusieurs parties de son ouvrage, que la Sténographie ne peut être un art vulgaire, et qu'elle exige de ses adeptes des dispositions spéciales. Aussi, taxe-t-il d'exagération et même de charlatanisme certains auteurs qui ont avancé hardiment que leur méthode est aussi et même *plus* lisible que l'écriture ordinaire.

C'est un ouvrage qui montre partout que l'auteur s'est efforcé d'approfondir son sujet, et dans lequel on rencontre des préceptes qui auraient évité d'inutiles tentatives à beaucoup de sténographes s'ils les avaient prises en considération, tels que ceux-ci : *chaque mouvement de plume doit correspondre à un son ou à une syllabe; — la même figure ne doit jamais, pour rester bien distincte, avoir plus de deux dimensions, la simple et la double; — il est nécessaire de conserver dans leur intégralité la représentation des articles et des pronoms.*

Il passe en revue quelques-uns des systèmes publiés avant






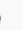

---

(\*) On trouve dans le commerce des exemplaires dont le frontispice porte le millésime de 1847; mais c'est l'édition de 1836, dont on a seulement réimprimé le titre.




















le sien pour en signaler les défauts, et s'élève fortement contre la méthode de Taylor. Mais, je crains, qu'à cet égard, il n'ait pu se soustraire aux préventions qui s'emparent assez facilement de tout inventeur d'un système qu'il croit nouveau.

Sa division principale et fondamentale se forme des *consonnes* et des *voyelles*. Il a classé, comme plusieurs autres sténographes, ses consonnes d'après les circonstances physiques qui concourent à leur émission. Voici son alphabet :

*Voyelles*

<i>simples</i>					<i>dérivées.</i>					
a	é	i	o	u	an	eu	in	on	ou	un
										

*Consonnes.*

b	p	v	f	d	t	z	s	j	ch	g	ue	k	m	n	gn	l	l mouil	r
																		
													ou	ou	ou	ou	ou	ou

Nous ferons remarquer que plusieurs voyelles et plusieurs consonnes ont un double signe : cette précaution a pour objet d'en faciliter la liaison ; l'auteur croit même devoir étendre ce principe à tous ses signes de consonnes et de voyelles, pour remédier à une difficulté qui fait, dit-il, le désespoir des sténographes. Mais l'avantage que procure ce moyen rachète-t-il l'inconvénient qui résulte d'un alphabet double, lequel laisse souvent l'esprit en suspens sur le choix du signe. C'est ce dont j'ose douter.

*Liaisons.* — L'auteur est partisan de l'écriture monogrammatique ; car, dit-il, la levée de plume compte au moins pour un temps, de sorte que deux signes isolés exigent *trois temps*, tandis que réunis ils n'en coûteraient que *deux*. Il pense aussi que l'écriture droite est beaucoup plus rapide que l'écriture penchée et se prête mieux à la liaison des signes.

*Abréviations.* — Le système d'abréviations que propose

M. Chauvin est fort étendu et très complexe. Il embrasse à la fois presque tous les moyens dont nous avons traité jusqu'ici, et repose en outre sur un procédé particulier qui a quelque analogie avec la *Sténographie de position* dont nous avons déjà parlé à l'occasion de la *Tachologie* (page 66). Celui de M. Chauvin consiste à employer du papier réglé horizontalement; et c'est cette barre qui lui donne le moyen d'augmenter la signification de ses signes sans en changer la forme. Ainsi, en donnant au principe toute son extension, il en résultera que le même signe posé *un peu au-dessus* de la barre, *tout près* de la barre, *sur* la barre, *au-dessous* de la barre, à *quelque distance au-dessous* de la barre, pourra prendre cinq significations différentes, et quintupler ainsi le nombre des signes primitifs. En les doublant, les réunissant ou les séparant, l'auteur arrive à 36,480 combinaisons propres à représenter un mot ou une syllabe. Ce système, tout fécond qu'il paraît être au premier abord, exigerait, pour être mis en pratique, une telle mémoire, une si forte tension d'esprit, une telle sûreté de la main, que peu de personnes pourraient y satisfaire, sans compter que les espaces à parcourir pour lier les signes, retarderaient beaucoup l'exécution, puisque, à vitesses égales, le temps a pour mesure les espaces parcourus.

Je regrette que l'auteur ait introduit dans son système les renforcements; j'ai déjà dit ce qui m'engage à les rejeter.

Un très bon chapitre est assurément celui qui traite des abréviations particulières à chaque science. Je crois qu'elles sont en général pratiquées par toutes les personnes qui cherchent à gagner de l'espace et du temps en se servant de l'écriture usuelle. Mais enfin, l'auteur pose des règles à cet égard qui peuvent ériger le principe en doctrine. Sous le nom d'*abréviations logiques*, il donne un système « qui consiste moins dans une représentation abrégée d'un mot que dans la suppression d'un ou de plusieurs mots que le raisonnement fait retrouver ensuite. »

*Ponctuation.* M. Chauvin n'attache pas une grande valeur à la ponctuation. Cependant il propose d'indiquer la virgule et la parenthèse par un accent grave au-dessus de la ligne d'écriture ; le point-et-virgule et le deux-points par ce même accent placé sur la ligne même ; le point d'admiration et le point de suspension par deux points sur la ligne d'écriture. Le point s'indique par un intervalle plus grand que celui qui sépare les mots.

*Chiffraison.* L'auteur, tout en reconnaissant que les chiffres arabes sont infiniment plus rapides que l'écriture ordinaire, croit qu'on peut trouver des signes plus simples encore et qui aient l'avantage de se lier. Mais ceux qu'il propose ne présentent aucune supériorité bien marquante au point de vue de la rapidité, et le système d'abréviations qu'il indique pour les grands nombres étant fort compliqué, exposerait facilement aux plus graves erreurs.

Dans la quatrième partie de son ouvrage, M. Chauvin donne en quelque sorte, sous le titre d'*Application de la Sténographie à l'écriture usuelle*, le dernier mot de sa doctrine.

Considérant que, par les difficultés qui lui sont inhérentes, la Sténographie purement notographique ne sera jamais à la portée que d'un petit nombre de personnes, il propose une méthode mixte dans laquelle l'écriture ordinaire entre pour une certaine partie, et doit, à l'aide de ses signes bien connus, guider puissamment dans la lecture des mots sténographiés. Il pense avec raison que cette méthode abrégait de beaucoup l'écriture usuelle, et je crois qu'il n'y a aucune exagération dans les calculs qu'il donne à cet égard. Mais, remarquons bien qu'abrégé plus ou moins par des signes arbitraires l'écriture usuelle, est un problème qu'ont à peu près résolu toutes les méthodes. Remarquons aussi que chaque personne qui le voudra pourra facilement avec notre écriture et notre orthographe ordinaires se créer des moyens très nombreux d'abréviation qui réduiraient à plus de moitié le temps qu'exige l'écriture

usuelle ; mais ici n'est pas la question ni la difficulté. Je n'ai donc rien à voir dans de semblables moyens, puisque je ne cherche que l'art de suivre un orateur à la piste, et selon une expression maritime, à me tenir toujours dans ses eaux.

Je me résume donc. L'ouvrage de M. Chauvin se distingue entre tous ceux qui traitent la même matière, par la justesse, la clarté, la nouveauté d'une foule de remarques ; il est médité, bien pensé, bien écrit ; mais la méthode, en ce qui concerne le moyen le plus énergique et le plus fécond, c'est-à-dire les abréviations, est compliquée, minutieuse, fatigante pour la mémoire par le grand nombre de règles qu'elle établit, et ne peut être, comme l'auteur semble l'avouer lui-même, à la portée que de quelques sujets d'élite.

Si nous soumettons son écriture sténographique à un calcul rigoureux, selon les bases posées par lui-même (\*), nous trouverons, par exemple, dans la figure 84, pl. 4, que l'exercice n° 1, pris ici comme le premier venu, et sans intention malveillante, comporte pour son émission orale, sans même faire usage de toutes les *contractions* que le discours familier permet, environ *quarante-deux* articulations, tandis que sa traduction sténographique exige *cinquante-quatre* mouvements de plume, sans compter les mouvements qui sont nécessaires pour passer d'un mot à un autre, et qui emploient certainement plus de temps que pour passer vocalement d'un mot au suivant. L'auteur, dans la figure 85, donne le même exemple sténographié sur ligne, ce qui économise trois signes, il est vrai, mais cet avantage n'est pas comparable à la difficulté et par conséquent au retard qu'entraîne l'observation de la règle. On voit donc que, soit qu'un sténographe se servit de l'une ou de l'autre écriture, il serait bientôt dépassé par l'orateur.

---

(\*) « Chaque mouvement de la plume doit correspondre à un son « ou à une syllabe, sinon le sténographe sera bientôt dépassé par la « parole et forcé de recourir à d'autres expédients. » (M. Chauvin, page 15.)



M. Bully a publié, en 1840, un ouvrage que je ne connais pas, et sur lequel M. Sénocq, dans sa Sténographie, 7<sup>e</sup> édition, porte le jugement suivant : « Cet ouvrage présente plusieurs systèmes d'abréviations dont le meilleur ne peut remplir le but de rivaliser de rapidité avec la parole. Il est formé, en grande partie, des éléments des méthodes de MM. Fayet et Dujardin, ainsi que de ceux de mon système. »

---

**LEÇONS DE STÉNOGRAPHIE** *d'un précepteur à son élève, à l'usage des collèges et des maisons d'éducation de l'un et de l'autre sexe, par M. BOUTIN. Toulouse, 1840. Un vol. in-12.*

Cet ouvrage, divisé en huit leçons, est en quelque façon un dialogue entre un maître et son jeune élève. Il sort de la plume d'un homme qui a de bonnes idées sur la matière qu'il traite, et sait les exposer avec clarté. Le livre contient même d'excellents préceptes applicables à l'étude d'une Sténographie quelconque. L'auteur déclare, dès le début, qu'il a moins cherché à former un sténographe de profession qu'un élève qui pratiquât l'art pour son usage personnel. Aussi, tout en entrant dans des détails souvent minutieux sur certains points, s'est-il, sur plusieurs autres, confié à l'intelligence particulière de l'élève, se bornant à lui indiquer la route à suivre. Cependant il attache une haute importance à la Sténographie, et voudrait la voir faire partie de l'enseignement public.

Je crois inutile d'entrer dans de grands détails sur la classification que l'auteur a établie à l'égard des voyelles et des consonnes, parce qu'elle s'écarte peu de ce que l'on trouve sur ce sujet dans toutes les grammaires; je dirai seulement qu'il divise les sons en *simples* et en *composés*. Les voyelles, les diphthongues, même celles qui s'associent des consonnes, mais qui se prononcent par une seule émission

de voix, appartiennent à la classe des sons simples. Lorsqu'ils sont articulés par des consonnes, ils appartiennent à la classe des sons composés. Il reconnaît donc sept voix ou sons simples, dont voici la nomenclature :

| a | é è ê ei ai ais ait aient | i y | o au eau | u | eu | ou |

Il classe parmi les sons composés ceux qui sont exprimés par des voyelles, et, sous ce rapport, il reconnaît des voyelles *nasales*, *labiales*, *liquides*. Elles ont pour marque le signe primitif auquel on ajoute un point lorsqu'elles sont *nasales* ou *labiales*, et un accent grave lorsqu'elles sont *liquides*.

Quant aux consonnes ou articulations, il les divise en *principales* et en *relatives*.

Avant d'aller plus loin, je dirai que M. Boutin a emprunté presque tous ses signes, tant voyelles que consonnes avec leur signification alphabétique, à la *Sténographie simplifiée* de M. Cadrès-Marmet, publiée au moins dix ans plus tôt, et dont j'ai donné l'analyse page 81, ce qui me dispensera de rapporter l'alphabet de M. *Boutin*. Notre auteur, sans avouer son emprunt, se félicite d'avoir réduit sa notographie à seize signes, savoir : sept voyelles et neuf consonnes ; mais si l'on examine attentivement ses voyelles *composées* et ses consonnes *relatives*, on verra que l'art abrégatif ne gagne rien à cette réduction, car chacun de ces signes exigeant deux levées de plume, c'est-à-dire trois mouvements, emploie plus de temps qu'un signe plus compliqué en apparence, mais qui se trace sans lever la plume.

M. Boutin n'a point de système d'abréviations proprement dit ; la Sténographie n'étant pour lui qu'une langue individuelle, toute personne qui la pratique est libre de se créer les moyens d'abréviations qui lui conviennent. Du reste, il indique la suppression de l'*é*, de l'*è* ou de ses équivalents lorsqu'ils se trouvent entre deux consonnes, tels que *vrîté* pour *vérité*, *mre* pour *mère*, *fbls* pour *faiblesse* ; on peut aussi écrire *li* pour *lui*, *ben* pour *bien*, *pisque* pour *puisque*. Mais il est évident que si l'on se bornait au retranche-

ment de quelques voyelles par ci par là, on serait bien loin de pouvoir suivre la parole ; aussi l'auteur n'a-t-il pas lui-même grande foi dans les moyens qu'il propose, puisqu'il déclare (page 82) « qu'il est physiquement impossible à « quelque sténographe que ce soit de suivre un discours à « la parole. »

Cette Sténographie n'a point de signes particuliers ni pour la ponctuation ni pour les chiffres.

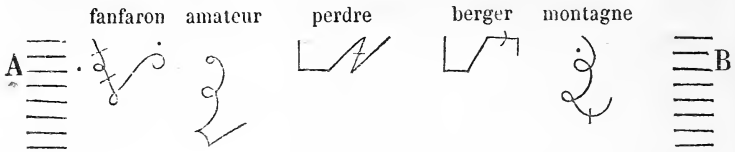
On pourrait lui adresser quelques reproches assez graves : d'abord de représenter comme M. Cadrès-Marmet, l'*a* et l'*o* par deux signes qui ne diffèrent que par une nuance de grandeur difficile à caractériser, même à main posée, ensuite de n'avoir qu'un signe pour le son représenté par l'*é* et celui représenté par l'*è*. L'auteur dit qu'il est admis en Sténographie de les réunir sous le même signe, mais il est dans l'erreur ; les Sténographies qui conservent les voyelles ont soin de ne pas confondre deux sons aussi essentiellement différents.

Le reproche le plus grave que mérite cette Sténographie, c'est de manquer d'un système régulier d'abréviations ; cette omission la rend incomplète ; car les abréviations étant livrées à l'arbitraire de l'écrivain, il en résulte que son écriture n'est lisible que pour lui, et ne peut jamais se passer de traduction s'il veut la communiquer.

Du reste, les signes se composant (à l'exception de *a* et de *o*) de droites et de courbes, se lient facilement sans traits intermédiaires ; mais il en résulte une écriture bizarre, irrégulière, occupant beaucoup de place en hauteur, et dont les monogrammes exigent, pour des traits accessoires destinés à lier les signes, des levées de plume qui la rendent impropre à suivre la parole, sans compter que beaucoup de monosyllabes s'écrivent avec deux signes.

Voici, au surplus, quelques mots pris au hasard qui viendront à l'appui de ce que j'avance, en même temps qu'ils montreront dans cette écriture tous les inconvénients que j'ai signalés dans celle de M. Cadrès-Marmet, dont elle est

une imitation. J'ai pris pour module, comme dans la *Sténographie simplifiée*, les voyelles en leur donnant deux millimètres de hauteur. A B est la ligne d'appui de l'écriture.



## STÉNOGRAPHIE DES STÉNOGRAPHIES.

M. Poudra a publié sous ce titre, en 1841, un ouvrage que, malgré toutes mes recherches, il m'a été impossible de me procurer. Je crois pouvoir inférer de son titre que cet ouvrage est une sorte de méthode éclectique, et j'aurais été curieux de connaître le parti que l'auteur avait tiré des traités publiés avant le sien.

**SYSTÈME COMPLET DE STÉNOGRAPHIE**, ou art d'écrire aussi vite que l'on parle; ouvrage inventé par l'auteur de la méthode décisive d'écriture, N. SÉNOCQ. Dans ce système infiniment simple, il est démontré que de tous les procédés publiés jusqu'ici sur le même objet, il n'en est aucun autre qui remplisse toutes les conditions voulues; que lui seul réunit à l'avantage de la plus grande rapidité possible, ceux d'être accompagné d'une écriture non moins lisible qu'elle est élégante, 7<sup>e</sup> édition, revue avec le plus grand soin, perfectionnée et lithographiée par l'auteur lui-même. Paris, 1842, br. in-8°.

M. Sénocq, très habile calligraphe, comme le prouve son ouvrage, est de plus, nous dit le titre, instituteur breveté, professeur de Sténographie, d'Arithmétique commerciale, d'Orthographe et de Langue française. Sa Sténographie a obtenu, en 1839, une médaille d'honneur de la société d'Encouragement. L'ouvrage dont je vais donner l'analyse se

compose de 44 pages grand in-8° et de deux tableaux. L'auteur a fait preuve, dans ce travail, d'une rare facilité à tracer toutes les écritures, et l'a accompagné, je n'ose dire orné, d'une infinité de traits qui dénotent plutôt une grande adresse de la main, qu'un goût élevé et sévère, car les gens sérieux regardent en général ces ornements, lorsqu'ils sont hors de place, comme des amusements d'écolier.

On voit par l'énoncé même du premier titre, que l'auteur n'hésite pas à placer son ouvrage au rang des « *incontestables et inimitables chefs-d'œuvre.* » Il nous dit un peu plus loin (page 6) qu'il a posé à tout jamais les bornes de l'art sténographique. La franchise de cette déclaration, qui pourtant n'était pas le dernier mot de l'auteur, me mettra tout-à-fait à l'aise pour l'examen de l'ouvrage.

M. Sénocq paraît avoir eu pour but de s'appuyer sur un principe bon en soi, et déjà recommandé par l'exemple des plus anciens sténographes anglais, c'est-à-dire de simplifier autant que possible le signe à proportion de la fréquence de son emploi dans le discours. Mais, pour donner quelque rigueur à ce principe, il aurait fallu qu'il consultât ce qu'en termes de typographie et de fonderie on nomme la *police des caractères*, qui a pour objet d'indiquer combien de fois dans un discours qui emploie dix mille lettres par exemple, chaque même lettre se représente pour contribuer au tout.

Son écriture sténographique s'étend sur trois corps égaux, comme l'écriture usuelle ; les consonnes ont leur boucle et leur crochet en haut, et se terminent, ou, pour mieux dire, viennent s'appuyer sur ce que j'ai déjà nommé la *ligne d'écriture* ; les voyelles ont leur boucle et leur crochet tournés vers le bas, et, à l'exception de quatre, qui occupent le corps du milieu, elles s'écrivent positivement au pied des consonnes. C'est, du reste, ce qu'avaient déjà proposé et pratiqué plusieurs sténographes qui ont précédé M. Sénocq, entre autres M. Coulon, dans sa *Tachygraphie*, et MM. Painparé et Lupin dans leur *Typophonie*.

Voici l'alphabet des voyelles lorsqu'elles sont isolées, mis

en comparaison avec ce même alphabet lorsqu'elles sont accompagnées de leur liaison.

*Voyelles isolées.*

a    é,è    i    o    u    eu ou    an on    in    un    oi    oin    ui oui

≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡

≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡

*Voyelles avec liaison.*

≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡

≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡


≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡    ≡

Si nous arrêtons un instant notre attention sur ces deux catégories de signes, nous pourrions remarquer que plusieurs d'entre eux changent assez notablement de forme en prenant la liaison qui doit les joindre à la lettre suivante ; en outre, il est à regretter que l'é et l'è aient le même signe, parce que cela a pour conséquence de ranger sous le même monogramme des mots fort différents, tels que *dé* et *dais*, *fée* et *fait*, etc. Si l'on voulait entrer dans quelques critiques de détail, on ferait remarquer que le signe des voyelles dérivées n'est pas toujours en rapport avec les voyelles qui leur servent de racines, tels que *a* et *an*, *o* et *on*, etc. Mais laissons ces observations minutieuses pour passer à l'alphabet des consonnes.

Comme plusieurs des sténographes qui l'ont précédé, M. Sénocq a cherché à établir un lien de similitude entre les consonnes dites *principales* et leurs *relatives*, sans pourtant le faire d'une manière absolue, forcé de sacrifier le principe sans doute, quand la complication du signe était en opposition avec la fréquence de son emploi.

La première ligne contient l'alphabet des consonnes isolées, tel qu'on le trouve à la page 6 ; la seconde, les consonnes avec leurs liaisons telles que les donne la planche première.

*Consonnes isolées.*











b p m v f n d t z s r l ill gne j che gue e, k, q  


*Consonnes liées.*



A l'inspection de cet alphabet on remarquera aisément que les signes de plusieurs consonnes ne diffèrent entre eux comme *n*, *d*, *t*, par exemple, que par une nuance de grandeur assez difficile à caractériser lorsque l'on écrit en quelque sorte à tire d'aile. On remarquera aussi que les signes de plusieurs lettres, tels que *b*, *r*, *l*, *j* sont au moins aussi longs à tracer que les lettres qu'ils remplacent : la conséquence qu'on en pourrait tirer ne serait pas favorable au système.

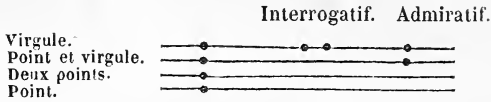
M. Sénocq remplace les chiffres arabes par les signes suivants :

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
									

Les chiffres représentent en général dans le discours des choses tellement importantes qu'il faut se mettre en garde contre toute cause d'erreur dans leur emploi. Sous ce rapport, les signes de M. Sénocq me paraissent très défectueux. D'abord, à la pente près, plusieurs ressemblent à des lettres de son alphabet; ensuite, d'autres qui ne diffèrent que par la grandeur, se ressemblent assez pour qu'on soit exposé à les confondre s'ils ne sont pas écrits avec grande attention, tels sont 1 et 2, 5 et 6, 8 et 9; et le paradigme de leur liaison que donne l'auteur ne peut me rassurer à cet égard.

Son système de ponctuation ne me paraît pas plus heureux. Il se borne à l'emploi d'un point, il est vrai, mais dont la valeur dépend de la place qu'il occupe en hauteur,

chose qu'il est fort difficile de faire sentir lorsque l'on écrit fin et vite. Voici, au surplus, cette ponctuation :



Je passe maintenant au chapitre le plus important selon moi, celui des abréviations. Le système de M. Sénocq, à cet égard, consiste généralement à écrire les mots comme on les prononce sans nul égard à l'orthographe, et particulièrement à réduire : 1° les mots longs (les noms propres exceptés) à leur portion initiale la plus caractéristique, comme *sténo*, *diffis*, *instruc*, pour *sténographie*, *difficilement*, *instruction* ; 2° à supprimer les lettres qui ne sont pas indispensables, suivant l'auteur, pour lire le mot dont on les a retranchés, tels que *quelq* pour *quelque* ; *arbit* pour *arbitre*, *injus* pour *injuste*, etc. ; 3° le mot *même* peut se réduire à son initiale *m* dans les mots *moi-même*, *toi-même*, *lui-même*, etc. (Pourquoi ne pousserait-on pas l'abréviation jusqu'à sa limite naturelle, en écrivant *m-m* pour *moi-même*, *t-m* pour *toi-même*, *l-m* pour *lui-même*, etc. ?)

Tel est l'ensemble des moyens d'abréviation proposés par l'auteur, auxquels il faut ajouter la réunion de plusieurs mots courts, de manière à n'en former qu'un que l'on joint même au mot plus long qui suit, ce qui, évitant des levées de plume, fait gagner du temps. Le reste des moyens abrégatifs ne consiste plus qu'en un certain nombre de préceptes sur la manière de modifier divers signes pour leur faire indiquer le retranchement d'une lettre déterminée, mais qui ont l'inconvénient de compliquer la notographie sans le racheter par un avantage sensible.

Je me résumerai en disant que l'écriture sténographique de M. Sénocq pouvant se prêter à toutes les pentes qui sont dans les habitudes particulières de chaque main, conservant les voyelles, liant les signes avec facilité, se renfermant toujours dans les limites et les proportions de l'écriture ordi-



naire, est, avec celle de M. Ch. Luc, une des plus élégantes que je connaisse. Néanmoins je n'hésite pas à la proclamer une véritable utopie sténographique, incapable plus qu'aucun autre des systèmes connus, de remplir la destination spéciale de l'art abrégatif, celle de suivre la parole; et je suis sûr que M. Sénocq ni aucun de ses élèves ne pourra *ipso facto* démentir mon assertion. D'ailleurs cette écriture, par l'extrême adresse de la main qu'elle exige pour être tracée correctement et par conséquent lisible, ne pourrait pas même servir avantageusement d'écriture abrégée. Avec toutes les conditions d'altérations orthographiques auxquelles l'auteur la soumet pour augmenter sa rapidité, on écrirait certainement aussi vite en se servant des caractères ordinaires dans les mêmes conditions; car les caractères usuels, au tracé desquels on est rompu de jeunesse, sont toujours présents à la mémoire et dans les mouvements de la main: c'est un instrument dont on peut en quelque sorte jouer les yeux fermés.

L'auteur croit que ce qui mérite à sa Sténographie la préférence sur tous les autres systèmes du même genre, c'est de se prêter à l'impression typographique et de réduire beaucoup la place qu'elle exige par l'emploi des caractères ordinaires. Mais sa prétention à cet égard montre qu'il est entièrement étranger aux procédés de cet art, sans quoi il saurait que dans sa Sténographie les voyelles se plaçant au pied et en raccord des consonnes, cela nécessiterait que la composition se fit sur *deux corps*, exigerait par conséquent ce qu'on nomme des *parangonnages*, travail qui double et triple même quelquefois le prix de main-d'œuvre, sans compter la difficulté de la gravure des poinçons et celle de la fonte des caractères, dont beaucoup auraient besoin d'être *crénés* pour se raccorder avec exactitude, et de plus perdrait sur la hauteur la place qu'elle gagnerait sur la largeur; toutes circonstances qui s'opposent toujours à l'impression typographique d'une écriture qui n'a aucune chance de devenir populaire par les motifs que j'ai déduits.

Cependant, me dira-t-on, M. Sénocq en est arrivé à la septième édition de son ouvrage et a obtenu une médaille de la Société d'Encouragement. Je répondrai que le nombre des éditions ne prouve très souvent que l'industrie de l'éditeur ; et que la commission sur le rapport de laquelle la médaille a été décernée, n'était sans doute pas assez familière avec les moyens et les résultats pratiques de quelques Sténographies déjà en réputation, sans quoi elle eût tout au moins ajourné sa décision.

En 1842 M. Sénocq présenta son ouvrage, septième édition, à la Société des méthodes d'enseignement, et témoigna le désir qu'il fût l'objet d'un rapport. Ce rapport fut fait (\*), lu en séance et adopté à l'unanimité. Mais, tout en rendant justice à l'élégance de l'écriture sténographique de M. Sénocq, il éleva le doute motivé que cette écriture pût suivre la parole, et surtout que ce système fût, comme l'auteur l'annonçait « *un inimitable chef-d'œuvre qui posait à tout jamais les limites de l'art abrégatif.* » M. Sénocq ayant pris connaissance du rapport, se déclara incompris, mal jugé par un tribunal incompetent, et annonça l'intention d'en appeler au tribunal du public. La société persista dans sa décision et l'affaire en resta là.

Cependant, en 1845, M. Sénocq présenta à la Société des Méthodes un tableau *in-plano* grand format, intitulé : « *Système complet de Sténographie typographique, ou Sténographie réunissant toutes les qualités requises pour s'imprimer sans le moindre inconvénient, en types mobiles, de manière à former sans exception aucune un monogramme de chaque mot, et proposée uniquement pour être lue dans les écoles primaires conjointement aux caractères romains et italiques, par N. Sénocq, auteur du système complet de Sténographie manuelle. Ce précieux système, dont la huitième édition va paraître, et qui est le seul de son genre qui ait obtenu la médaille de la So-*

---

(\*) J'en étais le rapporteur.

« ciété d'Encouragement pour l'industrie nationale, joint à  
 « l'avantage de la plus grande rapidité possible, ceux de  
 « pouvoir être appris en quelques heures, de ne pas charger  
 « la mémoire et d'être accompagné d'une écriture très élé-  
 « gante et parfaitement lisible ; 3<sup>e</sup> édition, contenant d'im-  
 « portantes améliorations, dont la principale consiste en ce  
 « qu'au lieu d'être distribuées sur deux corps, les voyelles  
 « se placent sur un seul. Ce perfectionnement, qui est par-  
 « ticulier au système, rend l'écriture plus agréable à la  
 « vue, et surtout beaucoup plus facile à lire qu'auparavant.  
 « Juin, 1845. »

Bien que cette nouvelle Sténographie semble annoncer par son titre qu'elle est entièrement consacrée à l'impression typographique, néanmoins il saute aux yeux par les détails que l'auteur donne et par la comparaison qu'il en fait avec la Tachygraphie de Coulon, qu'elle est destinée aussi à servir d'écriture rapide. Ce sera donc sous ce point de vue que je la considérerai, puisque sans cela elle serait sans aucun but sténographique.

Dans le système que je vais analyser, M. Sénocq, renversant en quelque sorte les autels qu'il avait élevés à sa première œuvre, a modifié assez essentiellement la plupart des signes de son alphabet, soit pour faire droit à des critiques qu'il aurait depuis reconnues fondées, soit pour satisfaire à ses propres convictions. Toutefois, cette modification apportée à la base fondamentale de son système n'a pas eu lieu au profit de la rapidité, car ses signes, tout en conservant un certain caractère d'élégance, sont plus compliqués que ceux de l'ouvrage que je viens d'examiner comme on en jugera en comparant l'alphabet ci-dessous à celui donné plus haut.

*Voyelles.*

—	a	è	é	i	o	u	eu	ou	an	on	in	un	oi	oin	ui	oui	—
—	U	V	Y	r	S	H	P	Q	U	6	B	W	S	6	K	N	—

*Consonnes.*

—	b	p	m	v	f	n	d	t	z	s	r	l	ill	j	che	gue	gne	e, k, q	—
—	B	P	M	V	F	N	D	T	Z	S	R	L	ILL	J	CH	GU	GN	E, K, Q	—

Dans ce dernier alphabet, l'écriture n'occupe plus que deux corps, savoir : les consonnes le corps supérieur, et les voyelles le corps inférieur, c'est-à-dire que lorsqu'elles suivent une consonne, elles s'y unissent par le pied et bout à bout.

Dans ce système *rectifié*, suivant l'expression de l'auteur, il a renoncé à sa ponctuation sténographique pour en revenir aux signes de la ponctuation ordinaire ; il ne fait aucune mention des chiffres, ce qui doit faire penser qu'il retourne également aux chiffres arabes : ce sont deux progrès *rétro-spectifs* dont on doit lui savoir gré.

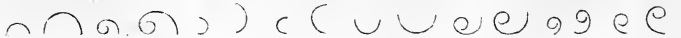
Comme écriture, cette sténographie est beaucoup plus difficile à tracer que l'écriture ordinaire ; comme typographie, et bien que n'occupant que deux corps au lieu de trois, elle entraînerait dans des dépenses considérables tant pour la gravure et la fonte des caractères, que pour la composition, sans procurer, sous le rapport de l'espace gagné, un avantage notable sur les caractères usuels, comme je pourrais le prouver mathématiquement si la chose en méritait la peine.

A mon avis, cette Sténographie s'éloignant encore plus que son aînée des conditions de rapidité réclamées par l'art abrégatif, et exigeant tout le talent d'un calligraphe consommé, ne peut avoir aucune espèce d'avenir.

---

**TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE STÉNOGRAPHIE**, avec des exemples gravés dans le texte, méthode très facile, au moyen de laquelle on peut apprendre seul et en peu de temps, à écrire avec la rapidité de la parole ; par Alexandre GOSSART, Paris, 1842, broch. in-12.

M. Gossart a cherché à ramener les signes sténographiques à une grande simplicité, mais l'adjonction des voyelles l'a forcé d'en instituer un assez grand nombre. Il propose douze voyelles et quatre diphthongues, dont voici l'alphabet :

<i>Voyelles.</i>	<i>Diphthongues.</i>
a o an on e u é ou i u in un ui oui oi oin	
	

Les consonnes sont au nombre de vingt-quatre, en y comprenant ce qu'il nomme *consonnes dérivées*. Voici leur alphabet :

*Consonnes*

<i>primitives.</i>								<i>secondaires.</i>							
l	t	s	f	p	n	q	j	r	d	z	v	b	m	g	ch
	/	—	—			\	\	ρ	ρ	σ	σ	ρ	ρ	ε	ε
<i>dérivées.</i>															
il	st	x	sph	sp	gn	sq	h								
ρ	ρ	σ	σ	ρ	ρ	ε	ε								





On remarquera, comme indice mnémorique, que les signes des voyelles sont des courbes, et ceux des consonnes des lignes droites avec ou sans boucle.

Le défaut le plus important de ce système de signes, c'est qu'une moitié ne diffère de l'autre que par la grandeur, sans qu'il y ait toujours pour racheter cet inconvénient un lien d'affinité, comme on le voit ici pour

*a o, é ou, i u, lt, rd, etc.*

L'auteur s'exprime ainsi page 10 :

« L'intonation d'une phrase nécessite autant de mouvements des organes vocaux qu'il se trouvera d'articulations dans les mots qui la composent, et comme il n'y a pas de raison pour que les muscles de la *bouche* soient *moins* actifs que ceux de la *main*, le travail de celle-ci devrait nécessairement être ménagé de manière à conserver le rapport dont il s'agit. » En acceptant l'argument dans toutes ses conséquences, je dis qu'un système sténographique est en contradiction évidente à son principe, lorsqu'il offre des mots tels que ceux-ci :

monument	va—s—y	ils	leurs
			

donnés comme exemples page 18, dont le premier, qui ne

contient que trois articulations, coûte *sept* mouvements de plume et une levée de main ; le deuxième, qui ne renferme que deux articulations, exige *cinq* mouvements de plume et quatre levées de main ; enfin, les troisième et quatrième, d'une seule syllabe chacun, emploient *trois* mouvements.

*Liaisons.* — Les consonnes étant représentées par des lignes droites, leurs signes se lient par simple jonction ; lorsque les consonnes s'unissent aux voyelles, elles s'y joignent également bout à bout, ou en changeant leur crochet en boucle quand le cas l'exige. Quelquefois on peut éviter la boucle en renforçant le trait principal.

Mais l'auteur reconnaît lui-même que malgré la simplicité des signes et la méthode générale d'abréviations dont on peut s'aider, on serait encore loin de pouvoir suivre la parole. Pour atteindre ce but, il est forcé d'y joindre un autre moyen qu'il nomme *alphabet de position*, dont nous avons déjà parlé pages 55 et 66, qui consiste en ceci : on divise en hauteur, par la pensée, le corps d'écriture en six parties. La première position, en partant du haut, est consacrée à la voyelle *a*, la deuxième à l'*o*, la troisième, ou ligne d'écriture, à l'*e*, la quatrième à la voyelle *eu*, la cinquième à l'*i*, la sixième à l'*u*. Il s'ensuit que, lorsqu'une consonne est écrite à l'une de ces positions, elle est réputée suivie de la voyelle qui appartient à cette position, sans qu'on ait besoin de l'écrire. Soit, par exemple, les mots *sur la table*, à écrire dans ce système ; en conservant, pour plus de clarté, les lettres usuelles, on l'écrirait ainsi :

i	t
bl	
s	r

Si, au lieu des lettres, on emploie leurs signes, on gagnera le temps qui résulte de la différence de vitesse qu'exigent les deux manières d'écrire. Quand il faut exprimer une voyelle, on la représente par un accent grave ou un accent

aigu qui, selon la place qu'il occupe dans cette échelle, reçoit une signification dont l'auteur donne le tableau.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce système d'écriture musicale, parce que, déjà proposé par d'autres sténographes, il a été jugé sans avantages pour la rapidité, à cause de l'attention extrême qu'il exige, et plus encore par les retards qui résultent des sauts continuels de la main pour passer d'une portée à l'autre, et de son incertitude à la lecture quand on n'écrit pas sur du papier réglé.

Ce système dont M. Sénocq, dans sa *Sténographie*, croit devoir faire honneur à un ancien maître d'écriture de Metz, n'est, en réalité, que la reproduction d'une idée de Ramsay, comme je l'ai fait voir en rendant compte de son ouvrage qui date de 1681; idée mise depuis en pratique par MM. Boissudval et H. Lecoq, dans leur ouvrage intitulé *Tachographie*, dont j'ai donné l'analyse page 66; avant eux par H. Blanc dans son *Okygraphie*, et dont M. Chauvin a profité, mais d'une manière restreinte, dans son *Nouveau système de Sténographie*.

*Abréviations.* — Aux abréviations admises par la plupart des sténographes, et qui consistent à réduire l'écriture des mots à leur simple prononciation, à la suppression de l'e muet, etc., M. Gossart joint une série d'abréviations spéciales, suivant la matière qu'on traite, mais qui n'ayant, il faut le dire, aucune racine mnémonique, exigent une excellente et prompte mémoire. Il y joint aussi le renforcement du signe pour indiquer la suppression d'une lettre qui le suit. Mais c'est un moyen peu sûr et d'une pratique difficile dont j'ai déjà signalé l'inconvénient.

M. Gossart ne s'oppose pas à ce qu'on conserve les chiffres arabes; néanmoins il leur donne des signes pour le cas où l'on voudrait employer sa *Sténographie* comme écriture secrète. Mais ses signes, pris parmi ceux de l'alphabet, ont, pour cette raison, l'inconvénient d'exposer à des erreurs graves à la traduction. Il propose aussi pour écrire les nombres suivis de beaucoup de zéros, une méthode qui mérite

l'attention par sa simplicité, la voici : « Un trait au dessous  
« des chiffres significatifs tiendra lieu de trois zéros; au  
« dessus, il en remplacera six; deux traits au dessous en  
« indiqueront neuf, et ainsi de suite. »

6,000, s'écrira 6; 32,000,000, s'écrira  $\overline{32}$ ; 3 milliards,  
s'écrira 3; 25 trilliards, ou 25,000,000,000, s'écrira  
 $\overline{\overline{25}}$ , etc.

*Ponctuation.* — L'auteur ne donne de signes de ponctua-  
tion que pour son écriture musicale. Ils se réduisent à un  
point qui prend sa valeur de la position qu'il occupe dans  
l'échelle des portées, à peu près comme dans le système  
Sénocq.

Au résumé, l'écriture de M. Gossart, appartenant à celle  
que j'ai nommée *droite*, est simple par les signes, mais assez  
compliquée par les diverses places qu'ils occupent, et n'est  
point agréable à cause de son irrégularité. Si elle ne peut  
suivre la parole, cela tient certainement au vice que j'ai si-  
gnalé en commençant, c'est-à-dire à ce que la plupart des  
mots exigent plus de mouvements de plume qu'ils ne ren-  
ferment d'articulations.

---

**MÉTHODE CLASSIQUE DE STÉNOGRAPHIE**, ou *l'art  
d'écrire en caractères abrégatifs, à l'usage des maisons  
d'éducation. Dédiée à M<sup>gr</sup> Clément Villecourt, évêque de  
la Rochelle. Autorisée pour le diocèse de Lyon par S. E.  
M<sup>gr</sup> de Bonald, cardinal, archevêque de Lyon et de  
Vienne, primat des Gaules. Système moderne exprimant  
les voyelles, réduit à seize signes, rédigé par J.-L. POTEL  
de Dieppe, professeur spécial de Sténographie à Paris,  
d'après le nouveau mode d'enseignement usité par le pro-  
fesseur, dans les principaux établissements universitaires  
et ecclésiastiques de Paris et des départements. Paris, oc-  
tobre 1842, br. in-8°.*

M. Potel a eu la prudence, dans son titre, de ne donner  
son système que comme un moyen d'abrégier l'écriture or-



dinaire, sans faire aucune promesse quant au moyen de suivre la parole. Pourtant le mot *Sténographie* implique actuellement, pour tout le monde, cette dernière obligation ; c'est peut-être ainsi que l'a compris l'auteur et ce qui a déterminé sa réticence. Il nous dit, dans son exorde, que le système qu'il présente est nouveau par son mode d'enseignement, et curieux à cause de la variété des exercices ; il aurait pu ajouter : et à cause de la part qu'y a prise un prince de l'Eglise.

Il paraît, du reste, que le système publié et professé par M. Potel, a eu un brillant succès et un grand retentissement dans les collèges et les pensions ; car il rapporte, dans son ouvrage *trente-six* pièces de vers écrites à sa louange, parmi lesquelles, sans compter un acrostiche, il s'en trouve vraiment de fort remarquables. Il y a des découvertes qui importaient peut-être un peu plus à l'humanité, et qui n'ont pas valu à leur auteur un aussi grand concours de louanges. Les lauriers de M. Potel sont bien faits pour empêcher de dormir tous les autres sténographes, et principalement M. Sénocq, qui a reçu une médaille d'honneur, et Coulon-Thévenot, qui a obtenu l'approbation de l'Académie des Sciences (\*).

Un succès si prodigieux, et l'approbation de deux hauts dignitaires ecclésiastiques, m'imposent le devoir d'examiner avec une scrupuleuse attention la méthode classique de M. Potel, afin d'en faire ressortir ce qui, par l'invention, a pu lui mériter une si grande faveur.

Il déclare s'être servi de la méthode de M. Conen de Prépéan, mais en la rendant, par la forme, plus propre à l'enseignement. Sa méthode est à la fois synthétique et analytique, et tout-à-fait analogue à celle de Jacotot. Je suis loin, pour ma part, de lui en faire un reproche, car je crois

---

(\*) Un fait digne de remarque, c'est que les systèmes sténographiques qui ont reçu des encouragements de la part des corps savants, sont en général, ceux qui sont le moins propres à remplir leur destination ; comme je crois l'avoir prouvé à leurs articles particuliers.

cette méthode fort bonne pour l'instruction des enfants surtout. Les conseils et les préceptes de M. Potel sont clairs et précis, ses exemples bien gradués.

Il annonce, comme on l'a vu dans son titre, qu'il a réduit ses signes à *seize*; mais, de fait, il en faut reconnaître beaucoup plus; car s'il considère un signe barré ou non barré comme le même signe, c'est tout-à-fait comme si nous regardions dans l'écriture, le *l* et le *t*, le *c* et l'*e* comme la même lettre, puisqu'ils ne diffèrent aussi que par un trait. Au surplus voici l'alphabet :

*Consonnes.*

<i>primitives.</i>							<i>secondaires.</i>									
p	t	f	s	q	n	l	r	b	d	v	z	ch	j	g	gn	ill
\	/	\	_	(	)	/	+	+	+	+	+	+	+	+	+	

*Voyelles.*

e	ou	i	u	eu	o	a	ein	un	on	an	oi	oin
/\	_	^	^	(	)	o	o	o	o	o	o	o

J'aurais pu, à bon droit, me dispenser de donner cet alphabet, en renvoyant, comme je l'ai fait pour M. Boutin, page 108, à la Sténographie de M. Cadrès-Marmet, car (à deux signes près), il lui appartient en tout et pour tout, et cependant M. Potel n'en dit pas un mot. Peut-être, comme Molière, prend-il son bien partout où il le trouve; c'est une question que je laisse à débattre entre lui et M. Cadrès-Marmet; je me borne à signaler le fait.

M. Potel n'indique aucun signe particulier de ponctuation.

Ses chiffres sténographiques sont absolument ceux de M. Cadrès-Marmet; je renvoie donc à son article pour passer à la théorie des abréviations.

« Les meilleures (dit-il page 118) sont celles qu'on se fait à soi-même. » J'avoue que c'est l'opinion de plus d'un sténographe; mais il me semble que ce n'est pas ainsi que se constitue un art ou une science; et cette circonstance prouverait à elle seule que la Sténographie est encore

une science à faire. Que penserait-on d'un professeur de piano ou de violon qui dirait à son élève : « Faites agir vos « doigts comme vous pourrez ; ce sera toujours bien si vous « parvenez à exécuter ce trait ? »

Après ce principe général, il donne pourtant un système d'abréviations syllabiques, dont M<sup>sr</sup> Clément Villecourt, évêque de la Rochelle, est l'inventeur, et qu'il a permis à M. Potel de joindre à sa méthode.

Ces signes terminaux sont purement arbitraires et n'ont aucun lien qui les rattache au système ; néanmoins, je les regarde comme un des moyens les plus propres à obtenir la rapidité nécessaire. Les signes proposés ici ont seulement l'inconvénient de représenter, sous la même figure, des terminaisons qui diffèrent assez pour exposer à quelques erreurs, comme, par exemple, la terminaison *action* qui devient *asion* dans le mot *occasion*, et *assion* dans le mot *passion*.

Aux abréviations de notre évêque sténographe, M. Potel joint celles qu'il nomme *radicales*, et qui consistent en ceci : On n'écrit que les lettres du mot qui en forment en quelque sorte la racine, et au moyen d'un point que M. Potel nomme *moniteur*, on détermine si le mot est substantif, adjectif ou adverbe. Prenons pour exemple la racine *rig* ; en plaçant le point *moniteur* au-dessus en cette forme *rig·*, ce sera le substantif *rigueur* ; placé au-dessous *rig·*, ce sera l'adjectif *rigoureux* ; enfin placé à côté *rig.* ce sera l'adverbe *rigoureusement*. Ce moyen est fort bien conçu ; mais malheureusement il n'appartient pas à M. Potel, car il est indiqué textuellement par M. Cadrès-Marmet, et avant lui par M. Conen de Prépéan ; seulement, au lieu du point *moniteur*, ces sténographes employaient un autre signe.

Enfin, il termine son système d'abréviations par l'énumération de celles qu'il appelle *mnémoniques*, bien à tort sans doute, puisqu'elles se composent de signes purement arbitraires, confiés à la mémoire. Ce moyen serait assurément un des plus propres à suivre la parole ; mais où trouver une

mémoire assez prompte et assez fidèle pour y suffire constamment ? Du reste, ce serait retomber dans les cinq ou six mille signes qui constituaient le système des Romains, et qui probablement n'ont pas contribué pour peu à le faire abandonner.

Si maintenant, pour nous résumer, nous ôtons du système de M. Potel ce qui ne lui appartient pas, c'est-à-dire l'alphabet, les chiffres, les abréviations terminales, celles dites *radicales*, l'élimination de quelques lettres, telles que *l* et *r*, il ne lui restera que sa forme d'enseignement, que je regarde comme fort bonne, et ses abréviations mnémoniques qui me paraissent défectueuses, en ce qu'elles se composent de signes et de monogrammes qui, pour la plupart, ont, dans son système, une signification alphabétique, et, en outre, parce que ces abréviations n'ont entre elles aucun lien d'analogie ni de génération qui puisse diriger l'esprit et venir en aide à la mémoire.

Quant à l'écriture, ayant les mêmes éléments que celle de M. Cadrès-Marmet, elle a nécessairement ses défauts qui la rendent impropre à suivre la parole.

Ce jugement qui, après toutes les couronnes qui ombragent le front de M. Potel, paraîtra sans doute inconséquent, tout au moins hasardé, repose sur ce précepte : « *Il faut que chaque mouvement de la main peigne un mouvement de l'organe vocal pour qu'elle puisse suivre la parole.* » Or, voilà ce qui arrive dans la méthode classique de M. Potel : c'est que, malgré toutes les abréviations qu'il propose (excepté celles qu'il appelle *mnémoniques*) les signes *les plus brefs* exigent autant de mouvements de la main qu'ils représentent d'articulations ; mais la majeure partie des autres exigent *moitié en sus*, quelquefois le *double* de mouvements de la main que les mots qu'ils représentent n'en coûtent à l'organe vocal. Cette objection résout la question pour ce système comme pour tous ceux qui lui sont analogues, jusqu'à preuve contraire.

---

NOUVELLE STÉNOGRAPHIE UNIVERSELLE, *méthode* PLANTIER, *sans maître, en dix leçons, 5<sup>e</sup> édition, Paris, 1845*, tableau in-plano, imprimé des deux côtés, et orné du portrait de l'auteur.

M. Plantier, « ancien sténographe de l'Athénée royal, de  
« la Société des gens de lettres et de plusieurs sociétés sa-  
« vantes de la France et de l'étranger, fondateur de la seule  
« Sténographie mise en usage par les sourds-muets, »  
comme il résulte de son titre, est un esprit vif et même  
bouillant, qui, sans se perdre en vains détails dans un titre  
fastueux, marche de suite au fait. Il nous apprend, dans  
son introduction, qu'après tout ce qui a été fait sur le sujet  
qu'il traite, n'ayant aucun espoir d'arriver à rien de nouveau,  
il s'est borné à composer une sorte de méthode éclectique  
qui utilisât ce qu'il y a de plus simple et de plus heureux  
dans toutes les autres.

Nous aurons à voir s'il a rempli son programme.

Il donne les plus grands éloges à M. H. Prévost, qu'il re-  
garde comme celui des sténographes qui s'est le plus ap-  
proché du but. « *Cependant, M. Prévost, dit-il, est encore*  
« *loin d'avoir atteint les limites de l'art abrégiateur.* » On  
conçoit que cette conquête était réservée à M. Plantier,  
comme de raison.

Chez lui, fort peu de théorie, tout à la pratique. Pas un  
mot, pas une lettre, qu'il soit titre, note ou addition margi-  
nale, qu'il ne traduise à l'instant dans le signe sténogra-  
phique qui le représente. C'est un enseignement à la course,  
au vol, à la vapeur, au télégraphe électrique : tant pis pour  
ceux qui ne peuvent suivre. Il se contente de dire que,  
« pour devenir habile sténographe en moins d'un mois  
« d'exercice, il suffira à l'élève de copier et de recopier  
« fidèlement, chaque signe avec son mot d'application, chaque  
« ligne de chaque leçon de dix à vingt fois en signes seule-  
« ment *aussi vite que la parole de l'orateur le plus rapide.* »  
Si cette phrase ne renferme pas un sens caché, je comprends

qu'elle signifie que lorsque l'élève sera parvenu à écrire aussi vite que parle l'orateur le plus rapide, il sera sténographe ; cela est incontestable, c'est une de ces vérités comme en exprimait M. de la Palisse un quart d'heure avant sa mort ; mais il s'agit d'attacher le grelot, et si peut-être l'élève s'avisait de dire à son maître ce que la fille de l'écrevisse dit à sa mère, le cas pourrait devenir embarrassant pour lui.

Du reste, tout est motif d'exercice pour M. Plantier, et je dois déjà dire que son écriture est bien *sténographique* dans toute la signification étymologique du mot. A ce sujet, un doute m'agite. Toutes les mains seraient-elles aptes en employant une écriture aussi fine que celle dont l'auteur fait usage dans ses exemples, et surtout en procédant avec a rapidité nécessaire, toutes les mains, dis-je, seraient-elles aptes à caractériser suffisamment les signes pour éviter la confusion ? On me répondra qu'on n'est pas forcé d'écrire aussi fin, et que le mérite du système ne tient pas à cela. Sans doute ; mais si l'on doublait seulement la grandeur des signes, ce qui n'en ferait encore qu'une écriture très fine, ne serait-ce pas doubler les espaces parcourus ? Et, s'il est vrai qu'à signes identiques et vitesses égales, le temps dépensé est en raison des espaces parcourus, ne faudra-t-il pas employer le double du temps lorsqu'on doublera la grandeur du *module* et mettre deux heures à écrire ce qui n'en coûtait qu'une ? Cette simple circonstance ne porterait-elle pas quelque atteinte au système en ce qui concerne sa qualité la plus précieuse ? C'est une objection que je soumets humblement à la sagacité de M. Plantier.

Au surplus, voici son alphabet qu'il ne perd pas son temps à classer grammaticalement comme plusieurs de ses confrères.

a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
?	ρ	—	/	3	\	∪	∩	.	∪	∩	6	σ	∪	?
p	q	r	s	t	u	v	x	y	z	lan	ran	con	gn	ch
ρ	∩	/	—	l	ε	\	∩	∪	—	∩	∪	∩	e	c

Je dois faire remarquer que cet alphabet est presque tout

entier celui de M. H. Prévost, qui avait pris le sien dans Bertin, qui l'avait emprunté de Taylor, qui l'avait pris en partie dans la méthode de *S. Jeakes*, publiée en 1718..... *ô imitatores!*..... M. Plantier devant à M. Prévost jusqu'à ses syllabes *lan, ran, con*, jusqu'à son *h ε*, il fallait bien qu'il le payât de ses nombreux emprunts par quelques mots d'éloges, comme nous l'avons vu plus haut. Néanmoins, je ne vois pas que cette méthode, prétendue éclectique, ait moissonné partout où il y avait à recueillir au profit de l'art sténographique, comme on a pu s'en convaincre par la lecture de cette Histoire (\*).

M. Plantier n'a point de signes pour la ponctuation, et je ne sais comment il y supplée, car, le point et la virgule sont employés avec une autre signification dans sa méthode.

Il indique les majuscules en grandissant le signe des minuscules. C'est un moyen simple et facile qui manque aux autres méthodes, et dont on doit le féliciter, car il facilite la lecture.

Il a des signes pour les chiffres; en voici les figures :

1	2	3	4	5	6	7	8	9
\	/	✓	∪	→	—	↗	↘	∩

Il continue la *chiffraison* jusqu'au nombre 30, pour montrer comment les signes se joignent. Outre que la différence entre le 5 et le 7 est presque nulle, et que le signe du 1 est aussi celui du *v* et du *f*, je trouve encore que ce système de *chiffres* n'est pas toujours en accord avec son principe, ou plutôt manque de méthode; car *onze*, par exemple, qui devrait montrer la répétition du chiffre *un* et pourrait s'écrire logiquement ainsi ∪, a pour signe ∩, c'est-à-dire la réunion du 1 et du 6 moins le point, ce qui force l'auteur à écrire 16 avec le signe →, où il n'y a aucune trace du 1, tandis que 16 devrait évidemment être écrit ainsi ∩. Le nombre 20 ne diffère du 1 que par le

---

(\*) M. Plantier a ajouté des voyelles médiales au système de M. H. Prévost.

renforcement du trait, moyen fort incertain, comme on sait. En tous cas, pourquoi le nombre 30 a-t-il pour signe 4, au lieu d'être le renforcement du chiffre 3, qu'on devrait figurer ainsi 3? Pourquoi 22 est-il 2 au lieu d'être naturellement 2? Voilà bien des pourquoi sur une chose qui peut paraître minutieuse; mais c'est que les chiffres, comme je ne cesserai de le répéter, sont d'une si haute importance dans le discours, que je ne pense pas qu'aucune *chiffraison* sténographique vaille, par le temps qu'elle épargne, les risques qu'elle fait courir.

*Abréviations.* — Le système d'abréviations de M. Plantier doit, en vertu de la méthode éclectique, beaucoup de choses à ses devanciers, tels que Taylor, M. Prévost, M. Potel, etc., et, avec eux, reproduit les causes d'erreurs qu'on a reprochés à ces systèmes. Ainsi le signe 6 représente à la fois *lan, lian, lin, lien, loin, l'hum, lon*; le signe 7 représente *ran, rong, rien, ron*, de sorte que, pour le premier, *lange, linge, longé*; *Melun, melon, merlan, merlin*; et pour le second, *ranger, ronger*; *maron, marin; hareng, arien*, s'écrivent respectivement avec le même monogramme. La force du sens peut souvent faire triompher de ces équivoques, mais remarquons que ce ne sont pas là les seules causes d'erreur, et qu'elles se représentent dans toutes sortes de cas et sous toutes sortes de formes.

M. Plantier joint à cela une nomenclature d'abréviations arbitraires tant pour la conjugaison du verbe *être* que pour certaines locutions adverbiales, prépositives, etc., et pour plusieurs mots qui se représentent souvent dans le langage de la chaire sacrée. Nous avons déjà dit que ce genre d'abréviations ne serait vraiment utile qu'en se rattachant au système par des liens d'analogie, de famille, de racine, de génération, qui leur donnassent des appuis solides dans la mémoire; car, pour peu qu'elle hésite, l'orateur vous a dépassé; *verba volant*. Ce qui me suggère cette réflexion, c'est que je vois dans l'ouvrage de M. Plantier *moi-même* exprimé par 66, *toi-même* par 7, *soi-même* par 8, *lui-même*



par  $\mathcal{E}$ , *nous-mêmes* par  $\mathcal{S}$ , etc., pronoms dans lesquels ce mot *même* qui renferme une idée de confirmation d'identité, est représenté par deux éléments différents,  $\sigma$ , et  $\omega$ , dont le second n'a aucune analogie avec le signe du *m*, qu'il devrait impérieusement représenter, soit à cause du son qu'il exprime, soit comme initiale du mot qu'il représente. Si j'osais mettre une de mes idées à côté de celles de M. Plantier, je dirais que, dans le cas particulier que je traite ici, et voulant abrégé les pronoms dont il s'agit, je croirais offrir un signe plus favorable à la mémoire en même temps que très conforme aux lois de la logique, en exprimant cette sur-affirmation par la répétition du pronom, c'est-à-dire de son signe. Ainsi j'écrirais : *moi-même*, *mm*; *toi-même*, *tt*; *lui-même*, *ll*, etc., c'est-à-dire *moi-moi*, *toi-toi*, *lui-lui*, etc. avec les signes convenables, suivant l'alphabet adopté. Toutefois, il ne s'agit pas ici de ce que je ferais, mais de ce qu'a fait M. Plantier. Les articles *le*, *la*, *les*, n'ont chez lui qu'un signe; et pourtant c'est quelquefois l'article qui seul, dans une écriture sans orthographe, donne le sens de la phrase.

Il a encore un autre genre d'abréviations qu'il applique aux *oppositions*, aux *répétitions*, aux phrases qui renferment à la fois *opposition* et *répétition*. Voici les exemples qu'il donne :

1<sup>o</sup> *Opposition*. — « Le *blâme*, la louange; le *blanc*, le « noir; le *doux*, l'amer. » Dans ces trois exemples, il n'exprime que le premier mot, celui que j'ai souligné, le second, celui qui fait l'opposition, est exprimé par le signe *x*. Je ferai remarquer en passant qu'ici encore M. Plantier n'a pas suivi l'analogie des idées; car le *noir* est bien, dans un sens, l'opposé du *blanc*, l'amer du *doux*, mais en quelque sorte comme négation d'une qualité agréable; il ne fallait donc pas, dans ce sens, placer la *louange* comme négation du *blâme*; c'est le contraire qui devait avoir lieu pour conserver l'ordre des idées.

2<sup>o</sup> *Répétitions*. — « Nous trouvons étonnant, ne vous « en fâchez pas, *nous trouvons étonnant*. » Cette répétition

de phrase est exprimée par ce signe ». Peut-être eût-il mieux valu se servir d'un signe consacré, le *dito*, qui signifie *la chose dite*, qui s'abrège ainsi *do*, et que tout le monde connaît.

3<sup>o</sup> *Opposition et répétition.* « Un grand homme n'est pas toujours un homme grand, et un homme grand n'est pas toujours un grand homme. » Cette seconde phrase qui est le retournement de la première, est exprimée par ce signe « . J'aimerais mieux le signe consacré en imprimerie à l'inversion ∩ .

Au surplus, je ne me suis appesanti sur ce dernier genre d'abréviations, que parce que s'il était l'objet d'un système bien entendu, il pourrait offrir beaucoup de ressource à la rapidité. J'y reviendrai dans le résumé qui termine l'analyse des systèmes sténographiques français.

Je résumerai l'examen de la méthode de M. Plantier par la réponse à cette question que je m'adresse à moi-même : Ce système, avec toutes les erreurs auxquelles doivent exposer ses homonymies, ses paronymies, ses signes à plusieurs significations, l'incertitude qui résulte des renforcements de signes, peut-il au moins suivre la parole d'un orateur parlant un peu vite ? Je réponds *non* sans aucune hésitation, en vertu d'un principe que j'ai déjà énoncé, et qui sera toujours pour moi la pierre de touche de toute Sténographie. *Dans tout système syllabique, il ne faut pas que la main ait plus de mouvements à faire pour tracer le signe que l'organe vocal n'en emploie pour articuler le mot.*

C'est en vain qu'on veut se débattre contre cette nécessité : c'est la condition *sine quâ non* de la sténographie syllabique.

En examinant donc à ce point de vue la méthode de M. Plantier, et malgré le sténographisme microscopique sous lequel il la déguise, je la déclare, quoiqu'une des plus rapides, impropre à suivre pendant un quart d'heure l'orateur le plus modéré, surtout lorsqu'on imposera au sténographe l'obligation de se relire ou de se faire relire sur-le-champ. Je

prends ma preuve au hasard parmi les exemples donnés par M. Plantier, 5<sup>e</sup> alinéa de son discours sur la Sténographie.

1	2	1	2	1	4	2
<b>Les membres du</b>		<b>clergé</b>		<b>pour reproduire au</b>		<b>besoin</b>
.				P		
1	4	2	5	2	6	1
1	2	1	6	1	4	
<b>les</b>	<b>sermons</b>	<b>et improvisations des</b>		<b>prédicateurs.</b>		
.		,		/		,
1	5	1	7	1	5	

Ici quatorze mots qui représentent vingt-huit articulations ont coûté quarante-six mouvements de la main, c'est-à-dire *deux tiers* en plus sans compter les mouvements pour passer d'un mot à un autre, d'une ligne à la suivante; mouvements qui, certes, coûtent plus de temps qu'il ne s'en écoule entre un mot prononcé et le suivant.

On voit donc que, malgré toutes les ressources compromettantes d'abréviations de tous-genres dont ce système peut faire usage, il lui est physiquement impossible de suivre la parole, car quelque petit que soit le retard, il s'accumule toujours, sans que le sténographe ait le moyen de se rattraper, puisque ne pouvant recueillir la parole de l'orateur qu'au fur et à mesure qu'il la prononce, il ne peut avoir, dans aucun cas, une avance sur lui qui balance son arriéré.

---

Depuis la rédaction de cet article, M. Plantier a distribué à grand nombre, pour annoncer la 6<sup>e</sup> édition de son ouvrage, un prospectus formant 4 pages in-4<sup>o</sup>, intitulé : *Programme avec alphabet-clef de la Sténographie Plantier*, par lequel il fait connaître les progrès immenses qu'il a obtenus dans le monde savant. En effet, cette 6<sup>e</sup> édition se présente maintenant comme : « Universellement adoptée et approuvée pour l'instruction publique par MM. les ministres Cousin, Villemain, etc., etc. ; par les plus habiles

« sténographes des chambres, par la Société des gens de  
« lettres et membres de l'Académie, tels que MM. Tissot,  
« Victor Hugo, etc., etc.; par plusieurs sociétés savantes  
« de l'Europe pour les sourds-muets, pour les aveugles,  
« pour les télégraphes, etc., etc.; par MM. les députés Ma-  
« rion, Martin (Isère), Monnier de la Sizeranne (Drôme),  
« Sauzet, Fulchiron (Rhône), etc., etc.; approuvée par  
« M<sup>gr</sup> Affre, archevêque de Paris. »

O M. Senocq! malgré vos sept ou huit éditions et votre médaille de la Société d'encouragement, voilà encore des lauriers qui doivent vous causer de cruelles insomnies! (*Voir son article p. 110.*)

Ce prospectus de M. Plantier donne le résumé complet de sa méthode et est accompagné de nombreux exemples d'application. Je n'y vois de nouveau qu'une théorie plus complète des *doubléments* et des *renforcements* de lettres.

Le doublement est un moyen facile; mais M. Plantier l'emploie déjà pour figurer les lettres majuscules; quant au renforcement, il est, comme je l'ai dit, d'une pratique difficile, infidèle, cause d'erreurs, par les renforcements involontaires qu'on peut opérer en écrivant avec rapidité.

Il recommande d'écrire le plus fin possible, c'est un moyen d'aller vite assurément; mais encore faut-il que l'écriture ait assez de développements pour exprimer avec précision les crochets, les boucles petites et grandes, les doubléments, les renforcements, etc., et celle dont M. Plantier fait usage dans ses exemples ne s'y prêterait certainement pas, s'il s'agissait de suivre un orateur tant soit peu volubile, nonobstant les autres causes d'impossibilité que j'ai signalées plus haut.

Le prospectus est terminé par l'annonce d'un « *Télé-*  
« *graphe universel de la Sténographie Plantier* pour se  
« parler de jour et de nuit, de près et de loin sans bruit, avec  
« la rapidité de la parole, pour tout le monde, les sourds-  
« muets et les aveugles. » L'auteur ne donne pas assez de  
détails dans cette annonce pour qu'on puisse juger du mérite

de l'invention qu'il propose; seulement je dois faire observer que l'idée première ne lui appartient pas; car Bertin, dans sa Sténographie, 4<sup>e</sup> édition, pag. 58, 59 et 111, décrit plusieurs moyens de pratiquer la Sténographie à distance qui me paraissent avoir beaucoup de rapport avec ceux de M. Plantier. Du reste, Bertin avait aussi pu en prendre l'idée dans les anciens, car dans la *Steganographica vindicata*, on trouve l'indication de plusieurs manières de pratiquer la Tachygraphie à distance; soit par des signes physiognomoniques, soit par des signaux de feu : ce qui justifie sans doute mon épigraphe : *Nihil sub sole novum*.

---

LA STÉNOGRAPHIE DES GENS DU MONDE, *apprise sans maître, par POTTIER-GRUSON; dédiée aux enfants de France. Paris, 1846, in-12.*

Cette Sténographie est une imitation de celle de M. Cadres-Marmet, à laquelle l'auteur a emprunté ses signes, ses principales abréviations, et ce qui caractérise sa méthode, sans y rien ajouter qui soit au profit de l'art; car les exercices d'application qu'il donne de cette écriture modifiée par lui, montrent combien elle est *excentrique* dans toute la force du mot.

---

Faut-il prendre au sérieux un ouvrage intitulé : « *Méthode populaire de Sténographie, système facile pour apprendre seul l'art d'écrire aussi vite que la parole. Par TOUSSAINT MICHEL,* » publié dans les premiers jours de 1847 en quatre pages in-18, accompagnées d'une petite planche lithographiée? L'auteur le présenta à la Société des Méthodes d'enseignement qui ne le jugea pas assez important pour être l'objet d'un Rapport.

M. Michel propose une notation qui prouve qu'il s'est plus occupé de la théorie que de la pratique, car il y a dans son alphabet plusieurs signes qui exigent trois mouvements

de la main pour représenter une seule articulation. Comme cette écriture monte ou descend selon que l'exige la jonction des lettres, elle produit l'effet le plus disgracieux possible.

Comme moyen d'abréviation, l'auteur élague les lettres superflues de notre *absurde orthographe* (c'est ainsi qu'il la qualifie), et propose de réunir plusieurs mots pour augmenter la vitesse. C'est en vertu de ces deux principes, et comme application de son orthographe *rectifiée* qu'il écrit :

Ayons le cœur grand et haut, l'honneur vaut plus que l'argent.  
**éion leqer granéo loner voplu qelarjan.**

Je vais en Allemagne, dans des pays lointains.  
**Jevè enAlmagn, dan dèpéi lointin,** etc.

En analysant son écriture sténographique, je trouve que 26 articulations exigeraient 57 mouvements de plume, c'est-à-dire un peu plus de *deux* mouvements de plume pour une articulation, ce qui me paraît rendre la pratique de cette Sténographie matériellement impossible sous ce rapport, nonobstant beaucoup d'autres objections qu'on pourrait faire. Si jamais elle devient populaire, ce sera peut-être par la modicité de son prix (15 centimes), mais non pas certainement par le nombre des sténographes qu'elle produira.

---

**STÉNOGRAPHIE PERFECTIONNÉE** *et mise à la portée de toutes les intelligences; ouvrage divisé en dix-huit leçons, renfermant chacune des conseils pratiques spécialement destinés aux personnes qui apprennent sans maître; par F.-L. PILLON, professeur de calligraphie au collège de Troyes, Paris, 1847, etc., brochure in-4°, lithographiée.*

M. Pillon nous déclare qu'il ne connaît pas de meilleur ouvrage sur l'art abrégatif que le manuel de Sténographie publié par M. Hipp. Prévost. Il le considère comme formé

de ce que les autres traités renferment de plus heureux, et lui reproche seulement le mauvais choix de quelques initiales et finales. Cependant il prétend que M. Prévost n'a pas atteint le but, et se propose de *simplifier* l'œuvre de ce sténographe, en y *ajoutant* un certain nombre de signes nouveaux. Il se sert donc de son alphabet, de ses marques abrégées, de ses chiffres, etc., et brassant sur le tout, en compose une méthode Prévost, revue, corrigée et augmentée, qu'il divise en dix-huit leçons, accompagnées chacune de conseils pratiques qui lui fournissent l'occasion de nombreuses critiques, soit sur les signes particuliers que M. Prévost a cru devoir ajouter au système Taylor, soit sur les lacunes qu'il a laissées dans sa notation.

Comme je n'ai rien à voir dans cette guerre de sténographe à sténographe, et que, du reste, l'ouvrage de M. Pillon, venu un des derniers, n'offre cependant rien de nouveau au profit de l'art, je bornerai là cette analyse, en faisant remarquer toutefois que presque tous les mots que M. Pillon donne comme exemple d'application de sa méthode *perfectionnée*, exigent plus de mouvements de plume que les mots qu'ils expriment ne renferment de syllabes; ce qui doit en rendre la pratique difficile, sinon impossible.

---

**MÉTHODE ÉCLECTIQUE DE STÉNOGRAPHIE**, *applicable à toutes les langues; à l'aide de laquelle on peut, en quelques heures, seul et sans maître, posséder les éléments de cet art; composée sur les meilleurs systèmes, et servant à rendre familière cette écriture aussi prompte que la pensée; par Ch. TONDEUR, sténographe, collaborateur de l'Emancipation de l'enseignement, Paris, 1849, br. in-12, lithographiée.*

Ce petit traité n'est de l'aveu même de son auteur, qu'une sorte de cahier qu'il a préparé pour ses leçons particulières, et c'est ce qui en explique l'extrême concision. Il déclare lui-même, avec une probité qui l'honore, que le

système qu'il présente n'a rien de nouveau que le choix qu'il a fait parmi les meilleurs moyens indiqués par ses devanciers.

Son alphabet des consonnes, et, par conséquent, le paradigme de leur liaison, est à peu de chose près celui qu'on trouve dans le traité que Bertin avait emprunté à Taylor. Je ferai seulement remarquer que Bertin donne la même hauteur à toutes ses consonnes, et que M. Tondeur, pour éviter quelques équivoques, a grandi trois signes, savoir celui du *d*, celui du *f*, celui du *r*, ce qui ôte à son écriture un peu de la symétrie de celle de Bertin.

M. Tondeur n'a point de signes pour les chiffres ni pour la ponctuation.

Ses abréviations sont tirées de plusieurs systèmes, tels que ceux de Bertin, de M. Prévost, de M. Plantier, etc.

Cette Sténographie éclectique serait assurément aussi propre à suivre la parole qu'une des meilleures méthodes connues, s'il était prouvé qu'aucune d'elles y satisfait complètement.

Cependant M. Tondeur a obtenu des résultats fort satisfaisants, constatés par la pièce suivante :

« Je déclare que M. TONDEUR a enseigné la Sténographie en  
« 6 leçons à 40 élèves du lycée de Versailles. Après la 6<sup>e</sup> leçon, ils  
« ont pu traduire à vue un morceau écrit en sténographie, et sténo-  
« graphier un passage de français lu par leur maître.

« En foi de quoi, j'ai donné ce certificat à M. Ch. Tondeur, pour  
« constater l'excellence de sa méthode.

« Lycée de Versailles, le 4 décembre 1848.

« *Le Proviseur*, JANNET.

« Vu pour légalisation de la signature ci-dessus.

« *Le Maire*, RAMIN. »

Par conséquent, M. Dufaur de Montfort, dans le rapport qu'il a fait sur l'ouvrage de M. Vidal à la Société de Statistique de Marseille, a jugé sans connaissance de cause, en traitant de *réclame* le certificat ci-dessus, puisque l'ouvrage



de M. Tondeur n'a paru que le 8 février 1849, et que le certificat, comme on le voit, est en date du 4 décembre précédent, époque à laquelle M. Tondeur ne songeait nullement à livrer à la publicité l'ensemble de ses leçons.

---

**STÉNOGRAPHIE VERTICALE**, ou *l'art d'écrire aussi vite que l'on parle et très lisiblement dans toutes les langues ; son application à la musique, etc. ; par E.-T.-T. VIDAL, auteur de la langue universelle. Marseille ( sans date ), 3 feuilles in-8° avec planches.*

M. Vidal est un de ces esprits investigateurs que les difficultés d'exploration ne sauraient arrêter. Il s'est lancé depuis longtemps dans les mers ténébreuses de la linguistique, et peut-être sans une boussole assez sûre pour l'y guider ; aussi chez lui de précieux et vigoureux germes n'ont pas amené les fruits qu'on était en droit d'en attendre et l'ont laissé peut-être pour longtemps dans la classe des novateurs incompris qui récusent toute juridiction contemporaine.

Dans le mois de mai 1845, il soumit à la société des Méthodes d'enseignement, à Paris, un ouvrage intitulé : *Langue universelle et analytique*, sur lequel je fus chargé de faire un rapport, dont les conclusions furent adoptées à l'unanimité. Dans ce rapport, tout en repoussant la révolution grammaticale proposée par l'auteur, parce qu'à mes yeux elle portait plutôt le caractère de bouleversement que celui d'améliorations possibles, je rendis pleine justice à beaucoup d'idées ingénieuses répandues dans l'ouvrage ; mais je regrettai vivement que les principes destinés à constituer cette langue, n'en aient pas été coordonnés d'une manière plus suivie, plus rigoureuse, plus logique, et que surtout ces fils si précieux pour guider l'esprit et la mémoire qu'on nomme *l'analogie* et *la symétrie*, y fussent brisés en trop d'endroits, ou plutôt que l'auteur en eût méconnu la puissance. Si j'ai cité cet ouvrage, c'est pour lui donner date, et parce que déjà il renferme le programme d'une écriture sténographique

appropriée à la langue nouvelle créée par M. Vidal, et que probablement la Sténographie verticale n'est que la réalisation de ce programme.

Dès l'année 1819, M. Vidal fit paraître un ouvrage sur l'art abrégatif intitulé *Notographie*, dans lequel il est forcé de s'excuser des fréquentes levées de main qu'elle exige, en disant qu'il est moins long de lever la plume que de la faire changer de direction plusieurs fois de suite. Et destiné sans doute à mourir sous ce rapport dans l'impénitence finale, trente ans après, et malgré tous les avertissements donnés par la pratique et par l'expérience, il reproduit à peu près le même système, et trouve à Marseille une société savante qui proclame cette méthode un chef-d'œuvre, un *nec plus ultra* (\*).

Donnons donc rapidement une idée de ce système merveilleux, qui, au dire de l'auteur, doit produire une telle promptitude d'exécution, tant de facilité pour la traduction, qu'un sténographe de la nouvelle école fera le travail de dix-huit abrégiateurs pratiquant la méthode ordinaire ! Il consiste en ceci, qu'au lieu que l'écriture se trace horizontalement, on en place successivement les divers signes autour d'une droite verticale marquée d'avance à cet effet sur le papier.

Les signes de cette écriture consistent en droites et en courbes, affectant quatre directions, savoir : celle de l'accent aigu ( / ), celle de l'accent grave ( \ ), la direction verticale ( | ) et l'horizontale ( — ). La ligne droite prend trois grandeurs, la ligne courbe n'a que deux dimensions, la simple et la double.

La signification alphabétique de chaque signe dépend d'une des cinq positions qu'il peut occuper par rapport à la verticale qui lui sert de base, savoir : à quelque distance à

---

(\*) En effet, un rapport très favorable a été présenté à la Société de Statistique de Marseille, le 3 mai 1849, sur la *Sténographie verticale*, par une commission prise dans le sein de cette société, et qui avait pour rapporteur son président lui-même.

gauche de la barre , touchant la barre du même côté , à cheval sur la barre , la touchant à droite , enfin à quelque distance de ce côté.



Cette disposition, qui quintuple chaque signe particulier, donne en les multipliant par leur nombre 28, cent quarante signes bien distincts (dont on peut encore augmenter le nombre par des renforcements), pour représenter avec la plus grande facilité les sons élémentaires, les voyelles, les articulations composées, etc.

Voici donc une notation des plus simples qui se puisse imaginer pour une Sténographie.

Mais ce point accordé, on se demande quel avantage positif au profit de la rapidité peut résulter d'une écriture verticale. Tous les peuples qui ont une écriture faite, écrivent horizontalement, quelques-uns de droite à gauche, le plus grand nombre de gauche à droite. Un usage si généralement établi ne peut pas être l'effet d'un simple caprice, d'un hasard, d'une habitude nationale. Il résulte sans doute d'une plus grande facilité de la main à glisser sur son point d'appui dans le sens horizontal que dans l'autre, à moins d'écrire à main levée, auquel cas on n'est plus maître de ses mouvements, et il faut l'être cependant pour tracer les signes à leurs places, dans leurs formes et dans leurs proportions.

Rien, absolument rien n'empêchait M. Vidal d'établir son système dans la direction horizontale, et certainement il y eût gagné en vitesse tout ce qu'il en coûte pour changer des habitudes prises.


M. Vidal voulait-il se singulariser à tout prix, ou plutôt aurait-il craint, en adoptant la direction horizontale, de se rapprocher trop servilement de systèmes déjà publiés? Car la *Sténographie de position*, comme nous l'avons fait voir,

n'est pas chose nouvelle. Elle paraît avoir pris naissance en Angleterre sous la plume de Shelton (\*). M. H. Blanc, dans son *Okygraphie*, publiée en 1801, indique un moyen analogue ; M. Chauvin, dans son *nouveau traité de Sténographie*, qui date de 1836, propose d'écrire autour d'une ligne horizontale ; enfin M. Gossart, dont la *Sténographie* a paru en 1842, donne aussi une Sténographie de position qui s'écrit également sur une ligne avec des signes fort simples.

Reste maintenant, pour me résumer, la question de savoir si la Sténographie soit verticale, soit horizontale, écrite par syllabes détachées pourrait suivre la parole. Un calcul des plus simples y répondra. Soit à écrire en Sténographie de position le mot *intempestivement*. La manière la plus brève de le décomposer produira au moins six syllabes détachées *in-tem-pes-ti-ve-ment*, qui exigeront *six* traits de plume et *cinq* dérangements de la main, en tout *onze mouvements* pour peindre *six* mouvements de l'organe vocal qui se produisent avec la plus grande facilité. Il y a donc ici impossibilité physique, organique ; et toutes vos expériences isolées ne pourront jamais prouver le contraire. La Sténographie verticale pourra peut-être faire genre, elle ne fera certainement jamais école.

---

(\*) Shelton art of short hand writing, 1655.



Tout ce qui suit se rattache à la note de la page 72 ; un oubli du compositeur est cause que ces développements n'ont pu trouver place qu'ici.

M. Astier, dans sa *Nouvelle Sténographie* (publiée en 1831), consacre (page 64) un article à l'examen de la méthode de M. Prévost, et s'exprime ainsi :

« Les signes que l'auteur a été obligé d'ajouter à l'alphabet de Bertin ne pouvaient pas être de forme aussi heureuse que ceux de ce dernier qui n'en ayant pas besoin d'un aussi grand nombre, dut nécessairement s'approprier les plus simples et les plus distincts. Assurément, le sténographe qui peut répondre, en suivant la parole, de tracer ces signes avec assez de précision pour qu'à la lecture on ne puisse jamais prendre l'un pour l'autre, a fait preuve de talent, mais ne justifie pas l'efficacité d'un système dans lequel on écrit *Ctps o os ot* pour *Calypso*. »

On lit dans l'introduction de l'ouvrage de M. Conen de Prépéan, page 7 (6<sup>e</sup> édition) :

« M. Prévost a publié plusieurs éditions dont il n'est pas satisfait lui-même, et les modifications qu'il a faites au système de Taylor, participant d'une partie de ses imperfections, ne me paraissent pas en avoir reculé les limites. M. Prévost nous a entretenus de procédés abrégés qui peuvent s'adapter à toutes les méthodes.... Mais nous doutons que ces procédés puissent être adoptés par la plupart des abrégiateurs, qui tous n'ont ni l'intelligence, ni l'organisation de M. Prévost. »

M. Sénocq, dans son *Système complet de Sténographie*, 7<sup>e</sup> édition, 1842, page IX, s'exprime ainsi :

« L'ouvrage de M. Prévost n'est pas autre chose que la théorie de Taylor, à laquelle il a fait quelques additions qu'il regarde comme d'importantes améliorations, mais qui, tant il est vrai qu'on ne peut rien produire de bon sur une mauvaise base et que les signes diversement dirigés ne peuvent être tous aptes à se lier, consistant en marques détachées par lesquelles se représentent les voyelles initiales, nécessitent, avec plusieurs finales qui se détachent également, de très fréquents levers de plume, ce qui aussi occasionne une diminution considérable dans la vitesse, diminution trop faiblement évaluée par M. Prévost, etc.

« Pour entreprendre d'étudier, dans le dessein d'en faire usage, le procédé dont il s'agit, il faut, selon moi, se sentir doué de la mémoire la plus heureuse, de la patience la plus persévérante, attendu la grande quantité de signes et de règles à retenir ; et le nombre en serait bien autrement considérable, si un même signe

« ne s'étendait à la représentation de quatre, cinq, six et même vingt  
« combinaisons différentes, ce que M. Prévost veut bien appeler un  
« *dédale apparent*. »

M. Plantier, dans son discours sur la Sténographie, prononcé à l'Athénée de Paris dans la séance du 10 mai 1844, après plusieurs éloges donnés à la méthode de M. Prévost, ajoute : « Mais M. Prévost a-t-il atteint les dernières limites de l'art abrégatif? Non, « messieurs, ce n'est point là tout l'avenir de la Sténographie. »

M. Pillon, dans sa *Sténographie perfectionnée*, publiée en 1847 (page 1<sup>re</sup>), s'exprime ainsi sur M. Prévost :

« De tous les ouvrages qui ont paru jusqu'à ce jour sur l'art d'ex-  
« primer les signes d'écriture, le manuel de Sténographie de M. Pré-  
« vost est évidemment le plus recommandable. Formé à l'aide des  
« autres traités, renfermant ce que ceux-ci ont de plus heureux, cet  
« ouvrage laisserait peu à désirer si les signes des principales initiales  
« et finales avaient été mieux choisis, mieux coordonnés ; si surtout  
« son auteur s'était efforcé de le rendre plus simple et plus complet.  
« Mais soit qu'il n'y ait pas mûrement réfléchi, soit que ce perfec-  
« tionnement et d'autres encore dussent être l'œuvre du temps, et  
« d'un homme habitué à manier la plume, M. Prévost n'a pas tout-  
« à-fait atteint le but qu'il s'était proposé. »

« Nous avons cru utile, pour établir clairement la différence qui  
« existe entre l'ouvrage de M. Prévost et le nôtre, de les comparer  
« et de faire ressortir ce que le système de cet auteur a d'incomplet  
« et d'insuffisant. »

---

# RÉSUMÉ

ET PROPOSITION D'UN SYSTÈME ABRÉVIATIF AYANT POUR  
BASE L'ÉCRITURE USUELLE.

Il ne sera pas difficile à toute personne qui aura lu avec quelque attention cette Histoire de la Sténographie, d'en conclure que le but principal de l'auteur a été de prouver que cet art n'est pas encore constitué.

Je sais qu'on est en droit d'objecter que la Sténographie est tellement répandue maintenant, qu'il n'existe aucun journal important, soit à Paris, soit en province, qui n'ait un certain nombre d'abréviateurs attachés à sa rédaction, et dont le travail de chaque jour ne semble une protestation formelle contre une si téméraire assertion.

Je ne puis nier les sténographes, mais je nie la Sténographie. Je dis qu'il n'a pas encore été présenté chez nous de méthode reposant sur des principes fixes, rationnels, qui constituent l'art de manière à remplir sa destination spéciale, unique, celle de suivre *exactement* la parole et d'être en même temps accessible aux capacités moyennes.

Tous les sténographes de profession sont des hommes fort intelligents, d'un esprit vif, d'une mémoire heureuse, et doués surtout de beaucoup d'adresse et d'agilité de la main. Mais les organisations exceptionnelles ne peuvent jamais être présentées comme preuves ni fonder un argument. De ce que Paganini, par exemple, pouvait exécuter un concerto sur la chanterelle du violon, s'ensuit-il que ce tour de force appartienne à l'art de jouer de cet instrument ?

Et puis il faut dire qu'aucun sténographe praticien n'est esclave du système qu'il suit. Il le modifie continuellement suivant les inconvénients que la pratique lui révèle, et s'aide en outre d'un grand nombre de signes fortuits tout à fait arbitraires, pris dans ses ha-

bitudes, dans les formes de son intelligence, dans les limites de son instruction, artifices qui rendent son travail illisible pour les abrégiateurs qui suivent la même sténographie et pour lui-même au bout d'un certain temps; et malgré cela il est forcé à tout instant, lorsqu'il se voit dépassé, de confier à sa mémoire tout ce qu'il n'a pas eu le temps de noter : tous moyens qui sont en dehors des principes sur lesquels doit s'appuyer un art ou une science, et en montrent l'insuffisance lorsqu'on est forcé d'y recourir.

Les journaux qui tiennent à reproduire avec exactitude les discussions des assemblées délibérantes ou les plaidoiries devant les tribunaux, emploient au moins deux sténographes à la fois qui s'efforcent de se compléter l'un par l'autre; et *le Moniteur*, en sa qualité de journal officiel, n'en occupe pas moins de *treize à quinze* (\*), lesquels se relaient après quelques minutes de travail. Voilà où en est chez nous la Sténographie. Que dirait-on, par exemple, de l'art du pianiste s'il fallait à la fois douze ou quinze musiciens et autant d'instruments pour exécuter un morceau d'un mouvement vif et d'une certaine étendue?

Cependant la théorie n'a pas été négligée, les traités n'ont pas manqué, comme on peut le voir par la liste

---

(\*) Avant 1849, le service sténographique des Chambres était ainsi constitué : la Chambre des députés employait simultanément 9 *rouleurs* (ce sont des sténographes qui se relaient toutes les 2 ou 3 minutes) et 4 *réviseurs* (ce sont des sténographes plus habiles qui *notent* pendant 12 à 15 minutes de suite, et sont chargés en outre du contrôle et de la correction du travail des rouleurs). La Chambre des pairs n'employait que 7 sténographes, 5 rouleurs et 2 réviseurs.

L'Assemblée Constituante, et l'Assemblée Législative après elle, emploient 15 sténographes à la fois, savoir : 8 *rouleurs* qui se relaient toutes les 2 minutes, 5 *réviseurs* qui se relaient toutes les 15 minutes; et de plus elle tient en réserve 2 *rouleurs-réviseurs suppléants*, pour compléter au besoin le service en cas d'empêchement fortuit de l'un d'eux. (Voir le *Moniteur* du 12 juillet 1848).



placée en tête de cette Histoire, et qui, malgré mes recherches, n'est certainement pas complète. La plupart de ces personnes ont de l'érudition, et plusieurs même, telles que MM. Bertin, Conen de Prépéan, Fossé, Chauvin..... un savoir beaucoup au-dessus du sujet qu'ils ont traité. Mais tous se sont fait plus ou moins illusion sur la valeur des résultats partiels qu'ils ont obtenus. De là tant de brillantes promesses faites sans doute de bonne foi au nom de leurs systèmes, mais qui ne se sont pas réalisées parce qu'elles ne pouvaient pas se réaliser. Si un seul de ces systèmes eût rempli ses promesses, l'art serait constitué, et l'ouvrage un enseignement scolaire.

On reconnaît chez presque tous les auteurs de Sténographie, incertitude ou plutôt absence de doctrine dans leurs tâtonnements continuels. Pas un traité dont les éditions subséquentes n'annoncent ou un changement total des éléments, ou tout au moins d'importantes modifications dans des moyens donnés d'abord comme infaillibles. D'où proviennent tant d'aberrations? De ce que tous ces systèmes reposent sur une hypothèse complètement fautive. Tous supposent qu'on peut rendre les signes assez simples pour que le tracé graphique suive facilement la parole; et l'œil même semble vouloir concourir à cette illusion. En effet, lorsqu'on voit un de ces mots très longs qu'on a toujours soin de mettre en évidence, comme *inconstitutionnellement*, par exemple, ramené, au moyen des abréviations et de l'exiguité des signes, à quelques traits seulement, on est bien excusable de partager cette illusion. Mais il est deux expériences tout à fait concluantes qui nous diront ce qu'il faut en croire.

#### *Première expérience.*

Qu'à vingt ou trente personnes (non sténographes),

ayant une grande habitude de l'écriture, on dicte de suite un certain nombre de vers monosyllabiques tels que les suivants :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur...  
C'est dans le jeu qu'on voit les plus grands coups du sort...  
Et lui fait voir un Dieu sous un pain qui n'est plus...  
Je sais ce que je suis, je sais ce que vous êtes...  
Et moi je ne vois rien, quand je ne vous vois pas...

pour être notés dans le système des *sigles*, c'est-à-dire en n'écrivant, mais d'une manière lisible, que la première lettre de chaque mot : je dis qu'il n'y aura peut-être pas le *quart* des expérimentateurs qui satisferont complètement au concours, et que sur les trois autres quarts, plusieurs n'iront pas même à la *moitié* des sigles qu'exige la dictée.

### *Deuxième expérience.*

Si, au lieu de sigles, on n'impose aux expérimentateurs d'autres conditions que celle de tracer autant de fois le même signe (abandonné tout à fait à leur choix, un trait quelconque, un accent, un point), mais en rangeant ces signes avec ordre et séparés comme le sont les mots dans l'écriture : je dis qu'à peine la *moitié* des concurrents satisferont au concours, et que dans l'autre moitié tous n'arriveront pas même à noter les *deux tiers* : je dis même que plus la dictée monosyllabique sera longue, plus s'augmentera la différence en moins entre le nombre des signes tracés et celui des mots dictés.

Si donc il est si difficile de *scander* la parole avec le signe le plus exigü, avec le signe qui, affranchissant l'esprit de toute préoccupation, laisse à l'agilité de la main son plein exercice, comment admettre un instant, malgré toutes les assurances des sténographes, que chaque personne pourra suivre un orateur avec leurs signes alphabétiques ou phonétiques qui exigent

un tracé exact, et parmi lesquels il s'en trouve toujours de plus compliqués que nos lettres ordinaires ?

Quels que soient les moyens qu'on emploie, la Sténographie ne sera jamais un art rigoureusement populaire; car l'esprit, le savoir, l'imagination, le génie, lui sont d'un faible secours. Qu'on jette les yeux sur l'écriture de tous les hommes supérieurs, et l'on remarquera qu'elle est en général lourde, traînante, irrégulière, et dénote chez eux fort peu d'aptitude à pratiquer l'écriture sténographique telle qu'on l'a constituée jusqu'ici. Si l'on veut qu'elle soit à la portée du plus grand nombre de personnes que possible, il faut renoncer à toute notation qui ne remplirait pas la condition suivante, inexorable comme le destin :

*Il ne faut pas que la main ait plus de mouvements à faire pour tracer les signes, que l'organe vocal pour prononcer les mots.*

Si donc on a échoué jusqu'ici par les moyens proposés, il faut en chercher d'autres; et c'est sur ce point que je vais exposer sommairement mes idées, seule chose à laquelle je me sois engagé dans l'annonce de cet ouvrage, seule chose à laquelle le temps dont je puis disposer me permette de satisfaire en ce moment. Si elles sont bonnes, elles trouveront quelque personne plus jeune, plus patiente, pour les développer, sinon elles iront s'engloutir dans ce fleuve d'oubli où tant d'autres systèmes ont déjà disparu. Toutefois, j'espère qu'il en surnagera quelque débris dont on pourra tirer des choses utiles, et c'est ce qui me donne le désir de les exposer. Mais je n'ignore pas que celui qui vient après les autres contracte moralement l'engagement de faire mieux, puisqu'il a pu profiter de ce qu'ils ont offert de bon. Aussi, maintenant, parlerai-je au pluriel, puisque mes idées sont, en partie, le résultat de tous les ouvrages que j'ai examinés.

---

# PROGRAMME

## D'UNE ÉCRITURE ABRÉVIATIVE.

La plume ne doit pas avoir plus de mouvements à faire pour tracer les mots, que l'organe vocal pour les prononcer.

1. Cette écriture ne sera qu'une collection de signes plus simples que ceux de l'écriture usuelle destinés à abrégér les formes de celle-ci pour des besoins spéciaux.

2. Elle sera principalement phonétique, mais en s'écartant le moins possible des formes orthographiques.

3. Elle sera monogrammatique.

4. Tous les mots polysyllabes seront ramenés à deux éléments, une *racine*, une *désinence*.

5. On ramènera chaque racine et chaque désinence à leur plus simple expression graphique, afin de réduire le tracé du signe monogrammatique.

6. Deux signes plus ou moins composés représenteront donc tous les polysyllabes, quelle que soit leur étendue.

7. Ces deux éléments nécessiteront, afin d'en fixer les signes, un dictionnaire pour les racines, une liste pour les terminaisons.

8. Les règles particulières, les modes spéciaux d'abréviation, formeront la grammaire de cette écriture.

9. Basée sur les principes de la formation des langues, elle pourra s'adapter à toutes celles qui sont régulières.

10. Mais on ne l'enseignera pas dans les écoles primaires aux enfants qui apprennent à écrire ; c'est un avantage qu'elle décline absolument. Elle n'est destinée qu'aux personnes qui écrivent facilement et couramment, et possèdent avec sûreté au moins la connaissance de la grammaire élémentaire.

## PRINCIPES GÉNÉRAUX.

11. Toutes les langues des grands peuples sont plus ou moins régulières suivant les circonstances plus ou moins favorables qui ont concouru à leur formation. Mais les langues occidentales, particulièrement, reposent sur certains éléments tellement inhérents à leur formation, qu'on peut en quelque sorte, dans tout mot composé, arriver à sa signification propre, par l'isolement d'une partie des éléments constituants (\*). Ces formes complexes nous apprennent que la plupart des polysyllabes sont formés d'un radical autour duquel viennent se ranger, soit comme préfixes ou prépositions, soit comme surfixes ou postpositions, soit comme affixes ou indices de rapports personnels, des adverbess, des pronoms, des

---

(\*) C'est ce que je crois avoir prouvé dans un mémoire fort étendu ayant pour titre : *Sur plusieurs moyens de l'ordre physique qui peuvent aider la linguistique dans la recherche de l'origine des langues*, que j'ai lu à la Société des Méthodes d'enseignement, dans sa séance générale du 27 décembre 1842.

articles, des temps, des modes, des nombres, des genres, des cas, etc. Ce ne sera donc pas blesser les principes d'une langue qu'd'en ramener les polysyllabes à une racine et une désinence.

12. Pour fonder nos abréviations, nous nous appuierons aussi sur cette autre considération : Tout mot est le signe d'une idée, et presque toujours les premières idées ont pour cause certaines qualités extérieures des corps ; donc les premiers mots, les mots les plus simples, ont dû exprimer des idées de qualité. Le mot *blanc*, qui indique une qualité physique, a dû naître avant *blancheur*, qui marque une qualité abstraite, une idée générale. De même, le verbe *blanchir* a dû être créé avant l'adverbe *blanchement*. Et quand il serait prouvé que l'intelligence humaine n'a pas toujours procédé ainsi, cette preuve ne renverserait pas notre théorie, puisque rien n'empêche de la fonder sur cette hypothèse.

13. Ainsi, voulant appliquer nos principes à la langue française, nous dirons, par exemple, le mot *grand* peut être considéré comme une idée primitive ; le mot *grandir*, comme cette même idée mise en action, soumise au mouvement ; *grandeur* comme l'idée *grand* généralisée ; *grandement*, comme cette même idée appliquée en spécification de manière d'être ou d'action ; enfin, *grandissement* ou plutôt *agrandissement* comme l'idée radicale poussée à sa plus grande extension.

#### DES RACINES OU RADICAUX.

##### *Formation des radicaux.*

14. Les radicaux sont *complets*, *riches*, *étroits*, *absolus*. Ils sont *complets* ou *spéciaux* lorsqu'ils se composent de toutes les lettres qui entrent dans leur orthographe, comme *gouverne* dans *gouvernement*. Ils sont *riches* lorsqu'ils contiennent les lettres suffisantes pour faire distinguer les mots auxquels ils appartiennent des mots qui commencent par plusieurs des mêmes lettres, comme *gouv* - ment, pour *gouvernement*, dont la racine ne peut convenir à aucun mot ayant la désinence *ment*. Ils sont *étroits* lorsqu'ils ne contiennent que les lettres indispensables pour les distinguer d'un autre radical commençant par la même initiale, comme *gou* - vernement et *gravement*. Les radicaux sont *absolus* lorsqu'ils ne contiennent que l'initiale.

##### *Réduction des radicaux.*

15. La célérité exige que les radicaux soient ramenés à leur plus simple expression. Par conséquent on n'emploiera jamais la racine complète, bien rarement la racine riche, presque toujours la racine étroite, quelquefois la racine absolue.

16. Cette dernière sera souvent suffisante si l'on y joint la *caractéristique*, dont nous allons parler.

17. La *caractéristique* est la lettre qui, ajoutée à la racine étroite ou à la racine absolue, en restreint assez l'étendue pour que cette racine composée ne puisse convenir qu'au mot que le

sens appelle à l'exclusion des deux ou trois mots qui pourraient recevoir cette même racine.

18. Elle est presque toujours la consonne qui commence la seconde syllabe du mot, quelquefois la troisième, bien rarement la quatrième. Exemple : présenter, préparer, préserver, ont la même racine *pré* ; mais si l'on y joint la caractéristique, elle lèvera toute incertitude, car *présenter* s'écrira *prs-er*, *préserver* s'écrira *prv-er*, *préparer* s'écrira *prp-er*. Si l'on objecte que la racine *prv* pourrait convenir également aux mots *prouver* et *priver*, nous répondrons que le sens ne permettra jamais que l'on puisse employer l'un de ces mots pour l'autre. Si l'on avait cette phrase : il n'a pas su se *priver*, *prouver*, *préserver* du mal, le choix du mot ne serait certainement pas douteux.

19. Soit encore la racine *diff*. En lui ajoutant une caractéristique nous en ferons sans confusion possible :

avec *c*.....*diffc*-ment.....difficilement ;  
avec *r*.....*diffrr*-ment.....différemment ;  
avec *s*.....*diffss*-ment.....diffusément.

Soit la racine *gra* ; la caractéristique en fera successivement :

avec *c*.....*grac*-ment.....gracieusement ;  
avec *d*.....*grad*-ment.....grandement (\*) ;  
avec *v*.....*grav*-ment.....gravement ;  
avec *t*.....*grat*-ment.....gratuitement.

#### *Simplification des radicaux.*

20. Comme le sens éclaire toujours sur la contexture du mot dont on n'a que les rudiments, on peut réduire les racines à leurs consonnes seulement. Ainsi *diffc* peut être réduit sans inconvénient à *dfc* et même à *dfc*. Qui ne lirait de suite le mot *difficilement* réduit à cette forme *dfcment*? De même la racine *grac* peut être réduite à *grc* dans *gracieusement*, etc.

21. L'exercice et l'habitude qui s'ensuivra apprendront en peu de temps à réduire les radicaux à leur élément indispensable, et la force du sens déterminera presque toujours le choix qu'il faut faire entre plusieurs mots ayant la même forme. Soit, pour exemple, le mot *gouvernement* à exprimer selon notre système. Par le principe (n° 17), la racine composée serait *gv*-ment. Si nous la réduisons à la forme absolue, nous aurons *g*-ment, qui peut signifier *galamment*, *gravement*, *grossièrement*, *gratuitement*, et beaucoup d'autres. Mais dans une phrase du genre de celle-ci : *Empiéter sans cesse sur la liberté est la tendance de tout g-ment despotique*, on ne pourrait pas faire entrer un autre mot que *gouvernement* qui commençât par *g* et se terminât par *ment*. Nous disons plus : la force du sens est telle, que dans une phrase employant un monogramme qui pourrait recevoir plusieurs interprétations, le lecteur saura toujours donner à chacun sa signification propre. Soit la phrase : *Agir g-ment est le devoir de tout g-ment*

---

(\*) *Graduellement*, d'après le principe énoncé n° 18, aurait pour caractéristique *l* et s'écrirait *gral*-ment.

*fort*. Quel autre mot que *grandement* pourrait convenir au sens? *généreusement* tout au plus. Mais il est probable que ce qui précèdera ou suivra la phrase donnée ne permettra aucun doute à cet égard; le second mot n'en peut donner l'ombre.

*Extension des radicaux.*

22. D'après ce qui a été dit (n° 13), tout radical peut, par postposition, exprimer toutes ou plusieurs des modifications énoncées dans ce numéro. Par exemple, si à l'idée radicale *gros* nous ajoutons le caractère verbal, nous en ferons le verbe *gross-ir*; le caractère substantif, nous en ferons *gross-eur*; le caractère adverbial nous en ferons l'adverbe *gross-ment* (qui manque à notre langue) et de plus l'expression superlative imitée des Latins *gross-issement*.

DES DÉSINENCES OU TERMINAISONS.

23. La désinence est le caractère le plus précieux pour arriver à la reproduction d'un mot contracté; à tel point que réduit à son initiale et à sa finale, il serait encore plus facile à retrouver que celui dont on donnerait les quatre ou cinq premières lettres seulement.

*Formation des désinences.*

24. Elles seront formées dans le même système que les racines (n° 14). Ainsi nous en reconnaitrons de complètes comme *ment* dans *doucement*; de riches comme *mnt*; d'étroites, *mt*; d'absolues, *t*, comme *douce-t*.

25. On n'emploiera jamais la racine complète ni la riche; on se servira de l'étroite, et le plus souvent possible de l'absolue.

26. Si l'on ouvre un dictionnaire des rimes, on voit que les désinences sont infiniment moins nombreuses que les racines, et que le nombre peut encore en être réduit par de certaines conventions qui ne nuiraient pas notablement à la lecture.

27. Les plus importantes par la fréquence de leur emploi sont, en observant l'ordre alphabétique, les suivantes auxquelles nous avons adapté le signe étroit quand la finale ne suffit pas.

able.....	bl	ite.....	it
ache.....	h	ller ( <i>ll</i> mouillées).....	lr
aille ( <i>ll</i> mouillées).....	ll	ment.....	t
air, aire, ère.....	ar	ogue, orgue.....	og
ant.....	nt	oir.....	or
che.....	ch	on.....	n
eille ( <i>ll</i> mouillées).....	ll	one, onne.....	ne
elle, aile.....	l	ote.....	te
esse, aisse, èce.....	s	que.....	q
eur.....	r	rie.....	ri
gue.....	g	ser ( <i>s</i> douce).....	zr
ion.....	on	son ( <i>id.</i> ).....	zn
ique.....	q	té, tté.....	é
ir, ire.....	ir	uque.....	uq
iste.....	st	ur, ure.....	ur

*Extension des désinences.*

28. Une seule désinence pourra suffire pour ses homophones : ainsi *l* représentera à la fois *el* comme dans *paternel* ; *lle*, comme dans *nouvelle* ; *èle*, comme dans *parallèle* ; etc.

*ll* mouillée pourra représenter *eil*, comme dans *soleil* ; *eille*, comme dans *vermeille* ; *aille*, comme dans *paille*, etc.

*n* servira à représenter *on*, *ond*, *ont*, *ong*.

*s* pourra représenter *esse*, comme dans *faiblesse*, *èce*, comme dans *espèce*, etc.

FORMATION DES MONOGRAMMES.

29. En employant les réductions de radicaux comme il est expliqué (n<sup>os</sup> 20, 21) et celles qui sont applicables aux désinences (n<sup>os</sup> 25, 28) on ramènera tous les polysyllabes à peu de lettres ; mais comme on aura conservé les parties les plus importantes, on les trouvera sans effort à l'aide du sens.

30. En général trois lettres au plus formeront la racine et jamais plus de deux la désinence ; de sorte que dans un mot de cinq ou de quatre ou de trois lettres, en isolant la dernière ou les deux dernières (\*), on aura les éléments constitutifs.

31. *Remarque.* Plusieurs mots peuvent commencer et se terminer de même, comme *tresse*, *tristesse*, *traîtresse*, et avoir par conséquent la même racine et la même finale *tr-s* ; la caractéristique *t* pourrait donc seule faire distinguer les deux autres du premier ; mais elle ne sera pas même nécessaire ; car le sens ne permettra pas qu'on substitue l'un à l'autre.

ÉCRITURE DES VERBES.

32. Les verbes, par la fréquence de leur emploi, offriraient un grand avantage à l'abréviateur si on les ramenait à une notation fort courte, quoique toujours claire et précise. C'est à quoi l'on pourra parvenir par les règles suivantes.

33. Les verbes, dans leurs temps simples ou composés, ne s'exprimeront jamais que par l'infinitif. On l'indiquera par sa racine étroite ou sa racine composée, à laquelle on joindra un signe de désinence qui annonce de suite à quelle conjugaison le verbe appartient. Les modifications dont il est susceptible s'exprimeront par des chiffres comme nous allons l'expliquer.

34. Pour simplifier la théorie, nous prendrons la grammaire de Lhomond, que les personnes les moins avancées dans leurs études doivent au moins savoir par cœur.

La première conjugaison, celle en *er*, s'exprimera par la désinence. . . . .<sup>r</sup> comme *bls<sup>r</sup> blesser*.

La 2<sup>e</sup>, celle en *oir*, par <sup>or</sup> comme *rcv<sup>or</sup> recevoir*.

Celle en *ir* par <sup>ir</sup> comme *prc<sup>ir</sup> prescrire*.

Celle en *re* par <sup>re</sup> comme *prt<sup>re</sup> prétendre*.

---

(\*) Ceci ne s'applique qu'au cas où l'on emploierait les caractères usuels ; car lorsqu'on se servira des signes (n<sup>o</sup> 47), on n'en aura que trois au plus à tracer, attendu que la désinence s'exprimera par un seul signe.



35. Les pronoms personnels seront indiqués par un chiffre ordinaire ; les temps, les modes par de petits chiffres placés à la suite de la désinence, savoir : les temps simples par un chiffre en haut, les temps composés par un chiffre en bas.

*Exemple de conjugaison.*

Verbe en *er* : blsr *bless*er.

<p>INDICATIF.</p> <p><i>Présent.</i></p> <p>Je blesse. .... 4 blsr</p> <p>Tu blesses. .... 2 blsr</p> <p>Il blesse. .... 3 blsr</p> <p>Nous blessons. .... 4 blsr</p> <p>Vous blessiez. .... 5 blsr</p> <p>Ils blessent. .... 6 blsr</p> <p><i>Imparfait.</i></p> <p>Je blessais. .... 4 blsr<sup>1</sup></p> <p><i>Présent défini.</i></p> <p>Je blessai. .... 4 blsr<sup>2</sup></p> <p><i>Prétérit indéfini.</i></p> <p>J'ai blessé. .... 4 blsr<sub>1</sub></p> <p><i>Prétérit antérieur.</i></p> <p>J'eus blessé. .... 4 blsr<sub>2</sub></p> <p><i>Plus-que-parfait.</i></p> <p>J'avais blessé. .... 4 blsr<sub>3</sub></p> <p><i>Futur.</i></p> <p>Je blesserai. .... 4 blsr<sup>5</sup></p> <p><i>Futur passé.</i></p> <p>J'aurai blessé. .... 4 blsr<sub>4</sub></p> <p><i>Conditionnel.</i></p> <p>Je blesserais. .... 4 blsr<sup>4</sup></p>	<p><i>Conditionnel passé.</i></p> <p>J'aurais blessé. .... 4 blsr<sub>5</sub></p> <p><i>Impératif.</i></p> <p>(2<sup>e</sup> personne) blesse. ... 2 blsr<sup>5</sup></p> <p>SUBJONCTIF.</p> <p><i>Présent.</i></p> <p>Que je blesse. .... 4 blsr<sup>6</sup></p> <p><i>Imparfait.</i></p> <p>Que je blessasse. .... 4 blsr<sup>7</sup></p> <p><i>Prétérit.</i></p> <p>Que j'aie blessé. .... 4 blsr<sub>6</sub></p> <p><i>Plus-que-parfait.</i></p> <p>Que j'eusse blessé. .... 4 blsr<sub>7</sub></p> <p>INFINITIF.</p> <p><i>Présent.</i></p> <p>Bless<sup>er</sup>. .... blsr</p> <p><i>Passé.</i></p> <p>Avoir blessé. .... blsr<sub>8</sub></p> <p>PARTICIPE.</p> <p><i>Présent.</i></p> <p>Blessant. .... blsnt</p> <p><i>Passé.</i></p> <p>Blessé. .... blsé</p>
---	--

36. Tout verbe actif pouvant être tourné par le passif, une simple modification dans la marque qui indique la conjugaison suffira pour exprimer cette circonstance.

*Exemple : ÊTRE BLESSÉ.*

Je suis blessé. .... 4 blsé.  
 J'étais blessé. .... 4 blsé<sup>1</sup>, etc.

Auxiliaires AVOIR et ÊTRE.

37. Après ce que nous avons dit au sujet du verbe *bless*er, peu d'explications suffiront pour ce qui concerne les deux auxiliaires. Comme ils ne nous servent pas dans cette destination, nous ne les emploierons qu'avec leur signification propre.

38. Nous n'exprimerons ces deux verbes que par leur initiale.

AVOIR, *a* ; ÊTRE, *é*.

J'ai peur. .... 4 a pur.  
 J'avais peur. .... 4 a<sup>1</sup> pur.  
 Il est riche. .... 3 é rich.  
 Il était riche. .... 3 é<sup>1</sup> rich etc.

39. Lorsqu'un verbe servira d'auxiliaire à un autre, ils s'exprimeront tous les deux par leur infinitif. Exemple : **POUVOIR BLESSER**, por bls.

Je pouvais blesser. 1 por<sup>1</sup> blsr.

J'ai pu blesser. . . . 1 por<sub>1</sub> blsr.

*De la négation dans les verbes.*

40. Elle s'exprimera par la lettre *n*, qui, prononcée *ne* d'après la règle (n° 43), représentera exactement cette idée.

Je ne pouvais pas blesser. . 1 n por<sup>1</sup> blsr.

Je n'aurais pas pu blesser. 1 n por<sub>1</sub> blsr.

41. Il est une indication du genre du pronom attaché au verbe que la langue française ne permet pas, et que notre système abrégatif nous met à même de remplir logiquement et clairement, nous voulons parler du pronom personnel. Ainsi dans *je blesse, tu blesses, nous blessons, vous blessez*, rien n'indique de quel genre sont les acteurs de la parole. Pour exprimer le féminin, nous n'aurions simplement qu'à faire plus petit le chiffre qui marque la personne.

*Signification propre des lettres.*

42. Toute lettre employée isolément aura la valeur du son qu'elle représente par son nom ; ainsi *l m*, pour *elle aime* ; *a* pour *ah ! o* pour *oh ! haut*, etc.

43. Toute voyelle initiale ou finale conservera le son qui lui est propre. Toute consonne initiale sonnera comme si elle était suivie d'un *e* muet ou d'un *é* ; de sorte que nous serons dispensés d'écrire ces deux lettres.

44. Toute consonne finale sonnera comme si elle était suivie d'un *e* muet, à l'exception de *f*, qui sonnera comme *ef* dans *fief*, comme *effe* dans *greffe*, comme *ephe* dans *Joseph* ; de *g* qui sonnera *gue* comme dans *vogue*, de *l* qui sonnera *el* ou *elle* comme dans *fraternelle*, etc. ; de *s* qui sonnera comme *esse* dans *jeunesse*, comme *èce* dans *Lucrèce*, etc.

**ALPHABET.**

45. Bien que nous n'ayons pas l'intention d'attacher spécialement un système de signes à notre méthode abrégative, cependant elle pourrait paraître incomplète si nous ne fournissions pas quelques indications à cet égard.

46. Se rapprocher autant que possible des formes de l'écriture usuelle, nous paraît un secours précieux pour la mémoire, en même temps qu'un moyen d'étendre l'usage d'une écriture abrégée ; car toute personne qui écrira bien tracera plus facilement encore nos signes fort simples, et celle qui écrit mal les tracera encore suffisamment pour qu'on les puisse lire, puisqu'on s'accoutume à lire les plus mauvaises écritures.

47. Nous prendrons pour point de départ le genre d'écriture nommé *ronde*, et nous ne composerons notre alphabet que des lettres indispensables.

*Formes primordiales.*

a b c d e f g i j l u u o p q r s t u v z

*Première altération de formes.*

a b c d e f g i j l m n o p q r s t u v z

*Altération définitive.*

v b c d e f g i j k l m n o p q r s t u v z

*Alphabet lié.*

*Lettres doubles.*

48. On devra, par une modification légère de la consonne, soit un trait, soit une boucle, lui faire signifier les consonnes qu'elle s'adjoint le plus communément. Exemple : *bl, br; cl, cr; fl, fr; gl, gr; pl, pr; dr, vr*, etc. Les lettres doubles sonneront conformément aux nos 42, 43, 44.

*Liaison.*

49. Notre alphabet n'ayant aucun signe qui penche de droite à gauche, tout trait qui, dans un monogramme, affectera cette position sera nécessairement un signe de liaison; et comme nos monogrammes seront toujours composés de fort peu de lettres (n° 29), les difficultés de liaison ne seront jamais sérieuses. On joindra bout à bout les lettres dont la forme le permettra, et l'on bouclera celles à queue descendantes, telles que *f, g, j*, etc.

*Chiffres et ponctuation.*

50. Comme dans l'écriture ordinaire; avec cette exception à l'égard des chiffres que, lorsqu'on les emploiera comme nombres dans le discours, on les tracera un peu grands pour les distinguer des pronoms personnels.

**RÈGLES PARTICULIÈRES.**

*Abréviation des noms propres, des noms de science, des termes techniques, etc.*

51. Tout nom propre, tout nom de science, tout mot technique répété souvent dans un discours s'écrira au long la première fois, ou tout au moins d'une manière fort claire, et lorsqu'il se reproduira on n'en écrira que la première lettre grandie ou majuscule, suivie de la désinence <sup>to</sup> ou seulement ° pour *dito*, mot italien qui signifie, comme chacun sait, *la chose dite*. Ex. : Constantin C°, mathématiques M°, physique P°, thermomètre, T°, etc.

52. Si plusieurs noms qui se répètent commençaient par la

même lettre, tels que *musique*, *mécanique*, *mathématiques*, une fois le premier énoncé ainsi m<sup>o</sup>, les autres lorsqu'ils seraient répétés joindraient la caractéristique à leur initiale, comme mc<sup>o</sup> pour *mécanique*, mt<sup>o</sup> pour *mathématiques*, etc. Cette règle importante est susceptible d'une très grande et très utile extension, comme nous allons l'expliquer.

53. Lorsqu'une phrase appartenant à une matière spéciale se représentera souvent dans le discours, on l'abrégera par sa première lettre seulement suivie d'un trait et terminée par le signe du *dito*. Exemple : l'Assemblée nationale ou l'Assemblée constituante, l'A \_\_\_\_° ; les membres de cette Assemblée, les M \_\_\_\_°, etc. Nous savons bien que tous les sténographes ont dans leur pratique de pareils signes, mais eux seuls les connaissent ; et nous, en réglant le principe, nous voulons être lus de tout le monde.

#### *Marques du pluriel.*

54. Les articles et les pronoms expriment le pluriel, par conséquent les substantifs et les adjectifs n'auront pas besoin d'en porter le signe. L'article *le* sera représenté par la lettre *l*, l'article *la*, par cette même lettre moins grande (n° 41), *les* par cette même lettre *l*, mais terminée à sa partie inférieure par une petite virgule (  $\downarrow$  ). Tous les autres articles démonstratifs ou possessifs seront indiqués par leur première lettre soumise à la même règle.

55. Comme on doit commencer toutes les lettres à crochet ou à boucle par cette courbure, lorsqu'on ne pourra pas exprimer le pluriel à la partie inférieure du signe, on le fera sentir à la partie supérieure comme ci-après : du,  $\downarrow$   $\downarrow$   $\downarrow$  ; *ce*, *cette*, *ces*, c e ç, etc.

#### DES SYMBOLES.

56. Nous croyons, contrairement à l'opinion de Bertin, que les symboles peuvent entrer avec grand avantage dans la notation sténographique. Nous allons plus loin, nous disons que les sténographes qui arrivent à des résultats à peu près exacts ne les doivent qu'à des marques particulières en dehors du système qu'ils suivent, et qui, par conséquent, ne sont que des symboles. Pour en tirer un bon parti, il faudrait en régulariser l'emploi et les choisir dans les conditions mnémoniques les plus favorables, c'est-à-dire parmi les signes qui ont déjà une valeur précise, ou les constituer de manière que par symétrie, analogie, ou induction, l'esprit suffisamment averti puisse conclure de la signification d'un signe connu celle du signe qu'on ne connaît pas encore.

57. *Signes usuels.* — Il existe dans le langage des sciences beaucoup de marques qui ont une signification précise pour tous ceux qui ont fait des études même fort médiocres ; tels sont certains signes d'algèbre, de médecine, de botanique, d'astronomie, etc. Aux signes algébriques particulièrement on peut emprunter le — moins, = égale ou égal à, + plus, > plus

grand que, < plus petit que. Voyons l'usage qu'on en pourrait faire.

— (*moins*) adjectif comparatif, renferme l'idée d'*infériorité*. En soumettant ce signe aux règles d'extension des radicaux (n° 22) nous aurons :

— *moins*.

—ir *moindrir* (c'est-à-dire *amoindrir*, puisque l'autre n'est pas français).

—ur *moindreur* (c'est-à-dire *infériorité*, puisque l'autre n'est pas français).

—t *moindrement*, qui n'est encore que populaire.

+ (*plus*) renferme l'idée d'augmentation, d'accroissement, et peut très bien la représenter ainsi :

+ *augmenté*.

+r *augmenter*.

+n *augmentation*.

= (*égale*) renferme une idée précise; ainsi :

= *égale*.

=r *égaler*.

=n *égalisation*.

=t *également*.

> (*plus grand que*) représente l'idée *grand*, ainsi :

> *grand*.

>r *grandir*.

>ur *grandeur*.

>t *grandement*.

< (*plus petit que*) représente l'idée de minorité ainsi :

< *diminué*.

<r *diminuer*.

<n *diminution*.

☉ signe astronomique, indique le soleil et peut bien représenter l'idée *luire*, *briller*, *éclairer*.

58. Quelques signes employés à la correction des épreuves d'imprimerie et connus de tous les gens de lettres, peuvent aussi fournir d'excellents symboles, tels sont  $\mathcal{J}$  (*deletatur*), signe de suppression;  $\mathcal{R}$  signe de renversement;  $\mathcal{C}$  signe de transposition, etc.

59. Les chiffres arabes sont par eux-mêmes d'excellents symboles dont on peut étendre l'usage. Ainsi :

1t peut nous fournir *unement*, c'est-à-dire *uniquement*.

2, 2r, 2t *double, doubler, doublement*.

3, 3r, 3t *triple, tripler, triplement, etc., etc.*

10, 10r, 10t *décuple, décupler, décuplement*.

60. Et n'omettons pas ici une remarque importante, c'est que la régularité de notre loi de formation et de génération dévoile à tout instant l'irrégularité de la langue française par l'absence des mots qu'appellerait l'analogie.

61. *Signes arbitraires*. — Aux symboles naturels on pourrait en joindre un certain nombre d'artificiels, qui se rangeant

néanmoins sous certaines lois, pourraient, au moyen de l'induction, éclairer assez l'esprit pour qu'il pût servir de guide à la mémoire. Ainsi le signe  $\wedge$  représentera assez *naturellement* l'idée *monter*, et alors le même signe renversé  $\vee$  indiquera *nécessairement* l'idée *descendre*. Si à l'un des deux nous joignons le signe de négation (n° 40), nous aurons  $n\wedge$  *ne pas monter*,  $n\vee$  *ne pas descendre*. Une droite / qui penche rappellerait assez facilement l'idée *tomber*, un cercle  $\circ$  l'idée *rouler*, etc.

## CONCLUSION.

Les monosyllabes étant à peu près, dans le discours, en nombre égal avec les polysyllabes, il arrivera nécessairement, malgré toute la simplicité que nous avons cherché à donner à nos signes, que le tracé d'un grand nombre des premiers nous fera éprouver du retard; mais nous le regagnerons, et avec avantage, sur les seconds, qui toujours exprimés par deux signes (*racine et désinence*) renferment un grand nombre de mots de *trois à six* syllabes. Nous aurons aussi un grand bénéfice de temps par l'abréviation des verbes, par les *sigles* que le sens nous permettra d'employer, par les phrases usuelles ou proverbiales, etc., ramenées à deux signes (n° 53); sans compter ce que l'habitude permettra à beaucoup de personnes de simplifier dans les racines et dans les désinences.

Nous croyons donc avoir résolu le problème dans toutes ses conditions, car nous avons obtenu une écriture rapide, d'un tracé régulier, d'un dessin facile, toujours lisible, qu'elle soit bien ou mal tracée, et pouvant même se soumettre à toutes les pentes qui sont dans les habitudes particulières de chaque main : sans compter qu'elle pourrait au besoin se tracer en lettres usuelles et s'imprimer avec les caractères qu'on trouve dans toutes les imprimeries. Nous ne pouvons nous dissimuler que notre théorie, sans être difficile, est cependant plus compliquée que celle de plusieurs autres Sténographies; mais si moins de personnes tentent de l'apprendre, beaucoup plus la pratiqueront après l'avoir apprise.

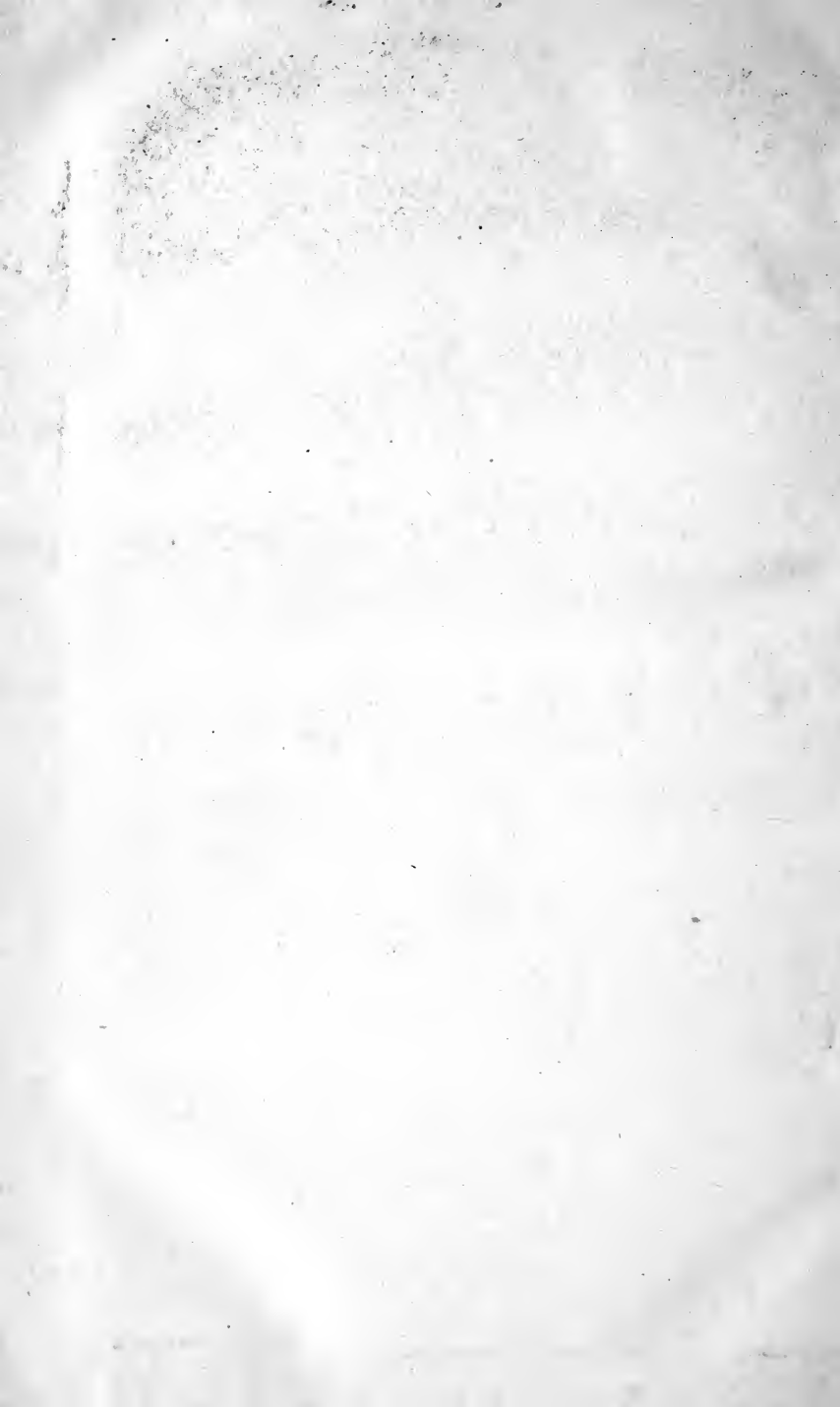
Nous n'avons annoncé qu'un programme, par conséquent nous ne pouvions pas entrer dans tous les détails que comporte un traité. Si cette Histoire de la Sténographie est destinée à quelque succès, nous compléterons notre théorie dans une édition postérieure, à moins que d'autres ne l'aient fait avant nous.











BOSTON PUBLIC LIBRARY



3 9999 06663 544 0

